

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



2018 / 2019 **L'ÉTAT
DE
L'ACADÉMIE**



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ÉDITO



Depuis la précédente rentrée scolaire, les réseaux écoles, collèges et lycées constituent l'entité territoriale de référence de l'académie d'Aix-Marseille. Leur mise en place vise principalement à fluidifier le parcours des élèves, depuis l'école jusqu'au post-baccalauréat.

Le travail en synergie de l'ensemble des acteurs des différents niveaux est en effet primordial pour offrir aux élèves toutes les chances de réussite.

Les écoles et établissements scolaires de l'académie scolarisent plus de plus de 550 000 élèves. Le dynamisme de ce territoire se traduit également dans l'ensei-

gnement supérieur avec plus de 107 000 étudiants inscrits dans les universités, écoles et cursus post-bac en lycée.

Ces chiffres ne peuvent suffire à eux seuls pour dépeindre ce territoire marqué par de fortes disparités sociales et géographiques. Cependant, il est un chiffre qui traduit le fort engagement du ministère de l'Éducation nationale dans notre académie : 49 000 personnels (enseignants, administratifs, inspection et direction, orientation, assistance éducative...) œuvrent quotidiennement en

faveur de nos élèves et ce, qu'ils soient dans ou hors l'éducation prioritaire, en zone urbaine ou rurale et quels que soient leurs potentiels scolaires ou leurs besoins.

Le ministère de l'Éducation nationale a engagé une politique de progrès social, pour l'École de la confiance, qui comporte trois priorités : la maîtrise des fondamentaux pour tous les élèves, l'accompagnement vers leur avenir et la transmission des valeurs de la République.

LE TRAVAIL EN SYNERGIE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS EST PRIMORDIAL POUR OFFRIR AUX ÉLÈVES TOUTES LES CHANCES DE RÉUSSITE.

Cette publication, *L'État de l'académie*, est structurée en cohérence avec les politiques éducatives

nationales et régionales. Vous y trouverez notamment les grandes orientations, les données chiffrées et la répartition géographique des structures et dispositifs mis en œuvre.

Je souhaite qu'elle vous permette de mieux connaître et comprendre notre académie. Je souhaite également qu'elle participe à accompagner les professionnels de l'Éducation dans leur engagement au service de la réussite de tous les élèves.

BERNARD BEIGNIER

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE



- 08 ▸ La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 10 ▸ Les réseaux écoles, collèges, lycées
- 12 ▸ Les prévisions d'effectifs et les moyens à la rentrée 2018
- 14 ▸ Le budget académique et les ressources humaines
- 15 ▸ Présentation du territoire académique
- 17 ▸ Les chiffres clés de l'académie
- 21 ▸ Le poids respectif du secteur public et du secteur privé
- 22 ▸ Le CFA régional de l'académie d'Aix-Marseille
- 24 ▸ L'enseignement supérieur
- 27 ▸ La formation tout au long de la vie
- 28 ▸ La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- 30 ▸ Les résultats aux examens

MIEUX FORMER POUR MIEUX RÉUSSIR À L'ÉCOLE



- 34 ▸ Agir dès le plus jeune âge
- 36 ▸ « Devoirs faits »
- 37 ▸ Les stages de réussite
- 39 ▸ L'information, l'orientation et l'affectation
- 45 ▸ Se préparer à une formation professionnelle
- 46 ▸ L'adaptation scolaire (SEGPA et EREA)
- 47 ▸ Mission pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap
- 50 ▸ L'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)
- 51 ▸ Promouvoir la persévérance scolaire pour réduire le décrochage

MIEUX ACCUEILLIR POUR ASSURER L'ÉQUITÉ



- 54 7 L'engagement des élèves
- 56 7 La laïcité à l'école
- 58 7 Les dispositifs d'accompagnement de vie scolaire
- 59 7 L'offre d'hébergement : demi-pension et internat
- 60 7 La politique de l'éducation prioritaire
- 64 7 Mieux former les professionnels de l'éducation et encourager l'innovation
- 66 7 La stratégie numérique

FAVORISER UNE MEILLEURE OUVERTURE DE L'ÉCOLE



- 70 7 Le lien éducation-économie
- 72 7 L'éducation artistique et culturelle
- 74 7 Ouverture à l'international et enseignement des langues vivantes
- 78 7 Les langues et cultures de l'antiquité
- 79 7 L'enseignement du provençal
- 80 7 L'offre de formation en sport dans le second degré

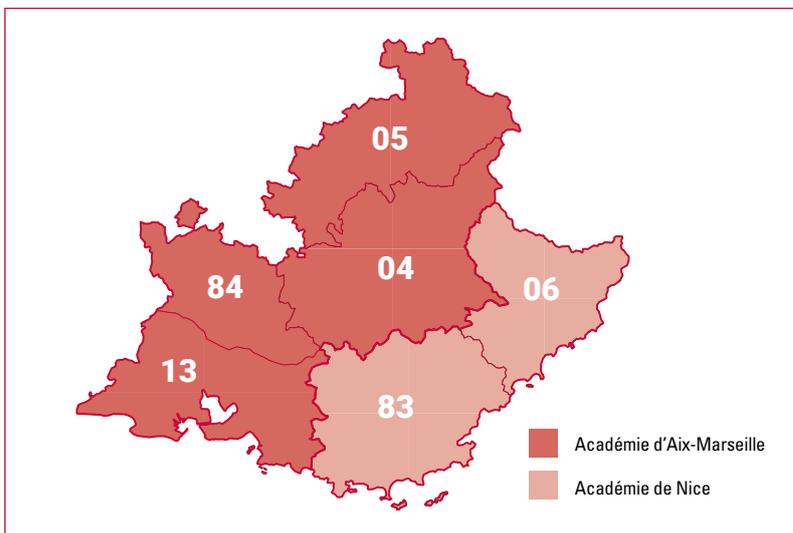


Source : MEN



PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE

LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Afin de répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015, **17 régions académiques** sont mises en place depuis le 1^{er} janvier 2016 (décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques).

Elles regroupent les académies actuelles, maintenues dans leurs limites géographiques.

Dans chacune d'elles, **un recteur de région académique** est désigné pour **garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences intéressant la région** : apprentissage, carte des formations, orientation, lutte contre le décrochage scolaire, numérique éducatif, enseignement supérieur et recherche. Le recteur de région académique est **l'interlocuteur unique** auprès de la préfecture de région et du conseil régional.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région académique est composée des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est désigné recteur de région académique.

La gouvernance de la région académique

Un arrêté du recteur de région académique en date du 19 mars 2016 précise

les modalités de gouvernance de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre des orientations stratégiques pour la région académique, **le Comité régional académique (CoRéA)** arrête de manière collégiale la cohérence des politiques publiques de l'Éducation nationale, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur conduites dans la région.

Les services inter-académiques

Deux services inter-académiques ont été créés :

- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **le Service inter-académique (SIA-SUP)** est chargé, pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur :
 - du contrôle budgétaire ;
 - du contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs.

- **Le Service pour les affaires régionales (SAR)** a un rôle de coordination des académies dans les domaines de compétences du CoRéA dont il prépare les dossiers et assure le secrétariat. Ce service fait l'interface avec la région et la préfecture de région.

Les principales actions conduites en 2017-2018

- **Les lettres de mission des conseillers techniques** des recteurs des académies d'Aix-Marseille et de Nice, actualisées pour l'année 2017-2018, déclinent les orientations stratégiques communes à mettre en œuvre.

- **Un deuxième séminaire inter-académique des trois corps d'inspection** a eu lieu le 28 novembre 2017 à Aix-en-Provence dans le cadre d'une réflexion autour de l'évolution des pratiques professionnelles des inspecteurs.

- **Une conseillère technique ASH régionale** met en œuvre pour les deux académies les orientations stratégiques relatives à la personnalisation des parcours et de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers, et plus particulièrement ceux en situation de handicap.

- **Des référents inter-académiques** ont été mis en place pour coordonner les politiques éducatives autour de la scolarisation des élèves intellectuellement précoces, l'éducation à la sexualité, la scolarisation des sportifs de haut niveau.

- **Des comités de pilotage à l'échelle de la région académique** ont été réunis en associant l'ensemble des partenaires régionaux dans les domaines de la carte des formations, la continuité bac-3/bac+3, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, les relations éducation-économie, le numérique éducatif et la gouvernance des systèmes d'information.

Un projet académique commun avec l'académie de Nice

Dans le cadre de la réforme territoriale et des lois de juillet 2013 portant sur la refondation de l'école et sur l'enseignement supérieur et la recherche, les académies d'Aix-Marseille et de Nice ont élaboré un projet académique commun. Il explicite la politique éducative et a pour vocation d'offrir, aux différents ac-

teurs de l'École, une lecture synthétique des priorités majeures et de trouver une concrétisation au sein même des classes.

Au-delà de la communauté éducative, il doit permettre à l'ensemble des partenaires de l'École* de mieux appréhender les actions conduites par les deux académies.

Ce projet commun traduit la volonté de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur de mettre en cohérence les politiques éducatives régionales, de coordonner leurs actions et de mutualiser leurs ressources.

Les priorités régionales académiques sont structurées autour de 3 axes :

• Axe 1 / Mieux former pour mieux réussir à l'école :

- conforter les apprentissages de base et installer le socle commun ;
- améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours ;
- développer la persévérance scolaire ;
- conforter le pilotage pédagogique.

• Axe 2 / Mieux accueillir pour assurer l'équité :

- développer l'offre et l'usage du numérique à l'École ;
- agir sur le climat scolaire et l'apprentissage à travailler ensemble ;
- lutter contre les inégalités territoriales ;
- favoriser un environnement de travail de qualité et une gestion des ressources humaines performante.

• Axe 3 / Favoriser une meilleure ouverture de l'école :

- permettre une meilleure connaissance du monde économique et social ;
- développer l'ouverture internationale et les parcours artistiques, culturels et sportifs ;
- favoriser tous les partenariats pour préparer à la citoyenneté. ■

**Parents, collectivités territoriales, secteur associatif, acteurs du monde économique et social, etc.*



Retrouvez le **Projet des académies d'Aix-Marseille et de Nice** sur le site :

• www.ac-aix-marseille.fr
> Académie > Présentation de l'académie > Le projet des académies d'Aix-Marseille et de Nice



LES RÉSEAUX ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

Depuis la rentrée 2017, les réseaux écoles, collèges et lycées constituent l'entité territoriale de référence de l'académie d'Aix-Marseille.

Un réseau regroupe les écoles et les établissements d'un même secteur géographique parcourus par les cohortes d'élèves, de la maternelle à la terminale (écoles, collèges, lycées professionnels, lycées généraux, technologiques, polyvalents et EREA).

Ces réseaux permettent de développer une culture de partenariat au service de la réussite des élèves.

Il s'agit de :

- Donner aux élèves et à leur famille une lisibilité des parcours possibles, de

la maternelle jusqu'au post-baccalauréat : faciliter l'engagement des élèves, les rendre plus mobiles et ambitieux. Contribuer ainsi à la construction d'une « École de la confiance ».

- Faciliter la transition des élèves entre les différents niveaux et degrés (école/collège, collège/lycée) **et cycles d'apprentissage, mais également lycée/enseignement supérieur** dans le cadre du continuum bac -3 /bac +3 (ce qui implique l'articulation avec l'enseignement supérieur).

- Proposer aux élèves une offre de formation plus cohérente et plus complète : le réseau valorise la complémentarité de l'offre des différents établissements dans une logique de coopération. Il est force de

proposition pour faire évoluer la carte des formations, des options et des langues.

- Faciliter la mise en œuvre de dispositifs, entre écoles et établissements du réseau, au service de la persévérance et pour la prise en charge de la difficulté scolaire.

- Favoriser les expérimentations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.

- Permettre aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité et de la mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises.

Les 21 réseaux de l'académie d'Aix-Marseille

Nom du réseau	Nombre de collèges	Nombre de lycées			Nombre total de lycées	Total établissements (collèges + lycées)
		Dont lycées généraux et technologiques	Dont lycées professionnels et EREA	Dont lycées polyvalents		
Bléone-Durance	9	2	2	1	5	14
Giono	9	2	1	1	4	13
Porte des Alpes	10	2	3	1	6	16
Les Écrins	5	1	1	1	3	8
Haut Vaucluse	8	2	3	0	5	13
Ventoux	8	2	1	1	4	12
Avignon	14	4	6	0	10	24
Le Luberon	8	1	1	2	4	12
Camargue	8	3	2	0	5	13
Salon	10	2	1	0	3	13
La Crau	9	2	3	0	5	14
La Nerthe	12	1	3	2	6	18
La Côte Bleue	8	1	3	1	5	13
Sainte-Victoire	24	4	3	2	9	33
La Garlaban	10	1	1	2	4	14
Marseille Madrague	8	1	5	0	6	14
Marseille Étoile	10	1	0	2	3	13
Marseille Collines	6	1	1	1	3	9
Marseille Vieux Port	19	5	2	0	7	26
Marseille Huveaune	8	1	4	1	6	14
Marseille Calanques	8	3	3	1	7	15
Total	211	42	49	19	110	321

L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun.

Chaque réseau comporte deux instances de gouvernance : un directoire chargé de définir les objectifs et actions prioritaires, et un conseil pédagogique permettant d'impulser les pratiques pédagogiques et éducatives appropriées, en relation avec le contexte local et l'expertise des équipes.

La dynamique du réseau est portée par ses acteurs. L'organisation, le fonctionnement, les priorités et les choix du réseau sont guidés par la seule préoccupation de faire mieux réussir encore tous les élèves du réseau.

Les membres des instances de gouvernance des réseaux sont les cadres et responsables des unités d'enseignement qui les constituent : directeurs adjoints de SEGPA, directeurs de CIO, directeurs

d'école, inspecteurs de circonscription, inspecteurs référents d'établissement, personnels de direction, etc.

Des inspecteurs du second degré, nommés par le recteur, constituent une équipe d'inspecteurs référents du réseau, chacun étant aussi référent d'un ou plusieurs collèges, lycées ou EREA de ce réseau.

Les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), adjoints du recteur, pilotent les réseaux. Ils accompagnent et valident les décisions du directoire.

Le projet de réseau, définissant les objectifs, les priorités et les indicateurs cibles, est préparé à partir d'un diagnostic fondé d'une part sur la connaissance des caractéristiques du réseau par ses acteurs, d'autre part sur des données fournies par l'autorité académique. ■



Pour en savoir plus sur les acteurs et la gouvernance des réseaux, consultez le **Bulletin académique spécial n°359** du 18 septembre 2017

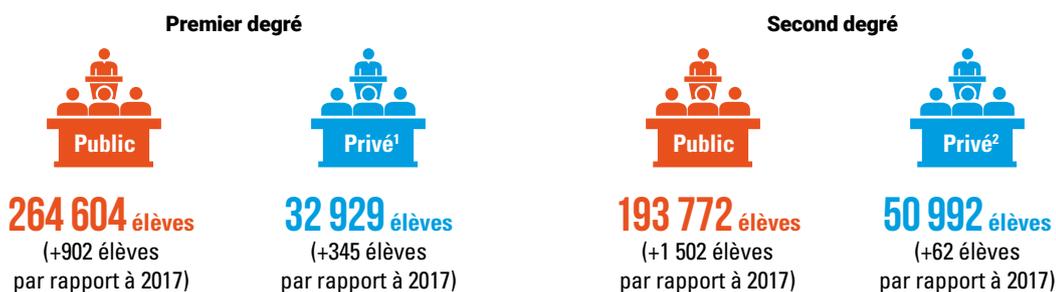
LES RÉSEAUX ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES DE L'ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE



LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET LES MOYENS À LA RENTRÉE 2018

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS

À la rentrée 2018, l'académie d'Aix-Marseille accueillera **542 297 élèves** dans les premier et second degrés (public et privé).



(1 : y compris hors contrat - 2 : sous contrat)

Prévision d'effectifs d'élèves - Public (premier et second degrés)			
	Rentrée 2017 (constat)	Rentrée 2018 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	99 374	99 340	-34
Élémentaire	162 339	163 235	896
Spécial	1 989	2 029	40
Total 1^{er} degré	263 702	264 604	902
Collège (hors SEGPA)	109 876	111 580	1 704
SEGPA	3 084	3 109	25
EREA	383	383	0
Lycée général et technologique	56 049	55 969	-80
Lycée professionnel*	22 878	22 731	-147
Total 2nd degré	192 270	193 772	1 502

*hors post-bac, apprentis, insertion

Prévision d'effectifs d'élèves - Privé sous contrat (premier et second degrés)			
	Rentrée 2017 (constat)	Rentrée 2018 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	11 306	11 318	12
Élémentaire	21 191	21 521	330
Spécial	87	90	3
Total 1^{er} degré	32 584	32 929	345
Collège (hors SEGPA)	27 697	27 885	188
SEGPA	181	177	-4
Lycée général et technologique	15 267	15 213	-54
Lycée professionnel*	7 785	7 717	-68
Total 2nd degré	50 930	50 992	62

*hors post-bac, apprentis, insertion

Les moyens supplémentaires à la rentrée 2018

L'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation de 292 Équivalents temps plein (ETP) enseignants supplémentaires pour la rentrée 2018 :

- 261 ETP pour le premier degré ;
- 31 ETP pour le second degré.

Les 31 postes attribués pour le 2nd degré ont été répartis dans les collèges de l'académie, un redéploiement de 20 ETP a été opéré entre les lycées professionnels et les lycées généraux et technolo-

giques afin, notamment, de tenir compte de la démographie scolaire. Par ailleurs les moyens liés aux lycées les plus fragiles mobilisés à la rentrée 2017 ont été maintenus dans le cadre de la préparation de rentrée 2018.

À ces moyens d'enseignement, viennent s'ajouter 3 emplois de principaux adjoints pour renforcer l'équipe de direction de 3 collèges.

Enfin, la dotation académique en emplois d'Accompagnants des élèves en

situation de handicap (AESH titre 2 : accompagnement individuel de l'élève) a été abondée de 328 emplois supplémentaires au 1^{er} septembre 2018. Cela porte à 1 897 le nombre d'emplois d'AESH dans l'académie d'Aix-Marseille.

Par ailleurs, afin de mettre en place un accompagnement mutualisé, 130 AESH (hors titre 2 : accompagnement de plusieurs élèves) ont été notifiés à l'académie au 1^{er} mai 2018. Cette dotation sera également abondée de 175 autres AESH au 1^{er} octobre 2018, ce qui portera leur nombre à 595.

• Dotation indemnitaire

Le décret du 20 août 2014 reconnaît l'ensemble des missions inhérentes au métier d'enseignant dans le second degré et identifie trois ensembles de missions :

- le service d'enseignement (dans le cadre de maxima de service hebdomadaire) ;
- les missions liées directement au ser-

vice d'enseignement dont elles sont le prolongement (accomplies par tous les enseignants en dehors du service d'enseignement) ;

- des missions particulières exercées par certains enseignants au sein de l'Établissement public local d'enseignement (EPLÉ) ou au niveau académique (coordonnateur, référent, tutorat des élèves,

ou autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif) selon deux modes de reconnaissance : l'attribution d'une indemnité ou l'attribution d'une décharge de service.

Le budget en Indemnités pour mission particulière (IMP) demeure à hauteur de 3 689.50 IMP, soit 4 611 875 €. ■

1^{er} degré

Variation des emplois premier degré Rentrée scolaire 2018	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Alpes-de-Haute-Provence	0
Hautes-Alpes	-4
Bouches-du-Rhône	+205
Vaucluse	+52
Missions académiques	+8
	+261

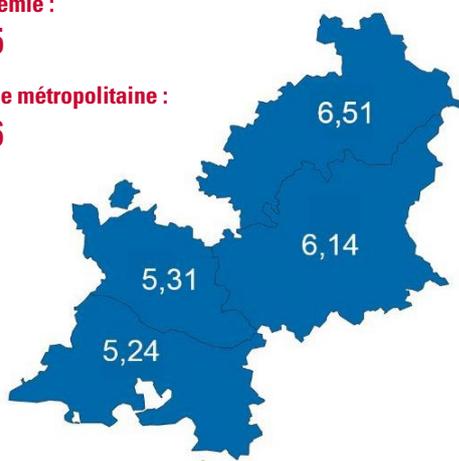
2nd degré

Variation des emplois second degré Rentrée scolaire 2018	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Collèges des Alpes-de-Haute-Provence	-8
Collèges des Hautes-Alpes	-9
Collèges des Bouches-du-Rhône	+43
Collèges du Vaucluse	+4
	+30
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	+20
Lycées professionnels (LP)	-20
Missions académiques	+1
Total académie	+31

**Nombre de postes pour 100 élèves
(en Équivalent temps plein) dans le premier degré
à la rentrée 2017 - Public**

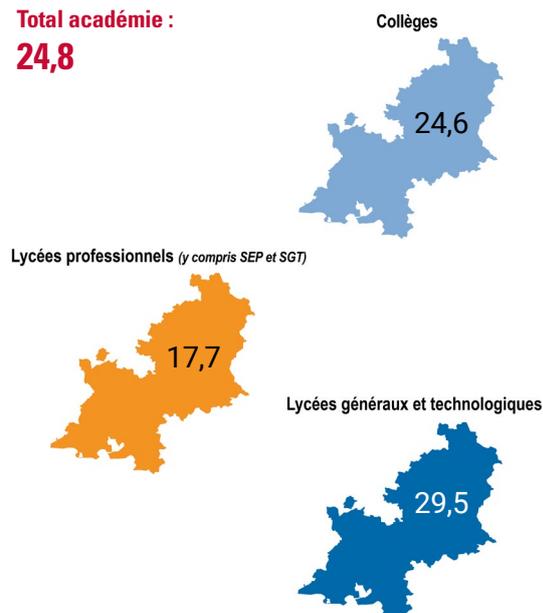
Académie :
5,35

France métropolitaine :
5,46



**Nombre moyen d'élèves par division (E/D)
dans le second degré à la rentrée 2017 - Public**

Total académie :
24,8



LE BUDGET ACADÉMIQUE ET LES RESSOURCES HUMAINES

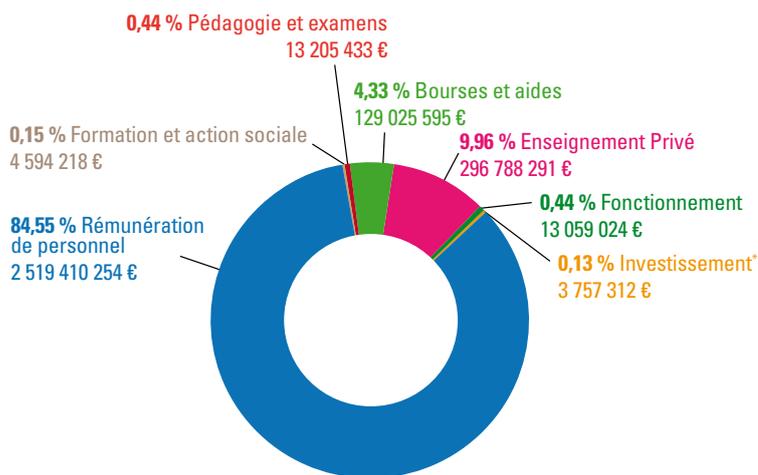
Un budget de plus de 2,9 milliards par an

Un budget de plus de 2,9 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État – non compris les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) a représenté, en 2017, 2 980 millions €, soit un montant en hausse de 109 M€ par rapport à celui de 2016 (2 871 millions €). Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 84,55%.

Le poste enseignement privé regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur. Les dépenses de transfert (bourses et aides) constituent le 3^e poste de dépenses budgétaires. ■

LE BUDGET DE L'ACADÉMIE EN 2017 : DÉPENSES D'ÉDUCATION



Les ressources humaines

Répartition des effectifs par département dans l'académie en 2017-2018

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1 ^{er} degré Public	896	776	10 452	2 890	15 014
Enseignants 2 nd degré Public	1 124	909	11 749	3 493	17 275
ATSS*	209	187	2 362	544	3 302
DIEO**	88	76	913	261	1 338
Person. 1 ^{er} degré non enseig.	116	95	1 241	637	2 089
Person. 2 nd degré non enseig.	339	318	3 346	850	4 853
Total académie Public	2 772	2 361	30 063	8 675	43 871
Enseignants 1 ^{er} degré Privé sous contrat	48	60	1 104	301	1 513
Enseignants 2 nd degré Privé sous contrat	69	86	3 513	779	4 447
Total académie Privé SC	117	146	4 617	1 080	5 960
Total des effectifs MEN	2 889	2 507	34 680	9 755	49 831

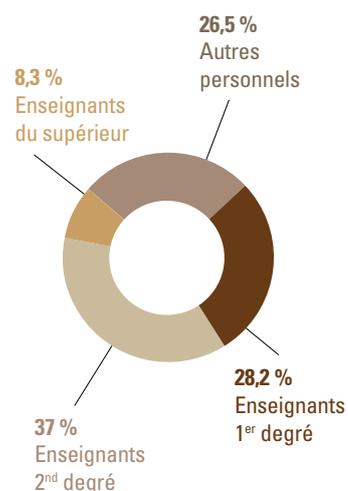
Source : BSA. *ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - **DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation.

Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2016

Enseignants chercheurs	4 418
Enseignants	445
Personnel non enseignants	3 971
Total enseignement supérieur	8 834

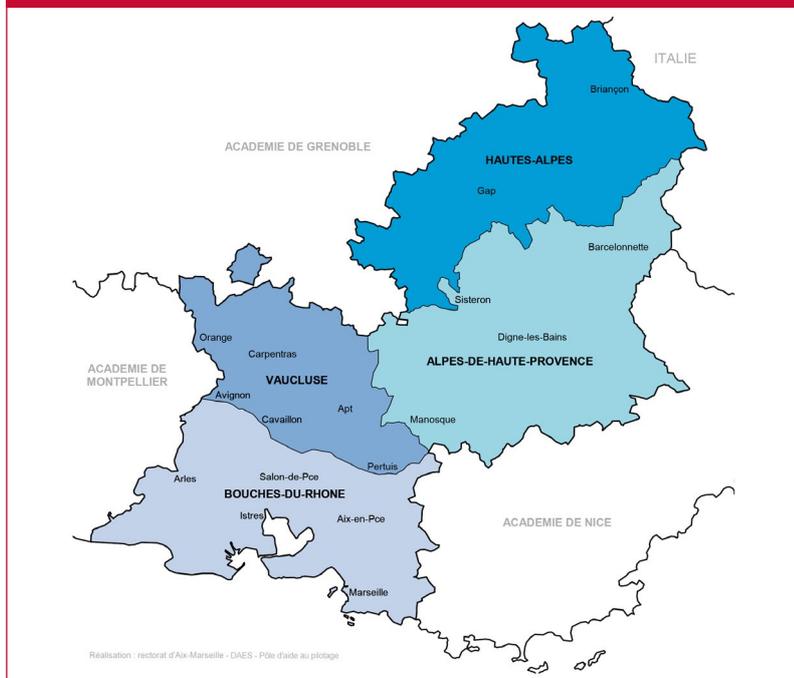
Source : bilans sociaux 2016

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS L'ACADÉMIE (PU+PR SC)



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ACADÉMIQUE

Les départements de l'académie



CHIFFRES CLÉS

4 départements
21 394 km² (3,9% du territoire métropolitain)
2 901 951 habitants dans l'académie en 2017 (estimation INSEE provisoire - soit 4,5% de la population de la France métropolitaine)
70,2% de la population de l'académie vit dans les Bouches-du-Rhône

Évolution de la démographie depuis 1990

Au 1 ^{er} janvier	Recensement		Estimation								Évolution de 1990 à 2017*
	1990	1999	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*	
Alpes-de-Haute-Pce	130 911	139 515	160 149	160 959	161 241	161 916	161 588	161 799	161 814	161 767	23,6 %
Hautes-Alpes	113 265	121 338	136 971	138 605	139 554	139 279	139 883	140 916	141 197	141 384	24,8 %
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	1 972 018	1 975 896	1 984 784	1 993 177	2 006 069	2 016 622	2 026 120	2 035 414	15,8 %
Vaucluse	466 910	499 321	543 105	546 630	546 314	549 949	554 374	557 548	560 579	563 386	20,7 %
Académie	2 469 150	2 594 156	2 812 243	2 822 090	2 831 893	2 844 321	2 861 914	2 876 885	2 889 710	2 901 951	17,5 %
France métropolitaine	56 577 000	58 496 613	62 765 235	63 070 344	63 375 971	63 697 865	64 027 958	64 300 821	64 558 472	64 801 096	14,5 %

Source : INSEE - estimations de population au 1^{er} janvier - * Données provisoires

Population des 2 à 16 ans - données définitives 2013

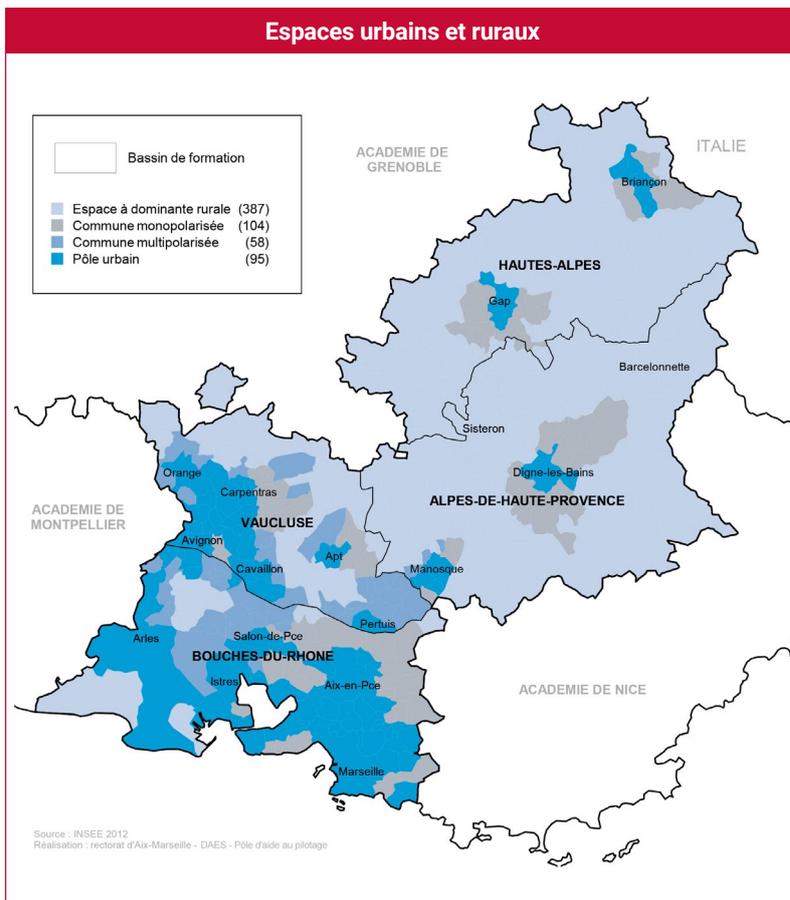
	Population 2 à 16 ans	Densité des 2 à 16 ans (nombre d'habitants au km ²)
Alpes-de-Haute-Provence	27 404	3,96
Hautes-Alpes	24 670	4,45
Bouches-du-Rhône	363 051	71,37
Vaucluse	102 655	28,78
Académie	517 780	24,51
France métropolitaine	11 839 140	21,77

Sources : BCP univers démographie, chargement mars 2016. Bilan démographique INSEE et révision de la DEPP

Les contraintes territoriales et sociales

• De fortes disparités démographiques et géographiques

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est très supérieur au niveau national.



ESPACE URBAIN ET ESPACE RURAL

- **L'espace à dominante rurale**, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).
- **Une commune multipolarisée** est une commune ou unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.
- **Une commune monopolarisée** est une commune ou une unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune ou de l'unité urbaine de résidence.
- **Le pôle urbain** est une agglomération offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Des critères sociaux contrastés

Le taux de pauvreté de tous les départements de l'académie est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (20,4%).

Selon le rapport de l'INSEE *Niveau de vie en 2014* (rapport n°53 - Novembre 2017 - www.insee.fr), dans les Bouches-du-Rhône, le niveau de vie des plus modestes est très faible et les revenus des plus aisés sont supérieurs à la moyenne régionale. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus est ainsi le plus élevé de la région Provence-Alpes-Côte

d'Azur (3,9). En Vaucluse, les inégalités sont un peu moins marquées (3,6) : la population modeste dispose de revenus plus faibles que dans tout autre département de la région, mais les revenus des plus aisés y sont aussi plus modérés qu'ailleurs. Les Hautes-Alpes sont le département de l'académie où les inégalités sont les moins marquées. Le niveau de vie des plus modestes y est le plus élevé et celui des plus aisés le plus bas de tous les départements. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus y est donc le plus faible de la région (3,1).

Parmi les principales communes, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 31 % de sa population vit en dessous de ce seuil. Vient ensuite Marseille (26%). D'autres communes du département de Vaucluse concentrent une part élevée de population pauvre : c'est le cas de Carpentras (30%), Cavaillon (28%) ou encore Orange (23%).

A contrario, dans plusieurs grandes villes, comme Aix-en-Provence, le taux de pauvreté est relativement faible (14,3%). ■

Niveau de vie et taux de pauvreté dans les départements de l'académie en 2014				
	1 ^{er} décile (en euros)	9 ^e décile (en euros)	Rapport interdécile	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	846	2 805	3,3	17
Hautes-Alpes	908	2 778	3,1	14,5
Bouches-du-Rhône	800	3 118	3,9	18,6
Vaucluse	784	2 801	3,6	20,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	824	3 081	3,7	17,5
France métropolitaine	898	3 105	3,5	14,1

Sources : Insee.

Lecture : dans les Alpes-de-Haute-Provence, le 1^{er} décile des niveaux de vie (plafond de revenu disponible par unité de consommation des 10 % de personnes les plus modestes) est de 846 euros par mois. Le 9^e décile (revenu disponible plancher des 10 % les plus aisés) est de 2 805 euros par mois. Le rapport interdécile est de 3,3 et le taux de pauvreté est de 17,0 %.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

Aix-Marseille est la 9^e académie en nombre d'élèves des premier et second degrés.

Répartition des effectifs du premier et du second degrés en 2017-2018 par département et type d'établissement (hors insertion, apprentis, post-bac [CPGE, STS...])					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	5 249	4 456	79 436	21 539	110 680
Élémentaire	9 100	7 735	130 176	36 519	183 530
Spécial	116	79	1 462	419	2 076
Total 1^{er} degré public et privé sous et hors contrat	14 465	12 270	211 074	58 477	296 286
Collège	7 217	6 310	96 093	27 953	137 573
SEGPA	185	159	2 237	684	3 265
EREA	82		173	128	383
Lycée d'enseignement général et technologique*	3 907	3 117	49 595	14 697	71 316
Lycée professionnel**	1 537	1 403	21 451	6 272	30 663
CFA (apprentis de niveau IV et V) du MEN***	622	402	6 225	2 621	9 870
Total 2nd degré (hors post-bac) (public et privé sous contrat)	13 550	11 391	175 774	52 355	253 070
Total académie	28 015	23 661	386 848	110 832	549 356

* Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. ** Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique, les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac. *** Les effectifs de la RS2017. Sources : 1^{er} degré : constat et prévision DEPP, 2nd degré : constat dgesco daf.

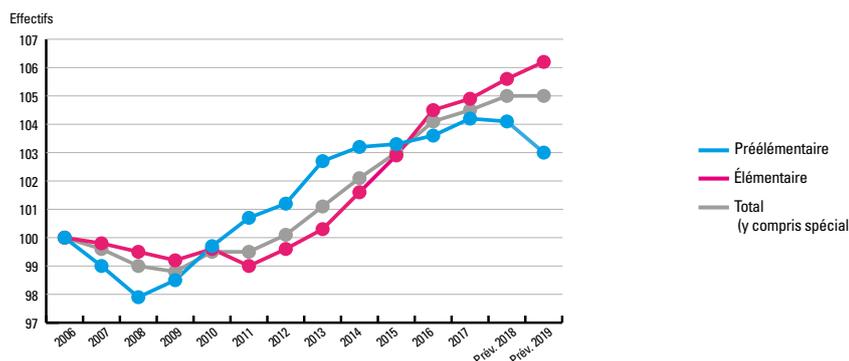
Le premier degré

En 2017-2018, les effectifs ont poursuivi leur croissance amorcée depuis 2011.

Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous et hors contrat)													Prévisions	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Préélémentaire	106 252	105 225	103 985	104 637	105 956	106 946	107 565	109 159	109 696	109 779	110 049	110 680	110 658	109 476
Élémentaire	175 033	174 750	174 235	173 643	174 279	173 292	174 273	175 608	177 792	180 193	182 892	183 530	184 756	185 959
Spécial	2 181	2 355	2 527	1 878	1 854	1 807	1 843	1 890	1 968	1 951	2 011	2 076	2 119	2 156
Total	283 466	282 330	280 747	280 158	282 089	282 045	283 681	286 657	289 456	291 923	294 952	296 286	297 533	297 591

Source : constat et prévisions des DASEN retenus DEPP

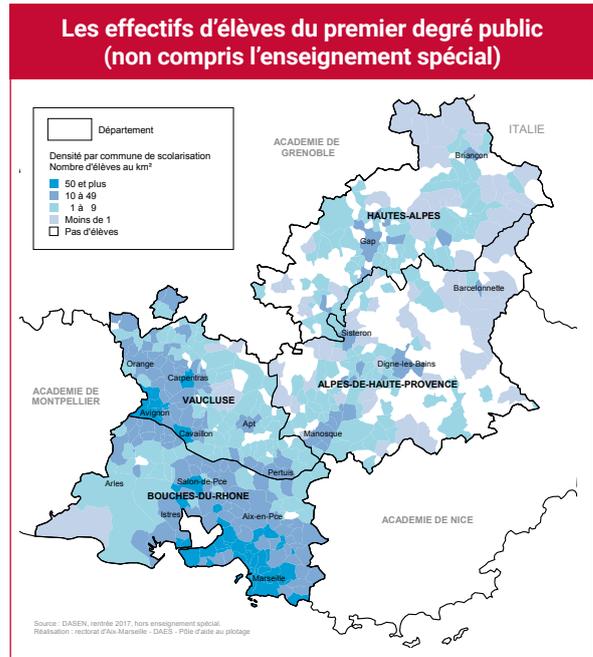
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS ET HORS CONTRAT - BASE 100 EN 2006



Nombre d'écoles du premier degré en 2017-2018 (public et privé sous et hors contrat)						
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie	
Public	Maternelles	31	18	546	129	724
	Élémentaires	126	121	597	232	1076
	Spéciales*			1		1
	Total	157	139	1 144	361	1 801
Privé	Maternelles	0	0	5	2	7
	Élémentaires	5	7	123	37	172
	Spéciales*			1		1
	Total	5	7	129	39	180
Public+Privé	Maternelles	31	18	551	131	731
	Élémentaires	131	128	720	269	1248
	Spéciales*	0	0	2	0	2
	Total	162	146	1 273	400	1 981

* Les écoles dites « spéciales » regroupent des classes telles que les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (ADAPT) et les classes d'intégration scolaire (CLIS).

Source : Base rectorale des établissements.



Les Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)

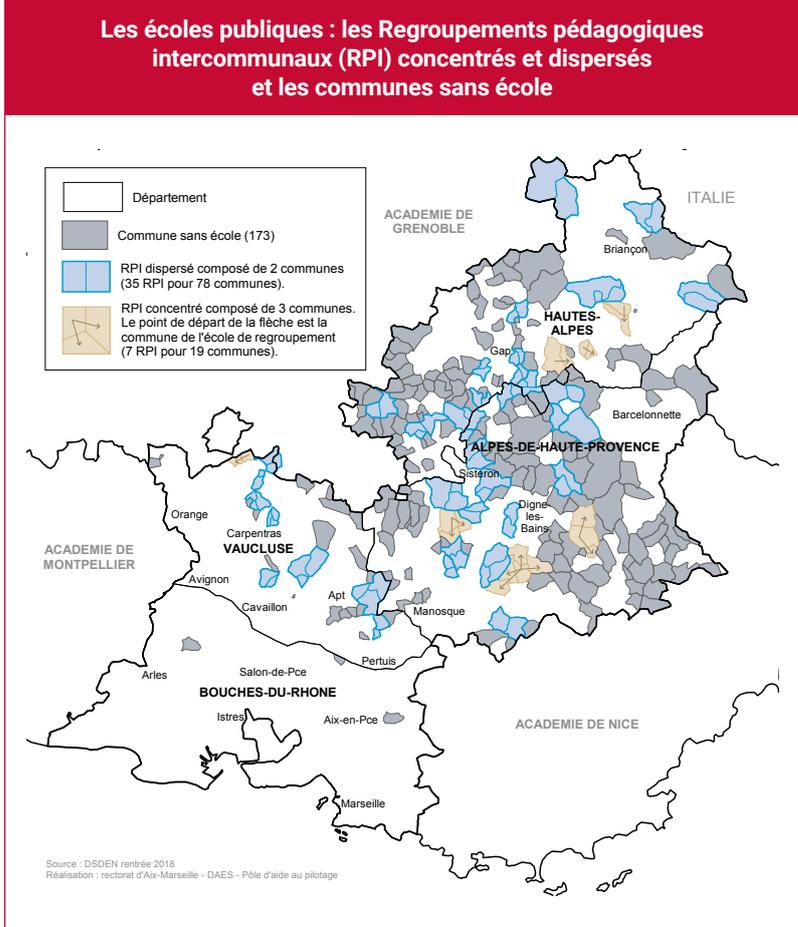
• Dans les zones rurales, une offre adaptée aux faibles effectifs d'élèves
Dans les zones rurales de l'académie, les communes comptant peu d'élèves se réunissent en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Le RPI est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Les élèves sont regroupés :

- soit en RPI dispersé, c'est-à-dire par niveau scolaire sur plusieurs sites. Cette solution permet d'utiliser tous les locaux scolaires de chaque commune concernée,
- soit en RPI concentré, autrement dit tous les niveaux sont sur un même site.

Les RPI permettent aux communes associées d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. La mise en commun des moyens et des équipements offre aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines. ■



Le second degré

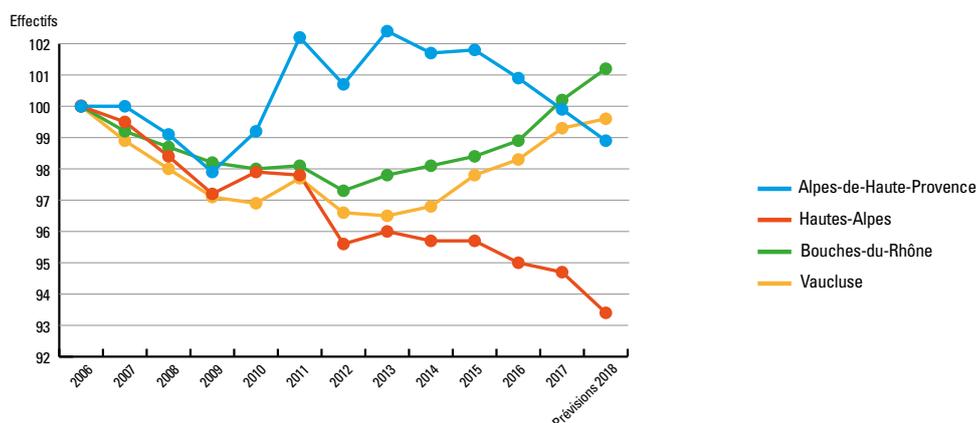
Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2018 font apparaître une légère hausse (+ 1 564 élèves).

Évolution des effectifs d'élèves du second degré public et privé sous et hors contrat - par département (hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et Prépa pro)													Prévisions	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Public	Alpes-de-Haute-Provence	12 194	12 201	12 063	11 914	12 043	12 398	12 335	12 567	12 400	12 343	12 203	12 067	11 906
	Hautes-Alpes	10 815	10 736	10 655	10 552	10 566	10 499	10 233	10 255	10 192	10 128	10 024	9 962	9 806
	Bouches-du-Rhône	131 017	129 419	128 615	127 848	127 232	127 022	125 862	126 578	127 076	127 469	128 226	130 298	131 868
	Vaucluse	40 680	40 017	39 479	39 117	38 907	38 951	38 532	38 331	38 445	38 908	39 161	39 560	39 809
	Total	194 706	192 373	190 812	189 431	188 748	188 870	186 962	187 731	188 113	188 848	189 614	191 887	193 389
	EREA	396	412	410	427	424	408	422	370	349	381	379	383	383
Total 2nd degré académie	195 102	192 785	191 222	189 858	189 172	189 278	187 384	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 772	
Privé sous contrat	Alpes-de-Haute-Provence	708	692	694	659	708	709	621	623	699	727	774	779	818
	Hautes-Alpes	792	797	768	732	798	858	865	889	911	979	1 003	1 027	1 040
	Bouches-du-Rhône	37 480	37 759	37 825	37 658	37 734	37 975	37 908	38 184	38 257	38 450	38 790	39 078	39 156
	Vaucluse	9 287	9 378	9 462	9 317	9 407	9 737	9 673	9 816	9 898	9 957	9 965	10 046	9 978
	Total	48 267	48 626	48 749	48 366	48 647	49 279	49 067	49 512	49 765	50 113	50 532	50 930	50 992
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré académie	48 267	48 626	48 749	48 366	48 647	49 279	49 067	49 512	49 765	50 113	50 532	50 930	50 992	
Etab. Privé hors contrat	Alpes-de-Haute-Provence	40	53	65	95	93	122	83	68	61	103	87	77	77
	Hautes-Alpes	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bouches-du-Rhône	1 908	1 932	1 829	1 895	2 048	2 034	1 964	1 911	1 849	1 722	1 509	1 463	1 463
	Vaucluse	399	393	426	450	467	528	439	441	376	372	404	387	387
	Total	2 347	2 391	2 320	2 440	2 608	2 684	2 486	2 420	2 286	2 197	2 000	1 927	1 927
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré académie	2 347	2 391	2 320	2 440	2 608	2 684	2 486	2 420	2 286	2 197	2 000	1 927	1 927	
Divisions Privé hors contrat	Alpes-de-Haute-Provence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hautes-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bouches-du-Rhône	39	30	18	0	5	95	81	49	11	0	0	31	31
	Vaucluse	0	0	0	0	0	0	33	33	21	25	0	0	0
	Total	39	30	18	0	5	95	114	82	32	25	0	31	31
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré académie	39	30	18	0	5	95	114	82	32	25	0	31	31	
PU + PR SC + PR HC	Alpes-de-Haute-Provence	12 942	12 946	12 822	12 668	12 844	13 229	13 039	13 258	13 160	13 173	13 064	12 923	12 801
	Hautes-Alpes	11 607	11 546	11 423	11 284	11 364	11 357	11 098	11 144	11 103	11 107	11 027	10 989	10 846
	Bouches-du-Rhône	170 444	169 140	168 287	167 401	167 019	167 126	165 815	166 722	167 193	167 641	168 525	170 870	172 518
	Vaucluse	50 366	49 788	49 367	48 884	48 781	49 216	48 677	48 621	48 740	49 262	49 530	49 993	50 174
	Total	245 359	243 420	241 899	240 237	240 008	240 928	238 629	239 745	240 196	241 183	242 146	244 775	246 339
	EREA	396	412	410	427	424	408	422	370	349	381	379	383	383
Total 2nd degré académie	245 755	243 832	242 309	240 664	240 432	241 336	239 051	240 115	240 545	241 564	242 525	245 158	246 722	

* Les prévisions 2018 de la catégorie Hors Contrat sont remplacées par le constat 2017

Source : BCP

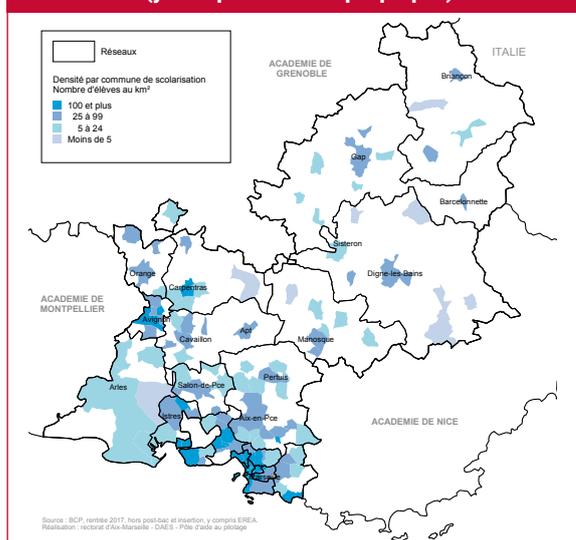
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS ET HORS CONTRAT - PAR DÉPARTEMENT - BASE 100 EN 2006 (HORS EREA, INSERTION, APPRENTIS ET POST-BAC - Y COMPRIS ULIS, DP6 ET PREPA PRO)



Effectifs d'élèves du second degré public - par type d'établissement (hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS et prépa pro)

	2017	Prévision 2018
Collège (y compris SEGPA)	112 960	114 689
Lycée GT, SGT	56 049	55 969
LP, SEP	22 878	22 731
Total 2nd degré public	191 887	193 389
EREA	383	383
Total 2nd degré académie	192 270	193 772

Les effectifs d'élèves du 2nd degré public (y compris ULIS et prépa pro)



Le post-bac

Évolution des effectifs académiques post-bac de 2006 à 2016 (public et privé - hors CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total Universités⁽¹⁾	70 118	67 844	69 696	70 839	70 306	69 541	67 440	65 682	69 639	72 517	73 357
<i>dont préparation DUT</i>	4 036	4 186	4 273	4 256	4 276	4 321	4 260	4 141	4 266	4 247	4 588
STS et assimilés⁽²⁾	9 815	10 336	10 493	10 704	11 027	11 062	11 428	11 473	11 388	11 403	11 700
CPGE	3 054	3 219	3 307	3 225	3 201	3 252	3 407	3 377	3 391	3 388	3 534
Formations d'ingénieurs⁽³⁾	1 403	1 697	1 830	1 823	1 859	1 806	2 277	2 430	2 440	2 551	2 359
Écoles de commerce, gestion et vente⁽⁴⁾	4 905	4 548	4 487	5 104	5 302	5 783	6 166	6 147	5 901	5 800	5 501
Autres écoles et formations⁽⁵⁾	12 022	13 375	10 722	10 942	11 402	11 512	11 529	13 119	11 921	11 875	11 096
Total enseignement sup	101 317	101 019	100 535	102 637	103 097	102 956	102 247	102 228	104 680	107 534	107 547
Évolution (%)		-0,3 %	-0,5 %	2,1 %	0,4 %	-0,7 %	-0,1 %	0 %	2,4 %	2,7 %	0 %

(1) Y compris IEP - (2) STS/DMA/Classe de mise à niveau/DCESF - (3) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs hors universitaires, données provisoires

(4) Hors BTS - données provisoires - (5) Dont écoles paramédicales et sociales - données provisoires

Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques.

LE POIDS RESPECTIF DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVÉ

└ Dans le premier degré

Sur 296 286 élèves du premier degré, près de 9 élèves sur 10 de l'académie sont scolarisés dans l'enseignement public. L'enseignement privé est cependant plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. La répartition public/privé est stable depuis 2011.

Répartition des effectifs du premier degré en 2017-2018 (public et privé sous et hors contrat)					
	Privé		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	792	5,5	13 673	94,5	14 465
Hautes-Alpes	1 063	8,7	11 207	91,3	12 270
Bouches-du-Rhône	24 238	11,5	186 836	88,5	211 074
Vaucluse	6 491	11,1	51 986	88,9	58 477
Académie	32 584	11,0	263 702	89,0	296 286

Évolution de la part public-privé des effectifs du premier degré													Prévisions	
Effectifs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Part Public	252 551	251 002	250 434	252 203	251 528	252 885	255 750	258 419	260 525	262 965	263 702	264 604	264 556	
Part Privé	29 779	29 745	29 724	29 886	30 517	30 796	30 907	31 037	31 398	31 987	32 584	32 929	33 035	
Total 1^{er} degré	282 330	280 747	280 158	282 089	282 045	283 681	286 657	289 456	291 923	294 952	296 286	297 533	297 591	
Part en %													Prévisions	
Effectifs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Part Public	89,5	89,4	89,4	89,4	89,2	89,1	89,2	89,3	89,2	89,2	89,0	88,9	88,9	
Part Privé	10,5	10,6	10,6	10,6	10,8	10,9	10,8	10,7	10,8	10,8	11,0	11,1	11,1	

Source : Constats et prévisions DEPP - 1^{er} degré privé = y compris hors contrat et enseignement spécial

└ Dans le second degré

Sur 245 158 élèves du second degré, près de 8 élèves sur 10 sont dans l'enseignement public. L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. La répartition public/privé est stable depuis 2011. ■

Répartition des effectifs du second degré en 2017-2018 (public et privé sous contrat y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)					
	Privé		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	856	6,6	12 149	93,4	13 005
Hautes-Alpes	1 027	9,3	9 962	90,7	10 989
Bouches-du-Rhône	40 572	23,7	130 471	76,3	171 043
Vaucluse	10 433	20,8	39 688	79,2	50 121
Académie	52 888	21,6	192 270	78,4	245 158

Évolution de la part public-privé des effectifs du second degré (y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)													Prévisions
Effectifs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Part Public	192 785	191 222	189 858	189 172	189 278	187 384	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 772	
Part Privé	51 047	51 087	50 806	51 260	52 058	51 667	52 014	52 083	52 335	52 532	52 888	52 950	
Total 2nd degré	243 832	242 309	240 664	240 432	241 336	239 051	240 115	240 545	241 564	242 525	245 158	246 722	
Part en %													Prévisions
Effectifs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Part Public	79,1	78,9	78,9	78,7	78,4	78,4	78,3	78,3	78,3	78,3	78,4	78,5	
Part Privé	20,9	21,1	21,1	21,3	21,6	21,6	21,7	21,7	21,7	21,7	21,6	21,5	

Source : BCP

LE CFA RÉGIONAL DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE



▮ L'apprentissage dans la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRD-FOP) adopté par les élus du conseil régional le 17 mars 2017, l'État, la Région et les autorités académiques s'engagent conjointement à développer l'apprentissage dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif est de promouvoir l'excellence dans tous les CFA et les entreprises qui partagent la responsabilité du parcours de l'apprenti, afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 50 000 apprentis d'ici 2021.

▮ Le contexte académique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'académie d'Aix-Marseille dispose d'un CFA académique. Actuellement composé de 21 Unités de Formation par Apprentissage (UFA), il forme 1200 apprentis à 49 diplômes. Son objectif est de développer l'apprentissage au sein du réseau des lycées publics. Il s'agit de fédérer, de professionnaliser les différents acteurs et de faciliter la mise en place de formations mixtes afin de sécuriser les parcours des jeunes.

L'organisme gestionnaire du CFA est le GIP-FCIP (Groupement d'intérêt public

pour la formation continue et l'insertion professionnelle) de l'académie.

Au 1^{er} janvier 2019, le CFA régional Éducation nationale en Vaucluse sera intégré au CFA académique. Le CFA régional de l'académie Aix-Marseille coordonnera alors toutes les formations en apprentissage mises en œuvre dans les établissements publics de l'académie avec 26 UFA qui formeront 1 700 apprentis à 65 diplômes différents (du CAP au BTS).

▮ Les ressources humaines du CFA académique

La direction du CFA est assurée par une directrice nommée par arrêté rectoral. La coordination administrative et pédagogique du CFA est assurée par quatre coordonnateurs, une contrôleur de gestion et trois personnels administratifs. La direction de chaque UFA est assurée par le chef d'établissement support de l'UFA qui encadre les formations proposées par cette dernière. Au total 337 formateurs assurent les formations. Une vingtaine de personnels administratifs et techniques répartis dans les différentes UFA contribue à leur gestion.

▮ Les modalités de l'apprentissage

• **L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance** entre une forma-

tion en lycée public (unité de formation par apprentissage) et une formation en entreprise.

• **L'apprenti signe un contrat d'apprentissage** qui est un contrat de travail avec un employeur.

• **Les règles d'éligibilité au contrat d'apprentissage** liées à l'âge sont les suivantes (au 31 mars 2018) :

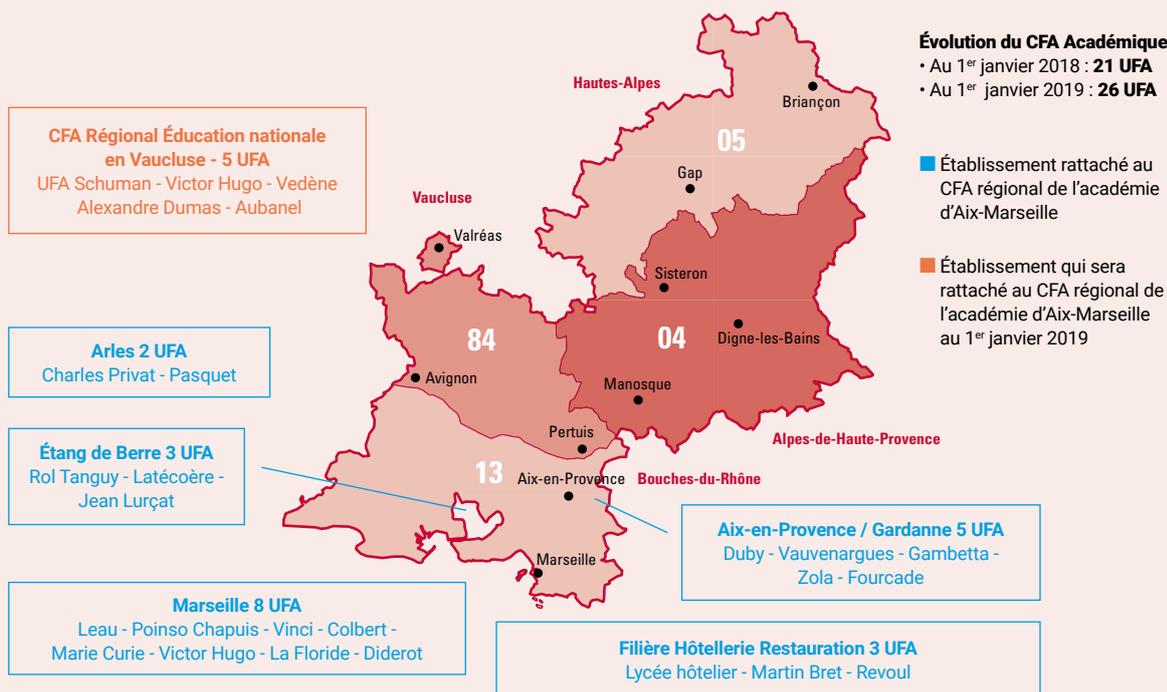
- les jeunes âgés d'au moins 15 ans au 31 décembre justifiant avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de troisième) ;
- les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ;
- au-delà de 25 ans, les apprentis préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui déjà obtenu, les personnes reconnues travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création d'entreprise nécessitant le diplôme visé, et les sportifs de haut niveau.

• **La durée du contrat d'apprentissage est généralement limitée** à la formation préparée.

• **Le temps de travail de l'apprenti est identique** à celui des autres salariés.

• **L'apprenti bénéficie d'une rémunération** variant en fonction de son âge et de l'année d'exécution du contrat qui correspond à un pourcentage du SMIC (de 25 à 78 %). ■

LA CARTE ACADÉMIQUE DE L'APPRENTISSAGE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU CFA ACADÉMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2017 PAR NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ



Niveau I

1,5%

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...



Niveau III

27,5%

Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...



Niveau IV

38%

Bac professionnel, BP, MC, BT ou équivalent



Niveau V

33%

CAP ou BEP, sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale



• L'offre de formation de l'ensemble des unités de formation par apprentissage constitutives du CFA académique est consultable sur le site :

www.cfa.ac-aix-marseille.fr

• Contacter le CFA régional de l'académie d'Aix-Marseille :

860 rue René Descartes
Les Pléiades 1 - bât C
13857 Aix-en-Provence Cedex 3
04 42 90 41 15
ce.cfa@ac-aix-marseille.fr

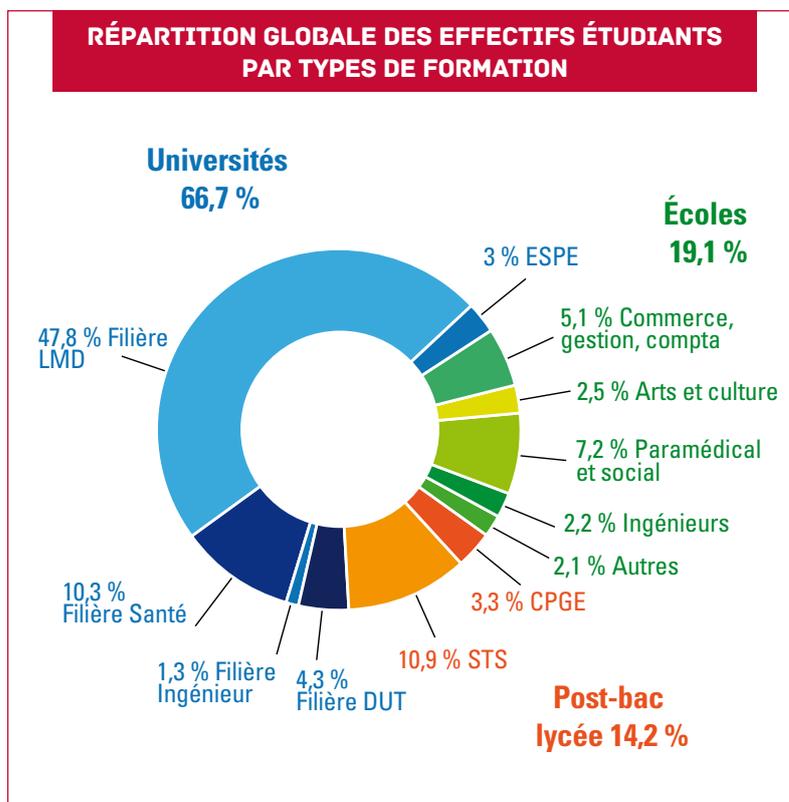
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une offre de formation riche et diversifiée dans l'enseignement supérieur

L'académie d'Aix-Marseille comprenait, en 2016-2017, 107 547 étudiants, principalement regroupés à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon.

Les deux tiers (66,7%) des étudiants ont effectué leur cursus en université, dont 17% en Droit, 27% en Lettres et Sciences humaines, 23% en Sciences et STAPS, 6% en Institut universitaire de technologie (IUT).

Les étudiants des Sections de Technicien Supérieur (STS) ou en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) et post-bac représentent plus de 14% de l'ensemble des effectifs étudiants.



Répartition des étudiants en 2016-2017 (public et privé)		
	Effectifs	
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines	17 018	Effectifs étudiants dans les universités publiques
Droit	12 708	
Économie, Gestion	7 802	
Sciences, STAPS	17 044	
Santé	11 154	
IUT	4 588	
ESPE	3 200	
Sous total universités publiques (Y compris ESPE)	73 514	Source : SISE université 2016
Post-Bac (STS, CPGE, divers Post-Bac)	15 234	Public et privé sous contrat du MESRI
Formations d'ingénieurs (hors universitaires) ⁽¹⁾	2 359	
École commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	5 501	
Autres écoles et formations ⁽²⁾	10 939	
Académie	107 547	En rouge : résultats provisoires

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (hors université), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Établissements privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, les données sont celles de l'année 2015-2016.

Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Les Sections de Technicien supérieur (STS) et les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Les filières post-bac en lycée sont des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Sélectives, elles recrutent les élèves sur dossier scolaire. Elles scolarisent plus de 14% des étudiants de l'académie. Se déroulant sur 2 ans, elles sont composées principalement de deux types de cursus aux pro-

files très différents : les STS et les CPGE (d'autres formations existent : Classe préparatoire aux études supérieures [CPES], Adaptation technicien supérieur [ATS], Diplôme supérieur d'arts appliqués [DSAA], Diplôme des métiers d'art [DMA], Mise à niveau en arts appliqués [MANAA]...).

→ Les STS

Les Sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'académie propose

près de 90 spécialités (dont les 2/3 dans le secteur tertiaire) localisées pour moitié à Marseille, le reste réparti sur l'ensemble de son territoire.

→ Les CPGE

Les Classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle, préparant aux concours des grandes écoles. 37 CPGE (dans 20 établissements) sont présentes dans l'académie et implantées à Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Salon et Gap.

Département	Ville	Établissement	Classe préparatoire
Hautes-Alpes	Gap	Dominique Villars	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Économique
Bouche-du-Rhône	Aix-en-Provence	La Nativité	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Économique
		Paul Cezanne	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Scientifique
			CPGE_1 Lettres
			CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur
			CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur
			CPGE_2 Lettres Ens Fontenay-St Cloud
			CPGE_2 MP Mathématiques & Physique
			CPGE_2 PC Physique & Chimie
			CPGE_2 PC* Physique & Chimie
			CPGE_2 PSI Physique & Sci. Ingénieur
		Lycée Militaire	CPGE Classe Prépa. Études Supérieures
			CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Économique
			CPGE_1 Lettres Sup Saint Cyr
			CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur
			CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur
		CPGE_2 1 ^{ère} Sup Saint Cyr	
		CPGE_2 MP Mathématiques & Physique	
		CPGE_2 PC Physique & Chimie	
		CPGE_2 PSI Physique & Sci. de L'ingénieur	
	Saint Eloi	CPGE ATS Ingénierie Industrielle	
	Vauvenargues	CPGE_1 PTSI Physique Techno Sci. Ingénieur	
		CPGE_2 PT Physique & Technologie	
		CPGE_2 PT* Physique & Technologie	
	Marseille	Antonin Artaud	CPGE Classe Prépa. Études Supérieures
			CPGE_1 TSI Techno & Sci. Industrielles
			CPGE_2 TSI Techno & Sci. Industrielles
		Jean Perrin	CPGE ATS Économie-Gestion
			CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Techno
			CPGE_1 et 2 Ens Cachan_D1 2 Ans Éco Droit
			CPGE_1 et 2 Ens Cachan_D2 2 Ans Eco Méthodes
			CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur
			CPGE_1 PTSI Physique Techno Sci. Ingénieur
			CPGE_2 Ens Cachan_D1 1 an Éco Droit
		CPGE_2 PSI* Physique & Sci. Ingénieur	
		CPGE_2 PT Physique & Technologie	
		CPGE_2 PT* Physique & Technologie	
Jeanne Perrimond		CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Techno	
La Cadenelle		CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Économique	
Marie Curie		CPGE_1 et 2 Tb Technologie & Biologie	
Notre Dame de Sion		CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Scientifique	
		CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur	
	CPGE_2 MP Mathématiques & Physique		
Rue du Rempart	CPGE ATS Ingénierie Industrielle		
Saint Charles	CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Économique		
Saint Exupery	CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Scientifique		
Thiers	CPGE Classe Prépa. Études Supérieures		
	CPGE_1 et 2 BCPST Bio Chimie Physique Sci. Terre		
	CPGE_1 et 2 Éco & Commerciale : Scientifique		
	CPGE_1 Lettres		
	CPGE_1 Lettres Sup Grp Scienc. Social B/L		
	CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur		
	CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur		
	CPGE_2 1 ^{ère} Sup Grp Sciences Sociales B/L		
	CPGE_2 Lettres Ens		
	CPGE_2 MP Mathématiques & Physique		
	CPGE_2 MP* Mathématiques & Physique		
	CPGE_2 PC Physique & Chimie		
	CPGE_2 PC* Physique & Chimie		
	CPGE_2 PSI* Physique & Sci. de L'ingénieur		
Salon de Provence	L'Emperi	CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur	
		CPGE_2 PC Physique & Chimie	
Vaucluse	Avignon	Frederic Mistral	CPGE_1 Lettres
			CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur
			CPGE_2 Lettres Ens Fontenay-St Cloud
			CPGE_2 PSI Physique & Sci. Ingénieur
			CPGE ATS Ingénierie Industrielle
	Philippe de Girard	CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur	
	Saint Joseph	CPGE_2 PC Physique & Chimie	



La formation universitaire publique

L'académie compte deux universités : Aix-Marseille Université (AMU) et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV).

Elles proposent un grand nombre de filières :

- Les enseignements de licence, master et doctorat (LMD) :
 - en filières disciplinaires : arts, lettres, langues, sciences humaines, économie, gestion, droit, sciences politiques, sciences, technologie, sport...
 - ou en instituts/écoles : l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Institut de Management Public et de la Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'École de Journalisme et de Communication (EJCAM).
- Les formations de Santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapeute).
- Les cursus en Instituts Universitaires de Technologie (IUT).
- L'École d'ingénieurs Polytech Marseille.

Les écoles

L'académie accueille de nombreuses grandes écoles : écoles d'ingénieurs (École Centrale de Marseille, Arts et Métiers Paris Tech dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou École des Mines de Saint-Etienne, site de Gar-

danne, École de l'Air, École Nationale Supérieure Maritime, sous tutelle d'autres ministères), Institut d'Études Politiques, École nationale supérieure d'architecture de Marseille, École nationale de la photographie d'Arles, ou encore Kedge Business School. Sont également proposées des formations sanitaires et sociales, des écoles d'art...

Contribuer à l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'académie

L'investissement pour l'enseignement supérieur

Dans le cadre de la politique de site, les 2 universités de l'académie se sont associées à celle de Toulon, ainsi qu'à l'École Centrale de Marseille et l'IEP d'Aix-en-Provence. Cette restructuration du paysage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est soutenue par des investissements d'envergure.

En avril 2016, l'université d'Aix-Marseille, avec ses partenaires (CNRS, INSERM, CEA, IEP et Centrale Marseille), est ainsi devenue l'une des 3 universités françaises à obtenir définitivement une dotation au titre de l'Initiative d'excellence (IDEX) du programme investissement d'avenir. Elle bénéficiera donc de façon pérenne du capital de 750 M€ dégageant près de 25,6 M€ de crédits annuels afin de contribuer à l'objectif de « constituer une université de recherche de rayonnement mondial disposant d'une puissance et d'un impact scientifique de tout premier plan ».

Le soutien à l'investissement porte aussi sur l'immobilier universitaire. Aix-Marseille Université bénéficie ainsi des crédits de l'opération Campus. En 2017-2018, le volet aixois de l'opération Campus Aix-Marseille s'est poursuivi avec la livraison attendue du bâtiment Cube et des espaces extérieurs pour la fin de l'année. Ces travaux marquent la fin de l'opération sur le quartier des facultés en attendant la construction de la nouvelle faculté d'économie gestion sur le site de la Pauliane.

Sur le volet marseillais de l'opération Campus, à Luminy, un nouveau contrat de partenariat a été signé en avril 2016. Les travaux de réhabilitation lourde des bâtiments TPR1 et TPR2 ont ainsi démarré et la restructuration de l'Hexagone, futur cœur de campus devrait être livré en fin d'année.

Au-delà de cette opération d'importance, et pour tous les établissements, les dernières opérations issues de financements croisés de l'État et des collectivités dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2007-2013 se sont poursuivies en 2016-2017 et les premières opérations du nouveau CPER 2015-2020 ont été initiées :

Au titre de la vie étudiante :

- construction et réhabilitation de logements CROUS à Aix-en-Provence (livraison de la résidence étudiante Dos Fléivre), Marseille (livraison de la résidence Cornil) et Avignon (lancement de l'opération de logements Alauzen sur le nouveau CPER) ;

Au titre des pôles de compétences :

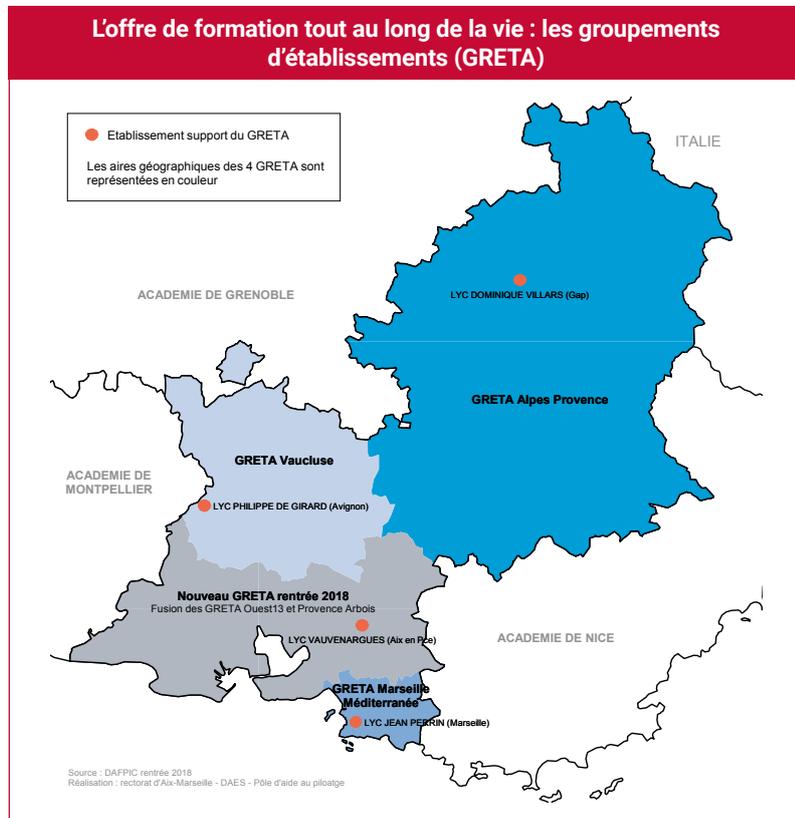
- Marseille Centre : livraison du bâtiment de recherche en économie gestion et de la bibliothèque associée sur l'îlot Dubois ;
- Marseille Étoile : livraison d'un nouvel amphithéâtre à l'École Centrale de Marseille ;
- Aix-en-Provence : démarrage des travaux de la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme ; lancement attendu des travaux de la maison de la recherche en économie-gestion sur le site Pauliane ;
- Avignon : livraison de l'opération de relocalisation du laboratoire de mathématiques (nouveau CPER). ■

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

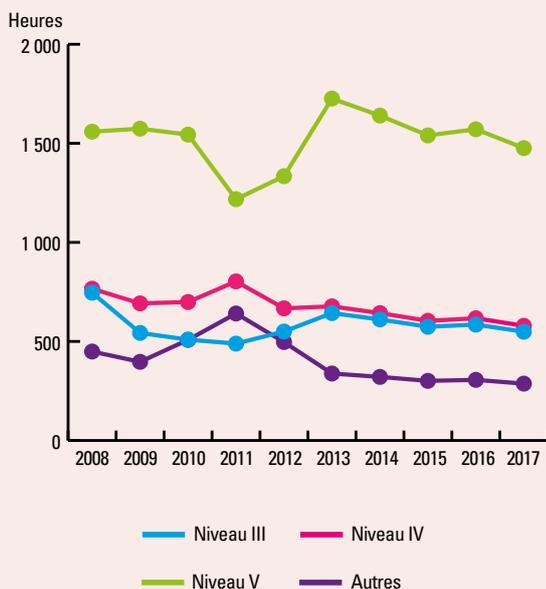
L'Éducation nationale propose une offre de formation tout au long de la vie. Les établissements publics de l'académie sont regroupés en GRETA (Groupement d'établissements) et apportent dans ce domaine une offre de proximité.

Ils mettent en place des actions à la demande des partenaires (entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales...) pour différents publics : jeunes engagés dans des parcours individualisés conduisant à la qualification, adultes demandeurs d'emploi, salariés...

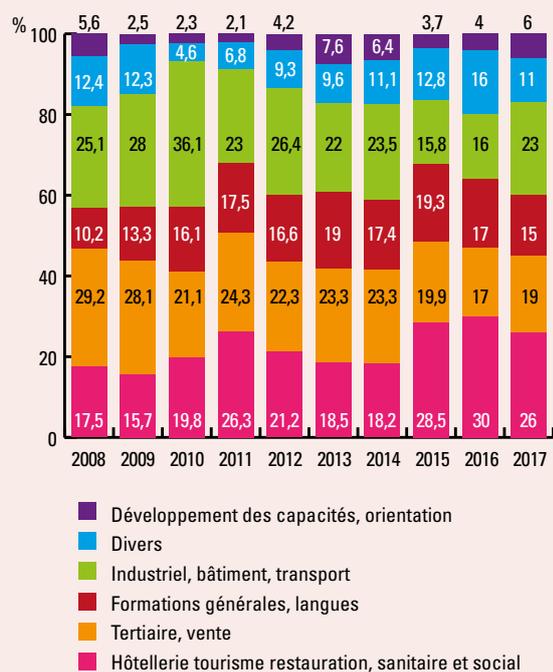
En appui aux GRETA, les actions de formation des formateurs et tuteurs, l'aide au montage de projets (notamment internationaux) et l'animation des pratiques relatives aux ressources pédagogiques sont gérés par le Groupement d'intérêt public Formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP) académique. ■



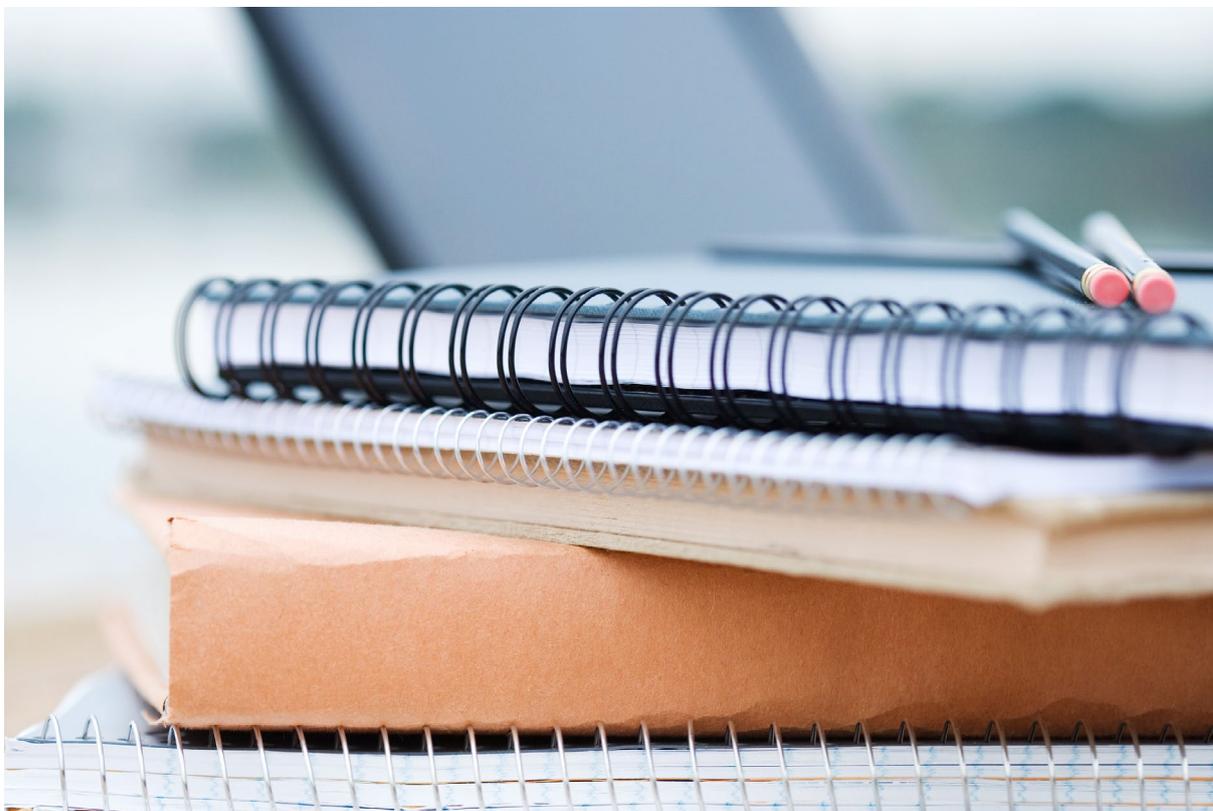
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES STAGIAIRES (PAR NIVEAU DE FORMATION)



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES STAGIAIRES (PAR FILIÈRES)



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, tout candidat à la validation des acquis de l'expérience doit justifier d'au moins une année d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en continu ou non, en rapport avec le contenu du diplôme visé.

Sont prises en compte également « les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques de contrat d'apprentissage, de

contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion. Cette durée est calculée sur le nombre d'heures correspondant à la durée de travail effectif à temps complet en vigueur dans l'entreprise en fonction de la période de référence déterminée. La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation » (voir décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017).

La démarche de validation

Une Étude personnalisée du projet (EPP) est systématiquement réalisée et formalisée par le Dispositif académique de validation des acquis (DAVA), en lien avec les directives ministérielles, afin de prévenir le futur candidat de la faisabilité de sa demande et d'émettre également des réserves et des conseils lorsque son expérience ne couvre que partiellement l'étendue du diplôme visé.

Important : le candidat est prévenu du fait que la recevabilité ne présuppose

pas de l'obtention du diplôme (validation totale) ni même l'attribution d'une ou plusieurs parties de la certification.

• Les étapes :

1 - L'information

L'information collective a pour objectifs de :

- renseigner les personnes sur les principes et concepts de la VAE, les étapes de la démarche, le fonctionnement des jurys, l'accompagnement auprès des espaces VAE dans les GRETA, la prise en charge par les financeurs du coût de la prestation ;
- établir une étude personnalisée du projet : les personnes sont conseillées sur la faisabilité de leur projet VAE afin d'optimiser leurs chances de réussite ;
- aider les personnes reçues à construire leur livret 1 et leur dossier de financement en les positionnant sur des ateliers spécifiques.

2 - La recevabilité

La recevabilité permet d'accéder à la

construction du livret 2. Elle est instruite par le DAVA et délivrée par la Division des examens et concours du rectorat (DIEC). En 2017, 1 504 recevabilités ont été délivrées sur l'ensemble des diplômes : CAP, baccalauréat professionnel, brevet de techniciens supérieurs, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, diplôme de gestion et de comptabilité, diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

3 - Le dépôt du livret 2

Deux dates possibles de dépôt de livrets 2 dans l'année : le 15 janvier et le 15 septembre. La collecte et la répartition des livrets 2 sont organisées par le DAVA en lien avec les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), les Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) de spécialités et les directeurs délégués aux formations professionnelles des établissements concernés. En 2017, 816 livrets 2 ont été déposés sur l'ensemble des diplômes.

4 - Le jury ou commission d'évaluation

Les jurys ou commissions d'évaluation sont organisés dans les établissements de spécialités. Les commissions sont composées de professionnels, d'enseignants. Le candidat est reçu durant 30 à 45 minutes et présente son parcours, ses projets et motivations. Les membres de la commission échangent ensuite avec le candidat sur l'expérience décrite dans son livret 2.

À l'issue de l'entretien, la commission statue sur l'étendue de la validation : elle peut être totale, partielle. Il se peut qu'il n'y ait aucune validation.

Dans les deux derniers cas, les membres de la commission expliquent leur décision et formalisent un conseil sur lequel le candidat pourra s'appuyer pour rebondir et finaliser son parcours de certification.

Les blocs de compétences

Le président du jury adresse à l'organisme certificateur un rapport précisant l'étendue de la validation accordée (un diplôme peut être obtenu partiellement) ainsi que la nature des aptitudes, compétences et connaissances que le candidat doit acquérir et qui doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire en cas d'attribution d'une ou plusieurs parties de certification. L'organisme certificateur notifie cette décision au candidat.

Les parties de certification obtenues font l'objet d'attestations de compétences ou d'un livret de certification, remis au candidat, mentionnant les blocs de compétences acquis définitivement.

L'accompagnement

Dès l'obtention de la recevabilité, la personne peut bénéficier d'un accompagnement. Il n'est pas obligatoire mais il est fortement conseillé pour satisfaire les

objectifs du livret 2 de la VAE et le référentiel du diplôme visé.

En 2017, 454 candidats ont contractualisé un accompagnement avec les espaces VAE situés dans les GRETA.

Ces espaces sont habilités par le DAVA qui veille à l'harmonisation des pratiques de l'accompagnement VAE, à la formation des accompagnateurs.

L'offre de service académique prévoit 18 heures d'accompagnement en présentiel et 4 heures de suivi à distance (courriels, rencontres, écritures intermédiaires, conseils, etc.).

Deux étapes de la prestation d'accompagnement sur huit sont réalisées par des accompagnateurs métier qui aident les candidats à approfondir, d'un point de vue technique, la mise en mots des activités dites significatives du métier.

Une prestation d'accompagnement a été mise en place pour compléter et assouplir la démarche pour les salariés, les personnes éloignées géographiquement ou les personnes porteuses de handicap. Il s'agit de l'accompagnement à distance « V@e ». L'outil développé sur la plateforme e-GRETA offre une grande souplesse dans sa mise en œuvre : les accompagnements peuvent être réalisés en totalité à distance ou en alternance distanciel/présentiel. Cette souplesse permet aux candidats de suivre un accompagnement sans avoir à se déplacer, ou de remplacer un atelier qu'ils n'auraient pas pu suivre. ■

LES CONTACTS ET LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT VAE : 5 ESPACES

Alpes-de-Haute-Provence / Hautes-Alpes

• Digne / Manosque / Sisteron / Gap
Espace VAE Alpes
Lycée Pierre-Gilles de Gennes
Espace Saint Christophe
04000 Digne-les-Bains
vae.alpes@ac-aix-marseille.fr

Bouches-du-Rhône

• Marseille
Espace VAE Marseille
Collège Germaine Tillon
26 avenue des Caillols
13012 Marseille
vae.marseille@ac-aix-marseille.fr

Aix-en-Provence / Vitrolles

Espace VAE Provence Arbois
Lycée Vauvenargues
60 boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence
vae.aix@ac-aix-marseille.fr

Istres

Espace VAE Ouest 13
Lycée Latécoère
Plateau des Bolles
13800 Istres
vae.istres@ac-aix-marseille.fr

Vaucluse

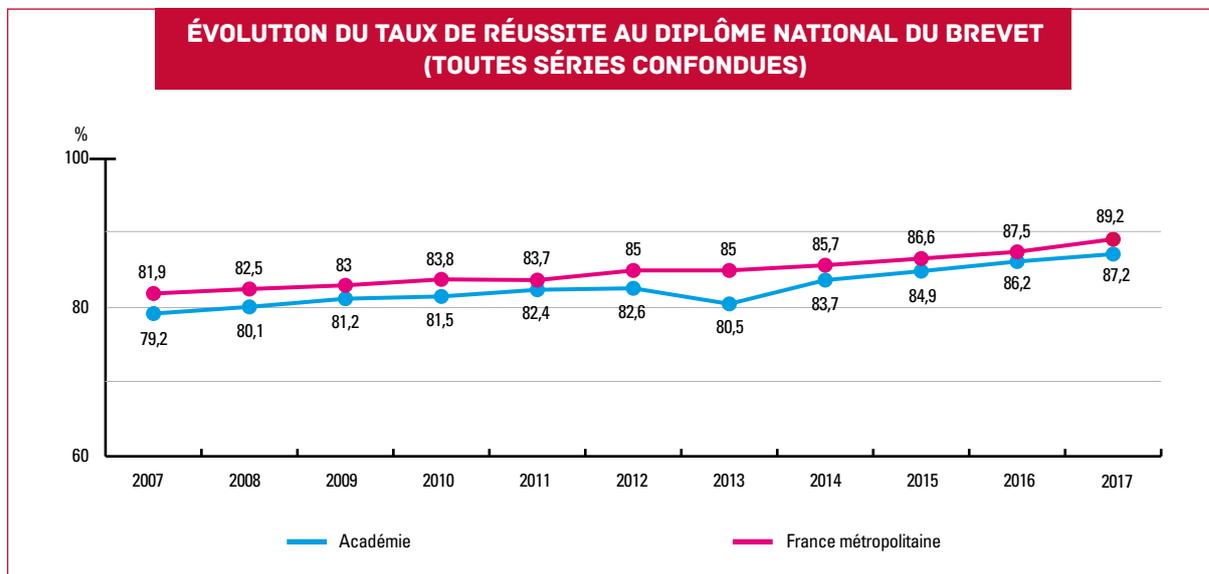
• Avignon
Espace VAE Vaucluse
168 avenue Pierre Sébard
84000 Avignon
vae@greta84.fr

Les sites internet dédiés à la VAE :

- www.ac-aix-marseille.fr
> Orientation, formations > Formation des adultes
- www.gretanet.com

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Le Diplôme national du brevet (DNB)



Source : MEN -DEPP (OCEAN)

Les baccalauréats

**Évolution du taux de réussite aux baccalauréats dans l'académie d'Aix-Marseille
entre la session de 2016 et la session de 2017**

Baccalauréats		Session 2016			Session 2017			Évolution du taux de réussite
		présents	admis	%	présents	admis	%	
Littéraire	Bac L	2 519	2 284	90,7	2 609	2 353	90,2	-0,5
Économique et social	Bac ES	5 019	4 515	90	5 345	4 759	89,0	-0,9
Scientifique	Bac S	8 415	7 603	90,4	8 503	7 638	89,8	-0,5
Total baccalauréats d'enseignement général		15 953	14 402	90,3	16 457	14 750	89,6	-0,7
Techniques de la musique et de la danse	Bac F11 - TMD	11	11	100	9	9	100,0	0,0
Hôtellerie	Bac HOT	91	87	95,6	90	83	92,2	-3,4
Sciences et technologies de la santé et du social	Bac ST2S	1 028	916	89,1	1 014	902	89,0	-0,2
Sciences et technologies du management et de la gestion	Bac STMG	3 008	2 697	89,7	2 909	2 649	91,1	1,4
Sciences et technologies du design et des arts appliqués	Bac STD2A	156	151	96,8	166	161	97,0	0,2
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Bac STI2D	1 418	1 294	91,3	1 435	1 319	91,9	0,7
Sciences et technologies de laboratoire	Bac STL	450	416	92,4	474	410	86,5	-5,9
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	Bac STAV	222	186	83,8	218	176	80,7	-3,0
Total baccalauréats technologiques		6 384	5 758	90,2	6 315	5 709	90,4	0,2
Professionnel production	Bac pro PROD	3 973	3 129	78,8	3 690	2 834	76,8	-2,0
Professionnel services	Bac pro SERV	5 585	4 519	80,9	5 524	4 431	80,2	-0,7
Total baccalauréats professionnels		9 558	7 648	80	9 214	7 265	78,8	-1,2
Total baccalauréats toutes séries		31 895	27 808	87,2	31 986	27 724	86,7	-0,5

Source : BCP.

Le CAP

Les résultats au CAP - session 2017 (taux de réussite - en pourcentage)*									
	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	82,4 %	82,2 %	82,4 %	78,8 %	86,3 %	85,1 %	82,0 %	85,5 %	83,4 %
Hautes-Alpes	84,3 %	92,5 %	85,4 %	84,4 %	81,6 %	82,8 %	84,3 %	84,1 %	84,2 %
Bouches-du-Rhône	78,0 %	85,0 %	79,4 %	72,3 %	78,1 %	76,7 %	76,8 %	79,6 %	78,1 %
Vaucluse	76,2 %	89,4 %	78,6 %	79,6 %	83,0 %	82,2 %	77,0 %	84,3 %	80,3 %
Académie	78,3 %	86,2 %	79,7 %	75,0 %	79,8 %	78,6 %	77,5 %	81,2 %	79,2 %

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

Le BEP

Les résultats au BEP - session 2017 (taux de réussite - en pourcentage)*									
	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	79,4 %	85,7 %	80,2 %	79,5 %	80,8 %	80,3 %	79,5 %	81,2 %	80,3 %
Hautes-Alpes	89,8 %	93,8 %	90,2 %	86,5 %	90,2 %	89,1 %	89,2 %	90,7 %	89,7 %
Bouches-du-Rhône	79,6 %	74,1 %	79,1 %	73,4 %	77,7 %	76,3 %	77,0 %	77,4 %	77,2 %
Vaucluse	83,6 %	88,1 %	84,1 %	73,8 %	76,4 %	75,6 %	80,3 %	77,7 %	79,1 %
Académie	81,3 %	79,9 %	81,2 %	74,2 %	78,0 %	76,8 %	78,5 %	78,2 %	78,3 %

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

Le diplôme d'études en langue française (DELFF Prim et DELFF scolaire 2017)

Le DELF (Diplôme d'études en langue française) est le diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français non francophones et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur français. Ces diplômes sont adossés au Cadre européen commun de référence pour les langues vivantes (CECRL).

L'organisation académique du DELFF(Prim et Scolaire) est assurée par la Direction

des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble des candidats de l'académie.

Le DELFF Prim est destiné aux enfants scolarisés au niveau de l'enseignement primaire, de 7 à 12 ans. Les niveaux évalués vont de A1 à A2. Organisé dans l'académie depuis 2011, la progression a été constante depuis sa mise en place.

Le DELFF Scolaire est destiné aux adolescents scolarisés dans le second degré, de 12 à 17 ans ; les niveaux évalués vont de A1 à B1. Pour sa 13^e session, l'académie comprenait 18 centres d'examen : 11 pour les Bouches-du-Rhône, 1 pour

les Alpes-de-Haute-Provence, 1 pour les Hautes-Alpes et 5 pour le Vaucluse.

Les candidats inscrits au DELFF scolaire sont issus de 112 établissements scolaires : 66 dans le département des Bouches-du-Rhône, 27 dans le Vaucluse, 9 dans les Hautes-Alpes, 10 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

À la session 2017, les candidats de 88 nationalités différentes se sont présentés pour le DELFF scolaire. Depuis 2011, on constate une augmentation significative et régulière du nombre de candidats. ■

Lauréats au DELFF scolaire session 2017 (par niveau du cadre européen commun des langues et par département)										
	Alpes-de-Haute-Provence		Hautes-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Total académie	
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
A1	21	19	14	12	321	294	79	76	435	401
A2	25	25	27	27	356	352	117	115	525	519
B1	26	23	6	6	164	160	40	40	236	229
Total	72	67	47	45	841	806	236	231	1 196	1 149

Source : IA-IPR responsable de la carte des langues



MIEUX FORMER POUR MIEUX RÉUSSIR À L'ÉCOLE

La réussite de tous les élèves : devant un public scolaire en constante évolution, il est nécessaire d'adapter nos pratiques pédagogiques, de montrer clairement le sens des apprentissages et d'associer davantage l'élève dans la construction de son parcours. La formation initiale et continue a pour vocation d'accompagner au plus près les personnels dans ces changements de pratiques.

AGIR DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



La priorité donnée au premier degré s'appuie sur des recommandations et des ressources pédagogiques qui viennent en appui des programmes scolaires pour faciliter la réussite de tous les élèves.

▮ Quelques actions et leviers

La rentrée en musique est organisée pour créer un moment de joie et un climat de confiance dès les premiers jours.

La mobilisation en faveur du livre et de la lecture se concrétise notamment par :

- L'opération « Un livre pour les vacances » à destination des élèves du CM2 pour favoriser la lecture personnelle.
- L'heure hebdomadaire des activités pédagogiques complémentaires pour développer le goût de lire.

La formation des enseignants vise à consolider un enseignement rigoureux et explicite.

L'école maternelle, l'école du langage : les premières années de la scolarité sont déterminantes pour préparer la réussite des enfants et les aider à prendre

confiance en eux. Pour réduire les inégalités, l'école maternelle crée des relations sécurisées avec tous les enfants et favorise le développement du langage oral et du langage écrit. Les équipes pédagogiques organisent aussi l'accueil et l'implication des parents pour construire les bases d'une relation de confiance.

L'école élémentaire : le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ s'inscrit dans l'objectif global de « 100% de réussite en CP » afin de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autrui (cf. chapitre « La politique de l'éducation prioritaire »). L'enseignement régulier et continu du vocabulaire et de la grammaire doit permettre à tous les élèves de maîtriser la langue française. De même, un enseignement structuré du calcul et de la résolution de problème doit conduire tous les élèves à maîtriser les principaux éléments de la culture mathématique à l'école primaire.

Une évaluation qui fait progresser les élèves : un cadre de vie apaisé met en confiance les élèves et leurs ensei-

gnants, l'évaluation positive en fait partie.

- *En école maternelle*, le carnet de suivi des apprentissages des élèves place les processus d'évaluation positive au cœur des pratiques enseignantes. Des critères d'évaluation et des observables visant à objectiver les progrès réalisés par chaque enfant permettent aux enseignants de montrer à chaque élève qu'il est capable d'apprendre, de progresser et de réussir.

- *En école élémentaire*, un livret scolaire unique numérique sera à renseigner par les professeurs des écoles pour permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. L'évaluation positive réunit ainsi les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération et de développement.

La priorité accordée à l'école primaire se concrétise aussi par des évaluations au CP et en sixième pour permettre aux enseignants d'affiner leurs connaissances des acquis de chaque élève et d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour mieux les accompagner dans les apprentissages.

Des enseignants qui travaillent en équipe pour assurer la continuité des apprentissages :

- les enseignants de l'école maternelle peuvent participer aux formations à destination des enseignants du cours préparatoire pour favoriser une entrée sécurisée au CP ;
- les conseils école-collège assurent la continuité pédagogique entre les premier et second degrés par un rapprochement des pratiques professionnelles des enseignants, un diagnostic partagé sur les besoins pédagogiques et éducatifs des élèves et une mise en œuvre d'actions de continuité.

Une gouvernance académique au service de la pédagogie :

un comité académique pédagogique réunit les inspecteurs des premier et second degrés autour du recteur. Cette instance leur permet de faire des propositions pour mettre en lumière des pratiques pédagogiques et arrêter des stratégies de formation inter degrés pour que chaque élève ait accès à la richesse de ce que l'École transmet dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

↳ Souplesse nouvelle dans l'organisation du temps scolaire

Le décret du 27 juin 2017¹ permet à l'Inspecteur d'académie-Directeur aca-

démique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours. ■

¹ Pour consulter le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/6/27/MENE1716127D/jo/texte>

↳ Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants

Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Ainsi, dès la rentrée 2018, toutes les communes peuvent proposer, le mercredi, un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette

dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) finance les dépenses liées à l'accueil des enfants hors temps scolaire. La prestation de service ordinaire perçue par les collectivités qui organiseront des activités dans le cadre d'un Plan mercredi sera doublée (1 € par heure et par enfant au lieu de 0,54 € par heure actuellement).

L'État intègre le Plan mercredi aux conventions pluriannuelles d'objectifs qui le lient aux fédérations d'éducation populaire et aux associations partenaires de l'École.

Par ailleurs, les collectivités qui décident de maintenir une organisation scolaire comprenant cinq matinées conservent le bénéfice du fonds de soutien existant, y compris la majoration si elles y ont droit. ■



planmercredi.education.gouv.fr

Ce site est dédié aux collectivités souhaitant s'engager dans la mise en oeuvre d'un Plan mercredi.

Rentrée 2018 : répartition de l'organisation de la semaine scolaire dans l'académie d'Aix-Marseille (écoles publiques)

	Nombre de communes disposant d'au moins une école	Nombre d'écoles	Effectifs élèves*	Organisation de la semaine sur 5 matinées** à la rentrée 2018			Organisation de la semaine sur 4 jours à la rentrée 2018		
				Nombre de communes	Nombre d'écoles concernées	Effectifs d'élèves concernés par l'organisation de la semaine sur 5 matinées	Nombre de communes	Nombre d'écoles concernées	Effectifs et pourcentage d'élèves concernés par l'organisation de la semaine sur 4 jours
Alpes de Haute-Provence	106	157	13 673	1 (0,9 %)	1 (0,6 %)	24 (0,2 %)	105 (99,1 %)	156 (99,4 %)	13 611 (99,8 %)
Hautes-Alpes	96	136	11 139	10 (10,42 %)	18 (13,24 %)	1 702 (15,28 %)	86 (89,58 %)	118 (86,76 %)	9 437 (84,72 %)
Bouches-du-Rhône	116	1 144	186 836	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	116 (100 %)	1 144 (100 %)	186 836 (100 %)
Vaucluse	129	360	51 986	7 (5,4 %)	71 (19,7 %)	11 503 (22,1 %)	122 (94,6 %)	289 (80,3 %)	40 483 (77,9 %)
Total	447	1 797	263 634	18 (4 %)	90 (5 %)	13 229 (5 %)	429 (96 %)	1 707 (95 %)	250 367 (95 %)

*Sur la base des effectifs de l'année scolaire 2017-2018

** Selon les modalités prévues dans les décrets du 24 janvier 2013 (dit « décret Peillon ») et du 7 mai 2014 (dit « décret Hamon »).

« DEVOIRS FAITS »



Avec la mise en place de « Devoirs faits », chaque collégien volontaire peut désormais bénéficier gratuitement d'un temps d'étude accompagné, en dehors des heures de classe, pour réaliser ses devoirs. Il peut travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

L'académie d'Aix-Marseille s'est pleinement engagée pour mettre en œuvre « Devoirs faits ».

Pour l'année civile 2018, elle dispose de 109277 HSE (heures supplémentaires effectives).

Au titre de l'année scolaire 2017-2018, une enveloppe de 87450 HSE avait été allouée pour mettre en place ce dispositif auprès des collèges de l'académie. ■

Effectifs d'élèves bénéficiant du programme « Devoirs faits » dans l'académie d'Aix-Marseille en 2017-2018

Niveau	Total d'élèves bénéficiant du dispositif « Devoirs faits »	Pourcentage d'élèves bénéficiant du dispositif par niveau d'enseignement
6 ^e	6 904	24,2 %
5 ^e	5 064	18,3 %
4 ^e	3 919	14,4 %
3 ^e	4 082	15,4 %
Total	19 969	18,2 %

Enquête Orchestra au 20 mars 2018.

LES STAGES DE RÉUSSITE



Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances scolaires de printemps et d'été aux élèves des classes de CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6^e. Des stages sont également offerts aux élèves du cycle 2 et de CM1.

Ils contribuent à la consolidation des apprentissages fondamentaux et à la réussite des élèves au moment de la transition entre l'école et le collège.

Destinés aux élèves de CM2, les stages de réussite sont organisés pendant les vacances scolaires :

- une semaine pendant les vacances de printemps ;
- la première semaine de juillet ou la dernière semaine des vacances d'été avant leur entrée en 6^e.

Les stages de réussite se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours, et ciblent les apprentissages en français et en mathématiques.

Ils sont animés par des professeurs des écoles ou des professeurs de collège volontaires.

Les stages de réussite sont organisés en école élémentaire mais peuvent également l'être en collège. Outre le soutien scolaire, les élèves bénéficient ainsi d'une première familiarisation avec leur environnement de travail de l'année scolaire suivante. ■

Stages de réussite organisés dans les Alpes-de-Haute-Provence en 2017-2018

		Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2018	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2018	Total
Nombre d'écoles organisant des stages réussite (publiques et privées)		18	29	47
Nombre de stages organisés		24	37	61
Nombre d'élèves stagiaires de CM2		72	83	155
Nombre d'élèves stagiaires autres niveaux	Nombre d'élèves stagiaires de CM1	62	97	159
	Nombre d'élèves stagiaires du cycle 2 (CP, CE1, CE2)	2	17	19

Source : DSDEN 04

Stages de réussite organisés dans les Hautes-Alpes en 2017-2018				
		Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2018	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2018	Total
Nombre d'écoles organisant des stages réussite (publiques et privées)		16	45	61
Nombre de stages organisés		21	51	72
Nombre d'élèves stagiaires de CM2		89	138	227
Nombre d'élèves stagiaires autres niveaux	Nombre d'élèves stagiaires de CM1	-	121	121
	Nombre d'élèves stagiaires du cycle 2 (CP, CE1, CE2)	-	70	70

Source : DSDEN 05

Stages de réussite organisés dans les Bouches-du-Rhône en 2017-2018				
		Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2018	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2018	Total
Nombre d'écoles organisant des stages réussite (publiques et privées)		205	220	425
Nombre de stages organisés		504	584	1 088
Nombre d'élèves stagiaires de CM2		1 494	1 616	3 110
Nombre d'élèves stagiaires de CM1		1 383	1 716	3 099

Source : DSDEN 13

Stages de réussite organisés dans le Vaucluse en 2017-2018				
		Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2018	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2018	Total
Nombre d'écoles organisant des stages réussite (publiques et privées)		76	70	146
Nombre de stages organisés		106	114	220
Nombre d'élèves stagiaires de CM2		548	523	1 071

Source : DSDEN 84

L'INFORMATION, L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION



La politique académique, déclinée dans les projets d'établissement, vise à placer la démarche d'orientation de chaque jeune au cœur des pratiques pédagogiques afin de donner du sens à la scolarité, de promouvoir la persévérance scolaire, d'améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours.

Dans cette perspective, une approche éducative de l'orientation est développée. Elle permet l'acquisition progressive de compétences à s'orienter mais aussi des connaissances associées pour accéder à la qualification la plus élevée possible et à une insertion sociale et professionnelle de qualité. Cette démarche pédagogique en orientation est continue et progressive. Mise en œuvre de l'entrée au collège jusqu'en terminale, elle cherche à améliorer la transition vers l'enseignement supérieur dans une perspective de continuum. C'est le sens notamment du déploiement du parcours avenir, qui vise à ouvrir à la culture du monde économique et professionnel, à valoriser l'engagement et l'initiative, à encourager toutes les formes de mixité et à favoriser l'égalité (en particulier entre les filles et les garçons). Inscrit dans une progression interdisciplinaire, le parcours avenir participe à l'objectif d'ouverture de l'école en fédérant les initiatives territoriales et les projets partagés avec des partenaires extérieurs. Il demande également de renouveler le travail collaboratif avec les familles en veillant à

renforcer la confiance et une approche positive du choix de l'orientation.

Ainsi, la politique volontariste d'orientation déclinée au sein des établissements et au bénéfice des élèves doit contribuer à répondre aux objectifs académiques en :

- visant l'ambition et la réussite pour chacun de nos élèves ;
- renforçant à l'issue du collège la valorisation de la voie professionnelle tout en confortant l'orientation vers les voies générale et technologique ;
- diversifiant l'orientation à l'issue de la 2nde générale et technologique en particulier, au regard des indicateurs académiques vers la série littéraire et la série technologique industrielle ;
- proposant les mesures d'accompagnement adaptées pour soutenir l'ambition et favoriser la réussite (stage de remise à niveau) ;
- améliorant les continuités de parcours des lycéens dans l'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat préparé. L'orientation au lycée est renforcée dans le cadre de la mise en œuvre nationale du Plan Étudiants, composé de 20 mesures pour aider l'élève à construire son projet d'études.

Toutes les démarches qui visent à améliorer l'accompagnement à l'orientation des élèves sont à valoriser. Il est essentiel de développer les relations pédagogiques entre équipes :

- de première et terminale générales avec celles de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des universités ;
- de séries technologiques avec celles d'Instituts universitaires de technologie (IUT) ;
- de séries professionnelles avec celles de Sections de technicien supérieur (STS).

Les procédures d'orientation ont été profondément modifiées ces dernières années :

- en inscrivant davantage le dialogue au cœur des relations avec les familles dans l'élaboration des décisions ;
- en rendant exceptionnel le recours au redoublement dont la décision est d'ordre pédagogique ;
- en instaurant des droits nouveaux pour les élèves ayant échoué à un examen terminal (réinscription, conservation des notes).

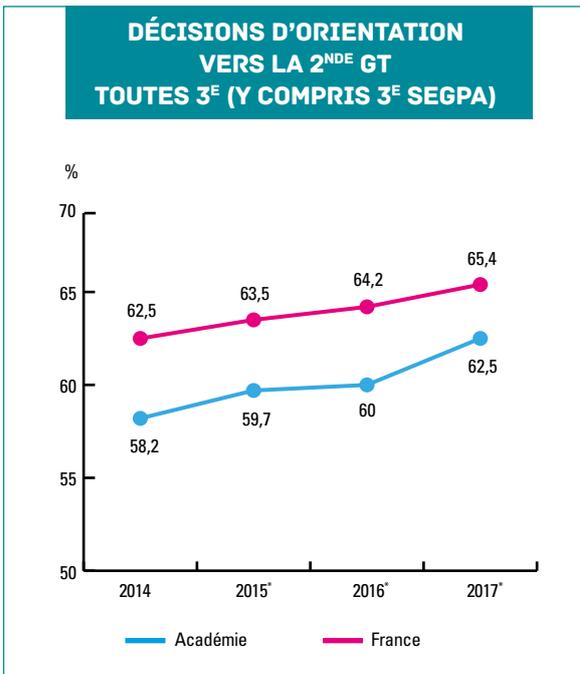
Le système d'évaluation des acquis des élèves impacte directement l'orientation et l'affectation à l'issue du collège. Il contribue à aider chaque élève à construire son projet de formation et garantit la lisibilité des critères retenus pour les décisions d'orientation et d'affectation. Les bilans figurant dans le livret scolaire unique du CP à la troisième servent de support au dialogue sur l'orientation entre les équipes éducatives et les familles, et sont exploités dans le cadre des activités intégrées aux parcours avenir.

▮ Quelques chiffres sur l'orientation pré-bac

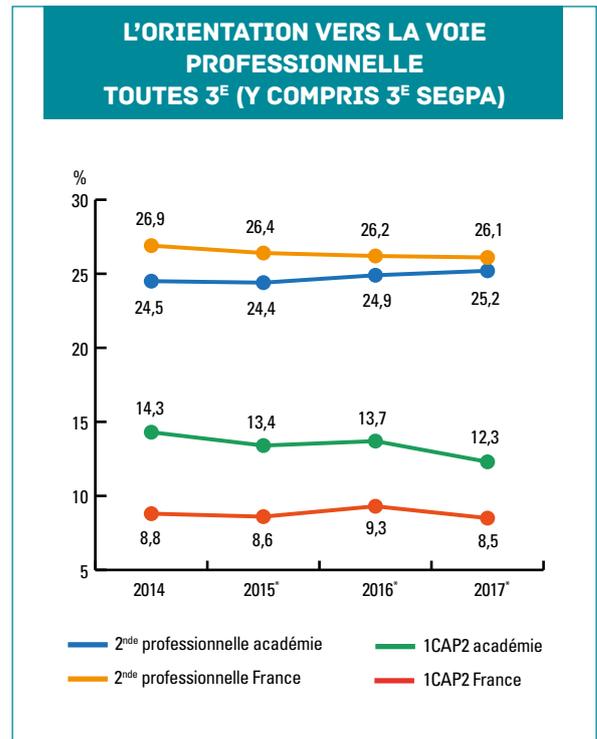
•Évolution des décisions d'orientation en fin de 3^e

L'orientation vers la 2nde générale et technologique (GT) continue sa progression. Dans l'académie, le taux de décision d'orientation vers le CAP reste supérieur au taux national malgré un resserrement des écarts.

On constate un effet positif de la mise en œuvre du suivi et de l'accompagnement pédagogique des élèves dans le cadre du redoublement en fin de 3^e.



* Données académiques 2015, 2016 et 2017 : hors expérimentation choix laissé aux familles. En 2017, le redoublement est considéré hors procédure d'orientation.



63,7 % > vers la 2^{de} GT

24,5 % > vers la 2^{de} pro

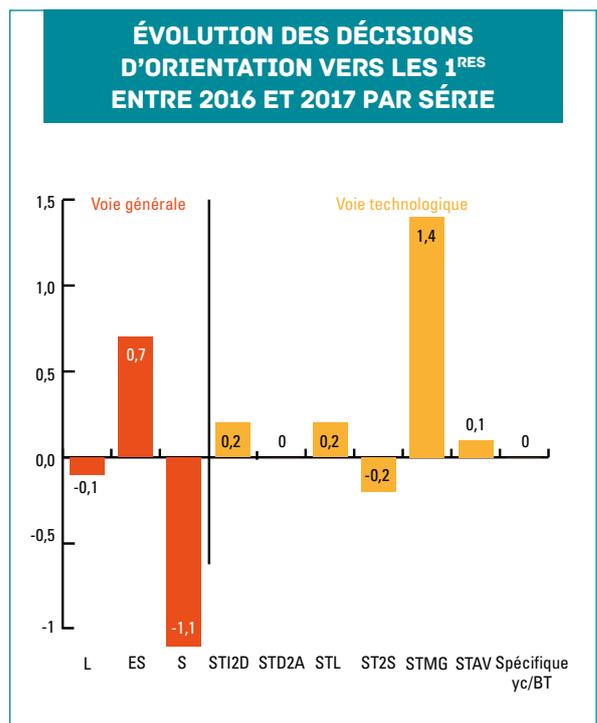
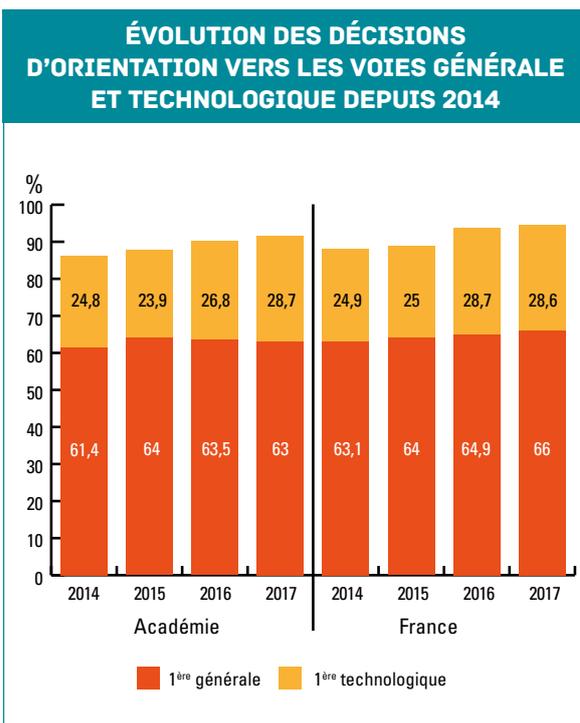
11,8 % > vers la 1^{ere} année de CAP

Taux de décisions d'orientation académique 2017 en incluant l'expérimentation du « Dernier choix laissé aux familles »

• **Évolution des décisions d'orientation en fin de 2^{de} GT vers les voies générale et technologique**

Entre 2016 et 2017, on constate dans l'académie une baisse des décisions d'orientation vers la voie générale sauf

en 1^{ere} ES et parallèlement une progression vers les bacs technologiques, essentiellement vers STMG.



7 L'orientation post-bac

• Conforter le continuum Bac-3/Bac+3 pour améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur

Au lycée, l'orientation active vise à proposer aux élèves une démarche plus progressive, ouverte et juste. Elle est mise en œuvre en particulier dans le cadre du dispositif de l'accompagnement personnalisé depuis la réforme du lycée, et du conseil d'orientation anticipé, généralisé à tous les élèves de première. Être bien informés sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Il s'agit de conforter l'élève dans son choix initial ou de recevoir un conseil en faveur de filières mieux adaptées à sa réussite. La mise en œuvre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants et avec l'ouverture de la Plateforme Parcoursup permet à tous les élèves de terminale de bénéficier d'informations supplémentaires notamment concernant les attendus favorables à la réussite dans les formations du supérieur.

En application de la loi et dans l'objectif fixé par la Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur (StraNES), de diplômer 60% d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur, l'académie renforce le continuum Bac-3/Bac+3 en favorisant la poursuite d'études des bacheliers professionnels en Section de technicien supérieur (STS) et des bacheliers technologiques vers les Instituts universitaires de technologie (IUT) et en les accompagnant vers la réussite et l'insertion professionnelle.

Cette démarche s'appuie sur une organisation des établissements en réseau permettant de créer des dispositifs d'accompagnement, de produire des outils pédagogiques, d'organiser des séminaires ou des formations et de permettre des immersions d'élèves dans le supérieur. L'ensemble de ces actions organise une véritable dynamique au service de la réussite des élèves.

Des seuils minimum d'accès pour les bacheliers professionnels en Section de techniciens supérieurs (STS) et pour les bacheliers technologiques en Institut universitaire de technologie (IUT) ont été instaurés dès la rentrée 2015. Ces seuils seront revus pour la rentrée 2018 en tenant compte :

- du nombre de bacheliers professionnels constaté en STS et de bacheliers technologiques en IUT en 2017-2018 ;
- de la cohérence des parcours ;
- des capacités d'accueil.

À la rentrée 2017, plus de 24% des nouveaux étudiants de STS étaient titulaires d'un bac professionnel et près de 30% des étudiants d'IUT étaient titulaires d'un bac technologique.

• Encourager l'ambition scolaire et diversifier le public des formations supérieures

Dans un souci d'ouverture sociale et de diversité, de nombreuses initiatives sont menées par les établissements d'enseignement supérieur de l'académie d'Aix-Marseille. Des partenariats existent entre plusieurs établissements du secondaire et du supérieur, avec pour objectif général de lutter contre des contextes socio scolaires défavorables à la réussite des élèves tout en essayant de susciter l'ambition et l'intérêt pour

les études supérieures ou les parcours sélectifs.

La Plateforme académique d'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur coordonne ces actions d'ouverture sociale de l'enseignement supérieur. Elle est chargée de recenser et de mettre en cohérence les dispositifs identifiés sur le territoire, et d'améliorer leur lisibilité académique.

Les Cordées de la réussite, au nombre de 21 dans l'académie, cherchent à aider les élèves issus de familles modestes à lever les obstacles matériels, scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études post-bac alors qu'ils en ont les capacités. Elles consistent à organiser un partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements secondaires.

Quatre profils de cordées sont repérables et développent des actions plus marquées concernant :

- l'aide à la réussite post-bac ;
- le tutorat étudiant ;
- l'accompagnement pour l'accès aux filières sélectives ;
- le soutien à l'orientation.

Les Parcours d'Excellence, présentés au niveau national en 2016, visent à amplifier la démarche volontariste déjà conduite dans le cadre des Cordées de la Réussite. Ils se caractérisent par la mise en place d'un accompagnement renforcé de la classe de 3^e jusqu'au baccalauréat, quels que soient les choix d'orientation des élèves au cours de cette période.

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Les élèves de Terminale, les étudiants en réorientation, ou tout candidat intéressé par une première année en enseignement supérieur (licence, DUT, BTS, CPGE, école post-bac) sont invités à formuler des vœux d'orientation via la nouvelle plateforme Parcoursup, qui regroupe les formations proposées dans les 30 académies.

La procédure suit un calendrier précis : recensement des formations, constitution d'un dossier unique, saisie puis confirmation des vœux, traitement des candidatures, phase d'admission avec propositions des établissements et réponses des élèves, procédure complémentaire sur places vacantes. La commission d'accès à l'enseignement supérieur fait des propositions de formation aux candidats sans solution.

Le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) suit la procédure à chaque étape et apporte son aide.

Il est possible de demander des informations sur la **procédure Parcoursup par courriel, via la rubrique « contact » sur :**

www.parcoursup.fr

D'autre part, pour tout renseignement, les jeunes et leurs familles peuvent téléphoner au **numéro vert accessible gratuitement du lundi au vendredi de 10h à 16h :**

0 800 400 070

• Repères concernant l'orientation post-bac en 2016 et 2017

Après une hausse régulière pendant 3 ans, le taux d'accès dans l'enseignement supérieur est en légère baisse en 2017.

Entre 2016 et 2017, la participation à la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur est en hausse pour tous les bacheliers, y compris pour les élèves issus de la voie professionnelle.

Taux de participation à la procédure normale d'Admission post-bac

(APB) (Source : APB 08/06/17 et APB 08/06/16) :

- Baccalauréat général : 98% (96% au niveau national) en 2017 contre 97% en 2016 ;

- Baccalauréat technologique : 87% (89% au niveau national) en 2017 contre 85% en 2016 ;

- Baccalauréat professionnel : 46% (47% au niveau national) en 2017 contre 44% en 2016.

Dans le cadre du continuum bac-3/bac+3, on observe par ailleurs :

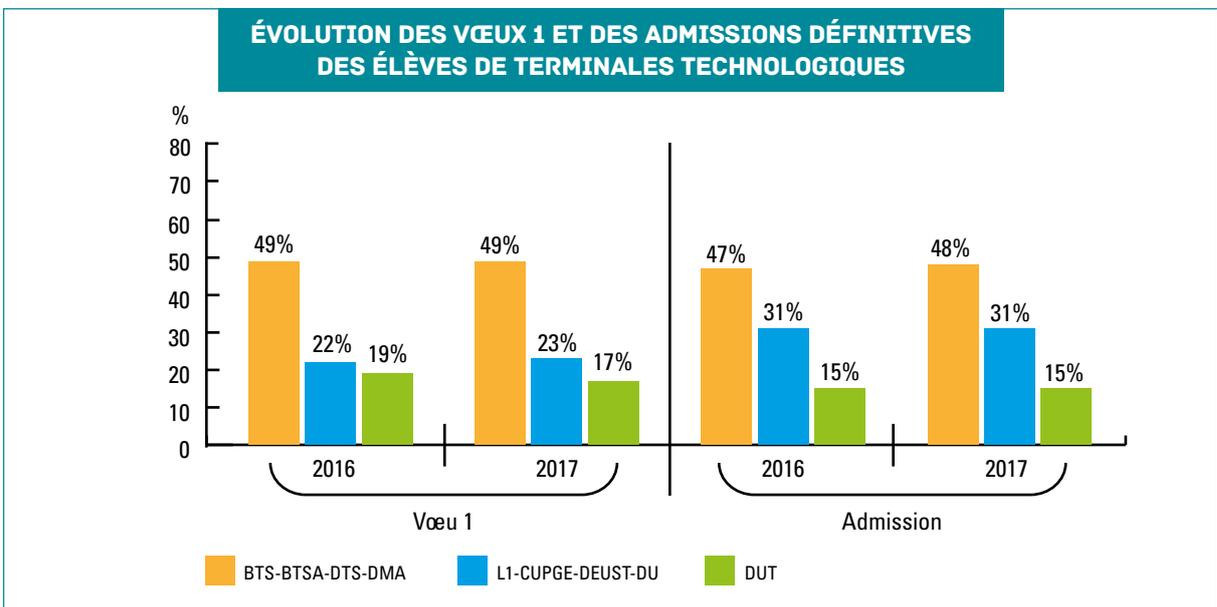
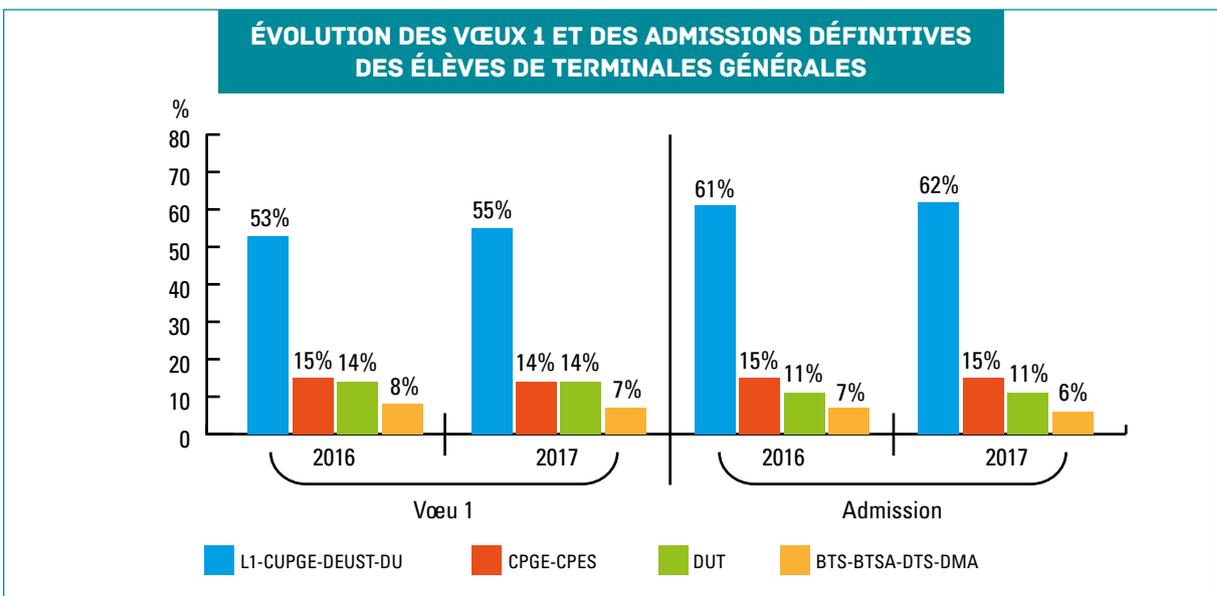
- une augmentation constante des demandes et des admissions des bacs professionnels vers les BTS (et dans le même temps, une baisse des admissions de ces bacheliers vers l'université) ;

- une baisse des demandes et des admissions des bacs technologiques vers les DUT ;

- les 3/4 des bacheliers généraux s'engagent vers des études longues (université, CPGE et écoles d'ingénieurs).

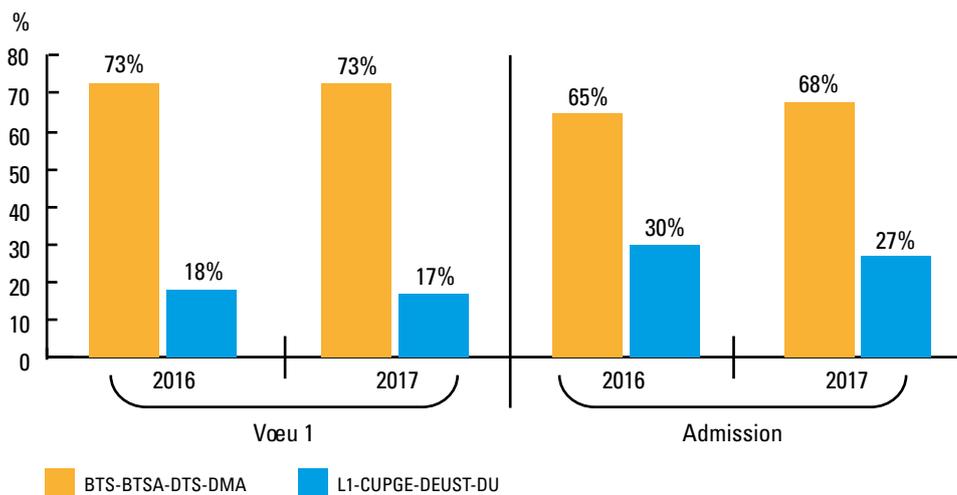
SIGLES

BTS : Brevet de Technicien Supérieur - **BTSA** : Brevet de Technicien Supérieur Agricole - **CPES** : Classes Préparatoires aux Études Supérieures - **CPGE** : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles - **CUPGE** : Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles - **DCG** : Diplôme de Comptabilité et de Gestion - **DEUST** : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques - **DMA** : Diplôme des Métiers d'Arts - **DTS** : Diplôme de Technicien Supérieur - **DU** : Diplôme Universitaire - **DUT** : Diplômes Universitaires de Technologie - **L1** : Licence 1^{ère} année - **MAN** : Mise à niveau.





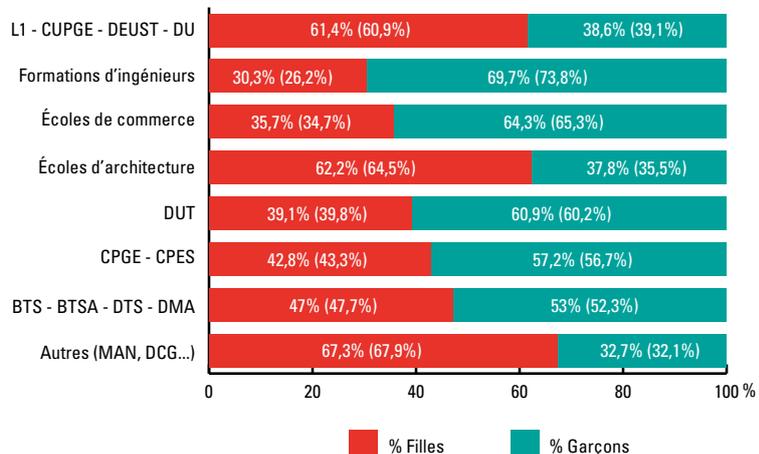
ÉVOLUTION DES VŒUX 1 ET DES ADMISSIONS DÉFINITIVES DES ÉLÈVES DE TERMINALES PROFESSIONNELLES



• Répartition des admissions entre les filles et les garçons dans les différentes filières en 2017 dans les formations répertoriées sur le portail APB : Comparaison 2016-2017

Entre 2016 et 2017, il y a une stabilité dans la répartition entre filles et garçons pour la majorité des filières.

61,4% des étudiants admis en L1-CUPGE-DEUST-DU sont des filles. Les garçons sont majoritaires dans les filières sélectives, à l'exception de l'accès aux écoles d'architecture et autres formations (Mise à niveau Arts Appliqués, diplôme de comptabilité et de gestion...).



Note : les chiffres entre parenthèses représentent l'année 2016 - Source : APB requête photo du 22.07.16 et du 24.07.17

7 Renforcer l'accès à la qualification

Afin de préparer au mieux l'insertion sociale et professionnelle de chaque élève, l'académie affiche comme priorités :

- l'accès à une première qualification reconnue par tous ;
- l'accès du plus grand nombre au baccalauréat ;
- l'augmentation du taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur ;
- la fluidité et la personnalisation des parcours ;
- la création de campus des métiers et des qualifications afin de promouvoir les formations et renforcer l'insertion ;
- la promotion des filières scientifiques et technologiques ;
- le développement de la formation par la voie de l'apprentissage ;
- la volonté de développer la mixité des parcours et des publics.

La fluidité et l'individualisation des parcours sont recherchées par la sollicitation de nombreux dispositifs (accompagnement personnalisé, orientation active, dispositifs passerelles) afin de répondre au mieux à l'hétérogénéité des publics. Il s'agit d'offrir aux jeunes une

sécurisation de leurs parcours de formation par une mixité entre formation initiale scolaire et formation initiale par apprentissage.

Par ailleurs, la politique de valorisation des filières technologiques, appuyée par la mobilisation de tous les acteurs, fait apparaître ses premiers résultats positifs (augmentation du nombre de filles dans ces filières, consolidation des effectifs de la filière technologique, notamment dans la série STI2D...).

Concernant les lycées professionnels de l'académie, ils sont tous engagés dans la démarche d'auto-évaluation QualEduc qui s'articule pleinement avec la labellisation « lycée des métiers ». L'Éducation nationale entend s'inscrire dans un processus d'amélioration constante de la qualité des formations qu'elle dispense.

Le réseau des quatre GRETA, en charge de la formation tout au long de la vie, complète l'offre de formation professionnelle.

La dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle conduite en partenariat avec la Région Provence-

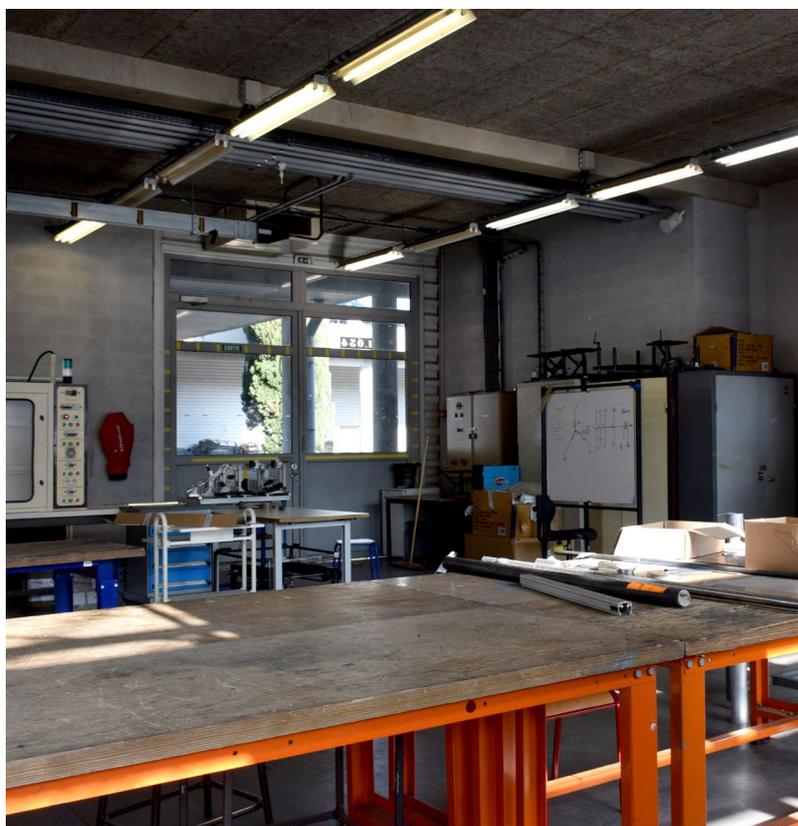
Alpes-Côte d'Azur a permis l'émergence de quatre campus des métiers et des qualifications :

- campus Henri-Fabre des métiers et des qualifications de l'industrie du Futur ;
- campus des métiers et des qualifications des agro-sciences, de l'agroalimentaire et de l'alimentation ;
- campus des métiers et des qualifications de la relation client ;
- campus des métiers et des qualifications du développement culturel.

Ces campus sont constitués d'un réseau d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur œuvrant en étroite collaboration avec les entreprises, les branches professionnelles et les pôles de compétitivité.

Par ailleurs, l'académie, conformément à la volonté nationale, a donné une nouvelle impulsion à l'apprentissage par la création du CFA régional de l'académie d'Aix-Marseille et l'accueil de 1200 apprentis depuis 2017 (cf. chapitre consacré à ce CFA : « Le CFA régional de l'académie d'Aix-Marseille »). ■

SE PRÉPARER À UNE FORMATION PROFESSIONNELLE



La classe de 3^e préparatoire aux formations professionnelles (« 3^e prépa pro ») donne la possibilité aux élèves d'affiner le choix de leur parcours de formation, sans pour autant décider définitivement de leur champ professionnel ni de leur orientation. Elle est proposée aux élèves de 3^e volontaires, prêts à se remobiliser autour de la construction d'un projet de formation, d'un accompagnement dans la construction de leur projet personnel.

L'objectif de cette classe est de créer une dynamique nouvelle. Elle vise à permettre aux élèves concernés de mieux réussir leur dernière année de cycle IV en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes et la personnalisation de leur parcours scolaire, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

Une deuxième langue vivante est offerte aux élèves (comme dans toutes les classes de 3^e), afin de permettre l'élargissement de leurs vœux d'orientation. ■

Effectifs en préparations aux formations professionnelles (prépa pro) en collège et en lycée professionnel (et SEP) public et privé sous contrat, rentrée scolaire 2017

	Collège			LP (et SEP)			Total
	Public	Privé SC	Total collège	Public	Privé SC	Total LP (et SEP)	
Alpes-de-Haute-Provence	22		22	91	23	114	136
Hautes-Alpes	10		10	48	51	99	109
Bouches-du-Rhône	245		245	492	355	847	1 092
Vaucluse	40	25	65	373	103	476	541
Total général	317	25	342	1 004	532	1 536	1 878

Source : BEA (BCP)

L'ADAPTATION SCOLAIRE (SEGPA ET EREA)

L'adaptation scolaire concerne des enfants présentant des difficultés d'apprentissage importantes et durables, scolarisés en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) – équivalant au premier cycle du second degré – et en Établissement régional d'enseignement adapté – Lycée d'enseignement adapté (EREA - LEA).

Effectifs d'élèves en structures spécialisées du second degré par département à la rentrée 2017 (publiques et privées sous contrat)			
	EREA	SEGPA (de collège)	Total
Alpes-de-Haute-Provence	82	185	267
Hautes-Alpes	0	159	159
Bouches-du-Rhône	173	2 237	2 410
Vaucluse	128	684	812
Total	383	3 265	3 648

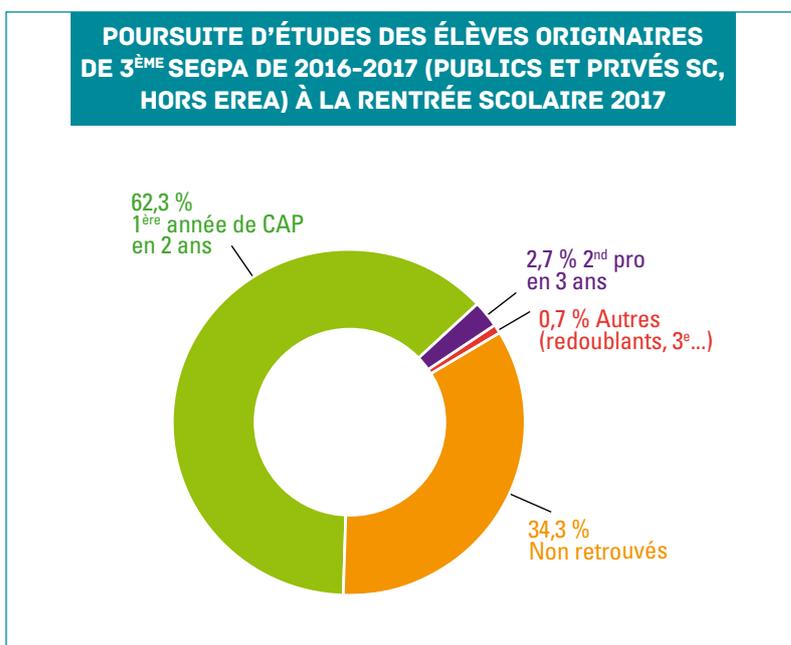
Source : BPC

Évolution des effectifs en structures spécialisées du second degré (publiques et privées sous contrat)											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
EREA	412	410	427	424	408	422	370	349	381	379	383
SEGPA (de collège)	3 642	3 675	3 575	3 425	3 421	3 431	3 355	3 328	3 305	3 277	3 265
Total	4 054	4 085	4 002	3 849	3 829	3 853	3 725	3 677	3 686	3 656	3 648

Source : BPC

L'académie s'est fixé pour objectif de voir 100 % d'élèves de 3^e SEGPA accéder à une formation qualifiante et 80 % de ces derniers obtenir la certification.

Les élèves issus de SEGPA poursuivent essentiellement leurs études en CAP en deux ans. ■



Source : BPC

MISSION POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET EN SITUATION DE HANDICAP



1 Promouvoir l'École inclusive de la maternelle à l'université

En France, la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a instauré le droit à la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap. Il s'agit non seulement d'ouvrir l'École aux élèves en situation de handicap et de permettre un accès optimal aux savoirs mais surtout de leur garantir un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

En 2013, le principe de l'École inclusive a été inscrit dans le Code de l'Éducation et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

1 Œuvrer collectivement en faveur de tous les élèves de la région académique

La mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers contribue à ces enjeux majeurs en structurant ses actions autour de 4 axes :

• Développer un réseau pour l'école inclusive en région académique

• Conseil régional pour les élèves et étudiants à besoins éducatifs particuliers (CoREEP) : instance d'information des partenaires institutionnels.

• Pôle régional d'inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap : mutualisation des travaux et enrichissement des pratiques, groupes thématiques partenariaux.

• Garantir la continuité des parcours et favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

• Construire des réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers : Plan d'accompagnement personnalisé (PAP), guide d'évaluation scolaire (GEVA-Sco), mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (MEO PPS).

• Assurer le développement des unités localisées pour l'inclusion scolaire en école, collège ou lycée (ULIS).

• Améliorer les conditions d'orientation des élèves en situation de handicap et l'accès à l'enseignement supérieur : Projet personnalisé d'orientation (PPO).

• Rendre accessible les certifications : livrets de suivi et attestations de compétences professionnelles (ACP).

• Favoriser l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap : passerelle handicap école entreprise (PH2E).

• Accompagner les lycéens en situation de handicap dans leur démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire

de travail, vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP).

• Renforcer la coopération entre les différents acteurs institutionnels

- Partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) : convention de partenariat, ouverture d'unités d'enseignement « Autisme » en maternelle (UEAM), développement des unités d'enseignement au sein des établissements scolaires (UEE).
- Promotion de la voie de l'apprentissage avec la Région, l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).
- Partenariat avec le monde associatif et les parents d'élèves.

• Développer la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale en coopération avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

- Actions pluri-catégorielles et interinstitutionnelles inscrites au plan académique de formation : réponses de proximité au sein des réseaux d'établissements.
- Développement du groupe d'appui académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (GAEP).
- Création d'un réseau académique de professeurs-ressources (RAPR) : mission d'accompagnement, d'aide méthodologique et pédagogique.
- Mise en œuvre de la nouvelle formation préparatoire aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques pour l'éducation inclusive (CAPPEI) pour les professeurs des 1^{er} et 2nd degrés en coopération avec l'ESPE.
- Mobilisation du numérique.

LE RÉSEAU ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS-RESSOURCES (RAPR)

Réponse de proximité rapide et souple aux besoins des enseignants

└ Objectifs

- **Conseiller, accompagner** les enseignants pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :
 - aide méthodologique ;
 - adaptations et aménagements pédagogiques (mise en oeuvre des Plans d'accompagnement personnalisés [PAP] et Projets personnalisés de scolarisation [PPS]) ;
 - aménagement des examens.
- **Sensibiliser** les enseignants aux situations de handicap et leur permettre de travailler avec des outils d'adaptation.
- **Permettre aux équipes de rencontrer** un acteur de terrain, spécialiste de la scolarisation de l'élève à besoins éducatifs particuliers.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI (ESPACE PAFIP)

Construire ensemble une école inclusive

└ Objectifs

Accompagner les lycéens en situation de handicap dans leur démarche d'insertion professionnelle, en milieu ordinaire de travail :

- emploi direct ;
- formation par apprentissage.

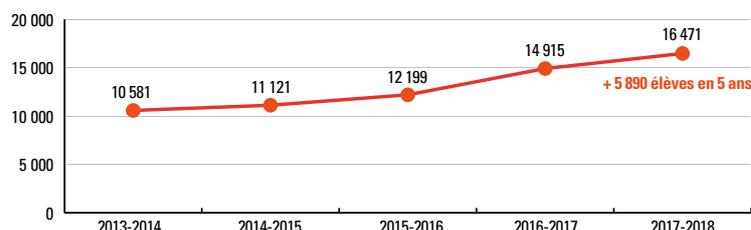


└ Quel public ?

- Être lycéen en dernière année de formation professionnelle.
- Bénéficier en priorité de l'appui d'un dispositif Ulis d'un réseau d'établissements.
- Être majeur ou proche de la majorité.
- Être en situation de handicap, bénéficiant d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou en cours de demande.
- Être en recherche d'emploi ou en contrat d'apprentissage.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2017-2018, plus de 16 400 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation.



Source enquêtes ministérielles 3 & 12

└ Effectifs et modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap

Différentes aides compensatoires sont mises en œuvre dans les projets personnalisés de scolarisation de ces élèves : accompagnement humain, matériel pédagogique adapté ou scolarisation avec l'aide du dispositif collectif.

• **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en école, en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Les ULIS constituent, en milieu scolaire ordinaire, des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées.

À la rentrée 2018, l'académie d'Aix-Marseille propose 322 ULIS publiques (203 dans le 1^{er} degré et 119 dans le 2nd degré), réparties comme suit dans les 4 départements. ■

Alpes-de-Haute-Provence (public)		
ULIS TFC	École	11
	Collège	5
	LP	2
	Total TFC	18
ULIS TSLA	École	0
	Collège	3
	Total TSLA	3
Total 1^{er} degré	Total TFC	18
	Total collège	8
	Total LP	2
	Total 2nd degré	10
Total		21

Bouches-du-Rhône (public)		
ULIS TFC	École	117
	Collège	47
	LP	9
	Total TFC	173
ULIS TSLA	École	9
	Collège	6
	Lycée EGT	2
	Total TSLA	17
ULIS TSA	École	14
	Collège	3
	Total TSA	17
ULIS TFA / TSLA	Collège	1
	Total TFA/TSLA	1
ULIS TFA	École	3
	Total TFA	3
ULIS TFV	Collège	1
	Total TFV	1
ULIS TFM	École	1
	Collège	2
	Lycée EGT	1
	Total TFM	4
Total 1^{er} degré	Total TFC	173
	Total TSLA	17
	Total TSA	17
	Total TFA/TSLA	1
	Total TFA	3
Total 2nd degré	Total TFV	1
	Total TFM	4
	Total collège	60
	Total LEGT	3
	Total LP	9
Total		216

Hautes-Alpes (public)		
ULIS TFC	École	7
	Collège	5
	LP	1
	Total TFC	13
Total 1^{er} degré	Total TFC	13
	Total collège	5
	Total LP	1
	Total 2nd degré	6
Total		13

Vaucluse (public)		
ULIS TFC	École	37
	Collège	24
	Lycée EGT	1
	LP	3
	Total TFC	65
ULIS TSLA	École	1
	Collège	1
Total TSLA	2	
ULIS TSA	École	1
	Total TSA	1
ULIS TFA / TSLA	Collège	1
	Total TFA/TSLA	1
ULIS TFM	École	1
	Collège	1
	Total TFM	2
ULIS TFV	École	1
	Total TFV	1
Total 1^{er} degré	Total TFC	65
	Total TSLA	2
	Total TSA	1
	Total TFA/TSLA	1
	Total TFM	2
Total 2nd degré	Total TFV	1
	Total collège	27
	Total LEGT	1
	Total LP	3
	Total 2nd degré	31
Total		72

Intitulés des dispositifs :
TFC : Troubles des fonctions cognitives ou mentales
TSLA : Troubles sévères du langage et des apprentissages
TSA : Troubles du spectre autistique
TFA : Troubles de la fonction auditive
TFV : Troubles de la fonction visuelle
TFM : troubles des fonctions motrices

L'ACCUEIL DES ELÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

Pour garantir une bonne scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) n'ayant pas une maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages, deux principes guident l'action éducatrice :

- **faciliter l'adaptation à notre système scolaire** en développant des aides appropriées dès leur arrivée ;
- **permettre une intégration la plus rapide possible** dans le cursus ordinaire.

La scolarisation de ces élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvel-

lement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques.

Le CASNAV facilite l'accueil et la prise en charge des élèves dont la maîtrise du français et les connaissances antérieures peuvent être variées, par :

- des conseils et un accompagnement pédagogique auprès des équipes enseignantes dans les écoles et les établissements ;
- des actions de formation initiale et continue ;
- la diffusion de documents pédagogiques ou d'autres ressources.

Son objectif est la maîtrise de la langue

française et des apprentissages scolaires pour favoriser l'accès de tous au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'accueil de ces élèves constitue un levier d'ouverture vers d'autres cultures dans nos écoles, collèges, lycées. C'est également un défi puisque l'École doit assurer leur scolarisation dans les meilleures conditions, tout en participant à leur insertion sociale, culturelle, citoyenne et professionnelle. ■

Nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) - Année scolaire 2017-2018					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1 ^{er} degré	2	2	61	20	85
2 nd degré	1	1	49	15	66

Nombre d'UPE2A - EFIV* - premier degré			
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1	2	1	4

*EFIV : enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Évolution du nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier et le second degré										
	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Dispositifs du premier degré - UPE2A (ex CLIN ¹)	61	61	62	62	64	62	74	76	84	86
Dispositifs du second degré (ex DAI ²)	38	38	38	38	41	46	53	60	67	67
Modules d'accueil temporaire (MODAC ³) - MLDS ⁴	2	2	3	3	5	8	5	5	5	5

1 CLIN : Classe d'initiation - 2 DAI : Dispositif d'accueil et d'intégration - 3 MODAC : Module d'accueil et d'accompagnement - 4 MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Évolution académique du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés									
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Mars 2018
Élémentaire	811	762	819	902	954	1 137	1 475	2 027	1 808
Second degré	715	939	974	1 104	990	1 039	1 086	1 911	1 597
Total	1 526	1 801	1 793	2 006	1 944	2 176	2 561	3 938	3 405

PROMOUVOIR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE POUR RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE



La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité forte du ministère de l'Éducation nationale qui s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortants sans qualification du système éducatif et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché.

Dans ce contexte, le projet académique porte l'objectif ambitieux de développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite. Pour ce faire, l'académie poursuit en 2017-2018 son engagement par une politique éducative sociale et de santé volontariste et de qualité. L'attention est en particulier portée sur l'acquisition d'un « savoir vivre ensemble » au travers de l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective.

Le recteur d'académie a confié le pilotage de cet axe majeur au chef du service de l'information et de l'orientation pour garantir avec l'équipe des Inspecteurs de l'Éducation nationale de l'information et

de l'orientation (IEN-IO) et celle de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) la cohérence de sa mise en œuvre sur l'ensemble de l'académie. Les notions d'appétence et de persévérance scolaires sont mises en avant autour des trois axes que sont la prévention, l'intervention et la remédiation.

Au sein de l'institution scolaire, l'académie s'appuie sur les démarches développées par les équipes éducatives en établissement scolaire et sur les réseaux Foquale (Formation, Qualification, Emploi). Coordonnés dans chaque territoire par un personnel d'encadrement, ces réseaux visent la mise en synergie des acteurs éducatifs et pédagogiques dans une approche territoriale contextualisée. Une meilleure prise en charge de la difficulté d'apprentissage au sein de la classe, la généralisation des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), la mutualisation des pratiques pédagogiques et des démarches innovantes dans le cadre des réseaux Foquale ont conduit à réduire significativement le nombre de décrocheurs depuis cinq ans.

Depuis 2012, on constate une baisse régulière et continue du nombre d'élèves décrocheurs de plus de 16 ans dans l'académie pour l'Éducation nationale (de 9 562 en octobre 2012 à 6 559 en octobre 2017, soit une diminution de 31 % en cinq ans - Source : campagne SIEI).

57% de ces décrocheurs sont issus du lycée professionnel, où les taux de décrochage sont significativement plus élevés en terminale professionnelle ainsi qu'en première et terminale CAP. Par ailleurs, 22% des décrocheurs sont issus du lycée général et technologique, 11% du collège, 6% du suivi MLDS et 4% des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

La proportion filles et garçons reste identique au long des différentes campagnes, à savoir environ 40% de filles pour 60% de garçons (source : SIEI).

Pour réduire encore le flux de décrocheurs, la nouvelle priorité nationale de réinscription suite à échec à l'examen,

en particulier au baccalauréat, conduit l'académie à mettre en œuvre une démarche d'accompagnement en direction des Établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Par ailleurs, pilotées par la collectivité régionale, les quinze Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) prennent en charge les jeunes décrocheurs du territoire pour proposer à chacun une solution personnalisée dans l'école ou au sein du réseau partenarial de proximité dans l'objectif d'un retour en formation qualifiante et d'un accès à l'emploi. Les PSAD sont coordonnées conjointement par un(e) directeur(ice) de mission locale et par un(e) directeur(ice) de CIO pour l'Éducation nationale. Les acteurs des PSAD assurent également l'exercice du droit à la durée complémentaire de formation, inscrit dans la loi de programmation pour la refondation de l'École.

La coordination régionale collectivités-missions locales-académies, la mutualisation des pratiques entre PSAD, la formalisation du réseau partenarial territorial contribueront à améliorer l'efficacité de ces dispositifs.

1 La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Un référent décrochage scolaire a été nommé dans chaque établissement. Le travail mené par le Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) permet d'intervenir rapidement dans chaque établissement auprès des élèves montrant des signes d'un possible décrochage.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) propose aux jeunes en risque ou en situation de rupture scolaire des « entretiens de situation » pour trouver une réponse adaptée à leurs besoins. Plusieurs solutions sont offertes en fonction des compétences et des appétences des jeunes reçus : actions conjoncturelles et structurelles, dispositifs relais, retour en formation...

La MLDS accompagne les établissements, au cœur de la mise en œuvre des réseaux FoQualE (Formation, Qualification, Emploi). Chaque réseau est représenté par un chef d'établissement nommé par le recteur d'académie. Les réseaux FoQualE œuvrent à mettre en synergie tous les acteurs et toutes les ressources de l'Éducation nationale pour favoriser le retour en formation initiale des jeunes décrocheurs et la construction active d'un projet d'orientation.

La MLDS intervient également dans les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

En fonction des besoins identifiés, elle met en œuvre des actions modulaires comme les Dispositifs d'accompagnement vers la qualification (DAQ) en proposant des réponses adaptées à chaque parcours.

• Les actions de la MLDS

La MLDS propose, tout au long de l'année, sur l'ensemble de l'académie, des actions conjoncturelles.

Elles s'organisent autour de deux axes :

- L'intervention : Il s'agit d'accompagner des élèves en cours de décrochage et nécessitant une prise en charge individuelle avec les équipes pédagogiques et éducatives des établissements. Ces parcours personnalisés en lycée professionnel, général et technologique permettent aux jeunes de rester scolarisés dans leur classe tout en travaillant leur projet professionnel. Par ailleurs, les jeunes allophones de plus de seize ans qui nécessitent une prise en charge spécifique avant de prétendre à une scolarité traditionnelle sont accueillis au sein des Modules d'accueil et d'accompagnement (MODAC).

- La remédiation : Ces actions concernent les jeunes de plus de seize ans sortis du système sans qualification et non-inscrits dans un parcours de formation. Les formateurs MLDS définissent avec eux un itinéraire évolutif adapté à leurs besoins. L'objectif poursuivi est l'accompagnement personnalisé dans un parcours citoyen préparant à l'élaboration d'une solution positive : un retour en formation initiale, un apprentissage, un stage du Programme territorial de formation et de qualification (PTFQ), un emploi, etc. Les jeunes ayant échoué à leur examen deux fois et ne pouvant bénéficier d'un triplement en établissement sont également accueillis dans ces actions pour préparer à nouveau leur examen selon de modalités adaptées.

En 2017-2018, la MLDS a reçu 914 jeunes en actions (2291 jeunes reçus en entretiens). 496 ont été accueillis dans des DAQ et 136 jeunes allophones ont suivi des modules d'accueil et d'accompagnement (MODAC). 90 jeunes ont été accompagnés dans la reprise de leur examen. 184 jeunes ont pu bénéficier d'un parcours personnalisé pour mettre en œuvre leur projet, tout en restant élève de leur classe. Par ailleurs, 232 mineurs incarcérés bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement spécifique pour anticiper et réussir leur sortie (chiffres arrêtés au 30 mai 2018). ■

Les dispositifs relais

Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en décrochage scolaire et ont pour objectif de favoriser leur rescolarisation et leur resocialisation. Les dispositifs relais (classes et ateliers) accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire pouvant se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié, au préalable, de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire. À l'issue du dispositif relais, le retour de l'élève dans son collège d'origine est prévu.

Le micro-lycée

Une structure de retour à l'école (SRE) a ouvert ses portes dans l'enceinte du lycée Diderot à Marseille depuis novembre 2015. Ce micro-lycée a pour objectif d'accueillir 45 jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés depuis plus d'un an pour les accompagner dans la reprise d'une scolarité afin de préparer ou repréparer un diplôme et notamment le bac technologique STMG. Les enseignements sont adaptés aux besoins des jeunes et à leurs contraintes. Chaque jeune a un tuteur parmi l'équipe enseignante. En 2017-2018, le micro-lycée a accueilli 38 jeunes.

Le micro-collège

Le GPDS départemental du Vaucluse, institué depuis l'année scolaire 2015-2016, étudie des cas d'élèves qui n'ont pas pu être pris en charge par les dispositifs habituels. Les objectifs visés par le micro-collège, situé sur le site du Lavarin depuis la rentrée 2016, sont de pérenniser la scolarité d'une dizaine d'élèves repérés dans le GPDS départemental et de les conduire vers une orientation positive et ambitieuse. Les élèves bénéficient d'un parcours adapté avec un programme pédagogique personnalisé utilisant des pratiques innovantes et d'un tutorat.



MIEUX ACCUEILLIR POUR ASSURER L'ÉQUITÉ

Assurer l'équité du système éducatif constitue un défi majeur pour l'École de la République. La mobilisation de tous est un puissant levier qui contribuera à réduire les inégalités sociales et culturelles afin que tous les élèves aient les mêmes chances de réussite.

L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

La démocratie scolaire se vit à travers l'engagement des élèves et leur participation aux différentes instances de l'établissement. Essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance, elles permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du collège ou du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.

1 Susciter l'engagement citoyen dès le collège

Depuis 2016, chaque collège dispose d'un Conseil de vie collégienne (CVC), construit en concertation, qui réunit les

représentants de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'agit de développer des démarches de coopération entre pairs (médiation par les pairs, tutorat des 3^e vers 6^e), centrées sur le collectif pour favoriser le respect mutuel et le sentiment d'appartenance (« journée de la différence », « year book »...).

1 Conforter l'implication des lycéens

Désormais 4 à 5 élus au Conseil de vie lycéenne (CVL) siègent au conseil d'administration où ils ont un rôle essentiel dans la mise en adéquation de la politique éducative avec les attentes des

élèves comme par exemple : les horaires d'ouverture du CDI ou la diffusion d'informations sur l'environnement numérique de travail.

L'engagement des élèves s'inscrit également dans le développement de la vie sociale, culturelle et sportive. En 2017-2018, deux rencontres des Maisons des lycéens (MDL) ont permis de rassembler et de former 100 lycéens engagés et 30 référents vie lycéenne impliqués dans le soutien à ces démarches en lien étroit avec les partenaires associatifs (AROEVEN, FMDL...). Les objectifs sont d'écouter et de former afin de favoriser les bonnes pratiques et de fluidifier les relations.

COMMENT PARTICIPER À LA VIE DE MON LYCÉE ?

DANS MON ÉTABLISSEMENT



Avant mi-octobre

EN TANT QUE...
... délégué de classe

QUELLES MISSIONS ?
→ représenter les élèves
→ assister aux conseils de classe

- ✓ Durée 1 an
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires + 2 suppléants

La parité est encouragée

AU CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE



Avant mi-octobre

QUI ?
Présidé par le chef d'établissement
20 membres dont 10 représentants des lycéens

QUELLES MISSIONS ?
→ formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- ✓ 10 titulaires + 10 suppléants *

La parité est encouragée

* Renouvellement partiel chaque année.

AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE



Début décembre

NIVEAU ACADÉMIQUE

QUI ?
Présidé par le recteur d'académie
40 membres dont 20 représentants des lycéens élus par les membres du CVL

QUELLES MISSIONS ?
→ émettre avis et propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour

2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire

La parité, nouvel enjeu de la représentation lycéenne

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) sera renouvelé à l'automne 2018 en intégrant les règles de parité.

Accompagner et développer l'expression des élèves

Apprendre à rechercher des sources fiables, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion constituent des compétences essentielles pour exercer un citoyenneté éclairée et responsable. Deux journées dédiées ont été co-organisées en 2017-2018 et pour la 2^{ème} année consécutive par la coordonnatrice du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) et la Déléguée académique à la vie lycéenne (DAVL) en lien étroit avec l'association Jets d'encre et Canopé. Elle a permis à 90 lycéens et collégiens (accompagnés de 45 enseignants, CPE, AED, Service civique) de se former pour créer un média (journaux, web tv, web radio).

Poursuivre la dynamique partenariale avec les collectivités territoriales

3 objectifs en direction des EPLE :

- soutenir la réussite éducative et l'excellence ;
- développer l'esprit d'entreprise ;
- promouvoir les valeurs de la République.

3 dispositifs facilitent l'accès à la culture et à l'engagement lycéen :

- subventionner les EPLE grâce au dispositif « INItiatives Éducatives Scolaires » (INES) ;
- mettre à destination des jeunes le support numérique multiservices « e-pass jeunes » ;
- associer 100 apprentis, lycéens, étudiants (15-25 ans) au Parlement régional de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- accompagner l'animation des Maisons des lycéens.

Lutter contre le harcèlement en impliquant les élèves

La politique nationale trouve sa déclinaison dans l'académie autour de 4 axes :

- **Sensibiliser** : le site « Non au harcèle-

ment »¹ et la page Facebook² permettent à chacun d'être tenu informé des nombreux projets réalisés sur l'ensemble du territoire. Des fiches destinées aux parents proposent des conseils pour accompagner leurs enfants qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins. Des experts expliquent également la complexité du processus de harcèlement.

Afin de faire prendre conscience à l'ensemble de la société de l'importance de repérer et résoudre les situations de harcèlement, une journée nationale pour dire « Non au harcèlement » a été créée depuis 2 ans. Elle a lieu le 1^{er} jeudi après les vacances de la Toussaint. Cette journée donne lieu à une grande mobilisation au sein de l'académie d'Aix-Marseille.

• **Prévenir** : le harcèlement est l'un des thèmes pouvant être abordés dans le cadre de l'enseignement moral et civique en cycles 2 et 3.

Dans le cadre de la loi de refondation, chaque école, collège et lycée doit mettre en place un plan de prévention adapté à la réalité de chaque établissement, il vise à faire diminuer le harcèlement et améliorer le climat scolaire.

Le prix « Non au harcèlement », reconduit en 2018³ pour la 5^e année consécutive, est ouvert aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée, ainsi qu'aux structures péri et extrascolaires. Il a pour objectifs de :

- sensibiliser enfants et adultes au harcèlement à l'école ;
- donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention ;
- inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles, établissements et structures concernées.

Les élèves doivent ainsi réaliser un support de communication (affiche ou vidéo) qui accompagne le projet de lutte contre le harcèlement qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. Pour l'édition 2018, le jury académique a reçu 37 productions dans la catégorie affiche et 33 dans la catégorie vidéo.

Les critères de sélection ont pleinement intégré la qualité des projets liés au climat scolaire. Par ailleurs, une catégorie spécifique liée au harcèlement sexuel et sexiste a été créée il y a 2 ans. Les travaux des élèves et des équipes ont été d'une très grande qualité et sont dès à présent valorisés dans le cadre des formations et des supports de communication.

• **Former** : depuis 5 ans, des formations nationales régulières sont organisées pour les référents académiques et départementaux « harcèlement ». Ils sont chargés de déployer des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des

personnels des écoles et des établissements du second degré.

Les formations « ambassadeurs lycéens et collégiens » visent à rendre les élèves acteurs de prévention en participant à la sensibilisation de leurs pairs avec des référents adultes. Depuis 3 ans, l'académie d'Aix-Marseille s'est engagée dans ces formations avec la DAVL et les élèves élus au CAVL. Cette année, la participation des élèves ambassadeurs s'est confirmée avec l'utilisation de l'outil théâtre forum : ils ont écrit et joué des saynètes devant leurs pairs pour les engager dans une réflexion et un changement de posture en tant que témoins ou autres acteurs du harcèlement. Tous ces élèves formés deviennent à leur tour ambassadeurs et peuvent intervenir (accompagnés d'adultes référents) auprès d'autres classes et de la communauté éducative de leur établissement et éventuellement auprès des établissements de leur réseau. Cette action démultiplie le travail mené par les adultes, en diffusant une culture commune sur cette problématique afin de prévenir, repérer et prendre en charge au plus tôt les situations de harcèlement.

• **Prendre en charge** : deux numéros verts sont mis à la disposition de tous :

- « Non au harcèlement », numéro vert national **3020**. Ce numéro sert à conseiller les appelants, à leur offrir une écoute bienveillante et surtout à agir.

- « Net écoute » **0800 200 000** pour les cyberviolences et le cyber harcèlement. À partir de l'activité d'écoute et d'expertise des plateformes d'appels dédiées aux familles, la référente académique et les neuf référents départementaux s'emploient à veiller à l'application des protocoles de traitement et accompagnent les établissements dans la résolution des situations.

Des conseils pratiques et interventions d'associations agréées par notre académie peuvent être apportés pour renforcer le travail des équipes et modifier les représentations de chacun sur le harcèlement.

Les personnels peuvent également renforcer leurs connaissances sur le harcèlement grâce aux deux parcours M@gistère premier et second degrés. Les partenariats internes (Équipe mobile académique de sécurité, cellule de veille numérique, etc.) et externes (réseaux de soins, associations agréées...) sont développés. ■

1 www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

2 www.facebook.com/nonauharcementalecole

3 <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid127898/prix-academie-2018-du-concours-non-au-harcèlement.html>

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Article L. 111-1 du Code de l'éducation

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.

Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit.

Suite aux attentats de janvier puis de novembre 2015, les équipes pédagogiques se sont fortement mobilisées. Au-delà des actions immédiates et de la forte implication de l'ensemble de la communauté éducative, le ministère de l'Éducation nationale a amplifié et son action.

Durant l'année scolaire 2017-2018, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif spécifique pour assurer une bonne transmission du principe de laïcité et veiller à son respect dans les écoles et les établissements.

Ce dispositif, qui vise à apporter un soutien et un accompagnement aux professeurs, aux personnels d'éducation ainsi qu'aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, comporte trois éléments :

- **un conseil des sages de la laïcité** composé d'experts pour préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux ;

- **une équipe nationale laïcité et fait religieux** qui apporte un soutien opérationnel aux équipes académiques laïcité et fait religieux ;

- **les équipes académiques laïcité et fait religieux** chargées de former les personnels, de leur apporter un appui concret et de répondre aux situations d'atteinte à la laïcité.

L'équipe académique laïcité et fait religieux de l'académie d'Aix-Marseille

Dans l'académie d'Aix-Marseille, la laïcité constitue un axe de travail important depuis plusieurs années. Le dispositif mis en place par le ministère de l'Éducation nationale a permis de mieux structurer les actions et de les amplifier pour faire respecter le principe de laïcité en milieu scolaire et apporter des réponses rapides, opérationnelles et efficaces en cas de difficulté.

L'équipe académique laïcité et fait religieux est placée **sous la responsabilité directe du recteur d'académie** qui a défini sa composition en veillant à **la complémentarité des fonctions et des expertises de ses membres.**

Son action est coordonnée par le référent laïcité de l'académie afin qu'elle puisse remplir les missions qui lui sont confiées :

- **prévenir** les atteintes à la laïcité à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;

- **soutenir** les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements ;

- **recueillir** les faits en cas d'atteinte à la laïcité ;

- **réagir rapidement** en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;

- **favoriser une analyse objective des situations** d'atteinte au principe de laïcité

citée à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;

- **proposer des réponses appropriées** à la gravité des situations signalées.

En cas d'atteinte au principe de laïcité au sein d'une école ou d'un établissement, l'équipe académique laïcité et fait religieux peut-être saisie par le chef d'établissement, l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou encore l'autorité académique.

Par ailleurs, afin de permettre aux enseignants et à tous les personnels de faire part d'une situation dont ils ont été témoins ou d'une difficulté qu'ils rencontrent, une adresse électronique leur permet de contacter directement l'équipe académique laïcité.

Au-delà des premiers conseils, recommandations et informations pratiques, si la situation le nécessite, l'équipe académique laïcité et fait religieux, en lien avec le chef d'établissement, peut **se rendre sur place pour évaluer la situation, proposer et mettre en œuvre un accompagnement adapté.**

De par leur expertise, les membres de l'équipe participent à la formation des personnels et peuvent proposer et **animer des groupes de travail** spécifiques rassemblant des enseignants formateurs, des personnels d'encadrement, des universitaires et chercheurs ainsi que des partenaires reconnus pour leur expertise.



Saisir l'équipe académique laïcité et faits religieux :
ealaicite@ac-aix-marseille.fr

7 Les groupes de travail de l'équipe académique laïcité

Les groupes de travail thématiques peuvent intervenir dans les établissements, à la demande des personnels d'encadrement, pour apporter un appui méthodologique et déployer des ressources, sous la forme de stages de formation. Ils portent sur les thématiques suivantes :

• Esprit critique et sciences

Aider les enseignants à développer des pédagogies de l'esprit critique qui permettent à leurs élèves de se repérer dans le flux continu d'informations et à les aider à choisir ou à s'engager en toute connaissance de cause.

• Éthique et déontologie de l'enseignant

Permettre aux enseignants de maîtriser la démarche critique dans leur propre pratique professionnelle pédagogique en facilitant la construction de leur autorité et de leur déontologie professionnelle.

• La discussion à visée réflexive

Apprendre à penser par soi-même en favorisant la mise en place de l'enseignement moral et civique, et particulièrement du débat en classe.

• Atelier démocratique pour une expression réflexive

Améliorer le climat scolaire en permettant aux enseignants de mettre en place un cadre sécurisant pour inciter les élèves à débattre de questions universelles et à construire une pensée autonome.

• Mémoires et citoyenneté

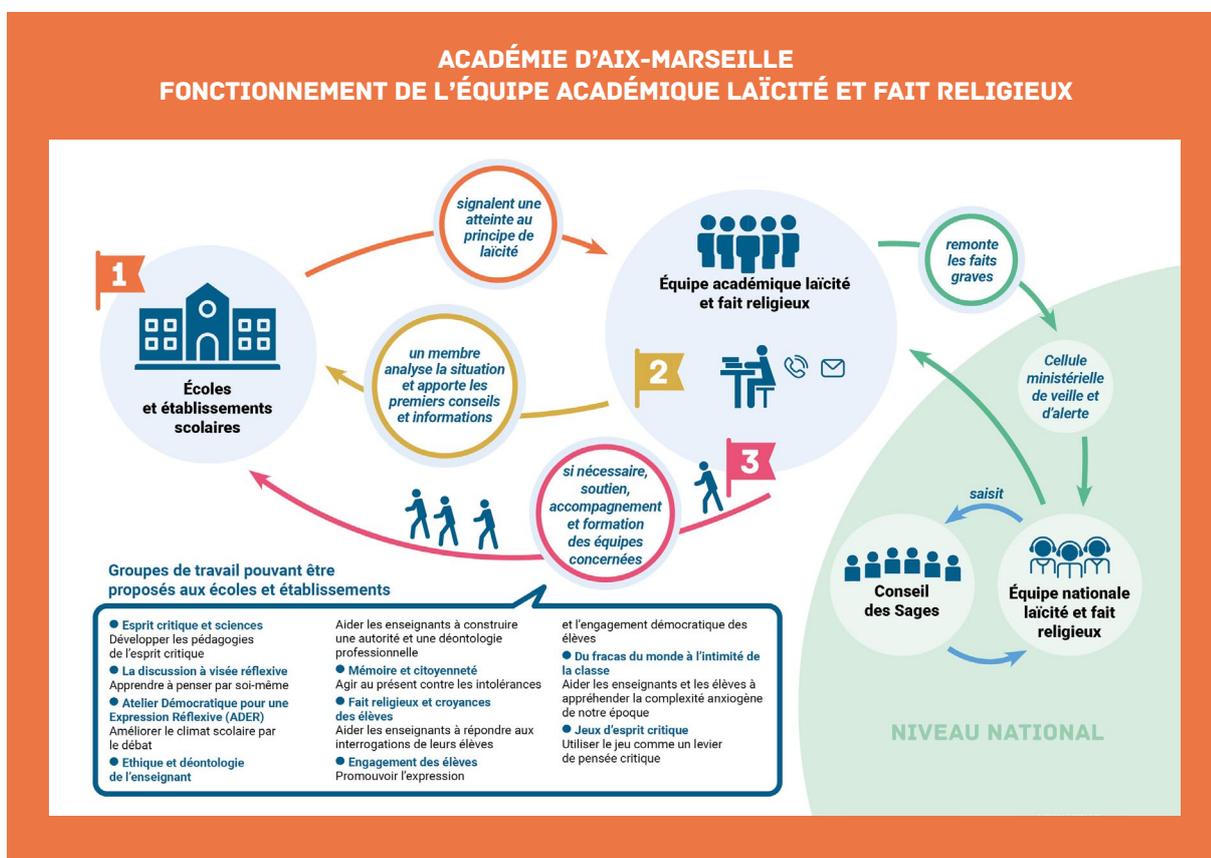
Agir au présent contre les intolérances, lutter contre le racisme et l'antisémitisme en utilisant l'histoire et en découvrant les lieux de mémoire.

• Faits religieux et croyances des élèves

Aider les enseignants à répondre aux interrogations de leurs élèves et à construire chez eux une culture universaliste du fait religieux.

• Engagement des élèves

Promouvoir l'expression et l'engagement démocratique des élèves. Développer leur capacité à s'emparer des situations pour vouloir les changer et les faire évoluer positivement. ■



QUELQUES ACTIONS CONDUITES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Les groupes de travail contribuent activement à l'accomplissement des missions de l'équipe académique laïcité et faits religieux. Ainsi, en 2017-2018 ils ont répondu aux besoins d'accompagnement et de formation des équipes éducatives et pédagogiques et produit des ressources pédagogiques.

Par ailleurs, l'ESPE a organisé, en décembre 2017, deux journées de formation sur la laïcité rassemblant six cents enseignants stagiaires. De plus, un séminaire esprit critique a rassemblé, en février 2018, cent cinquante cadres et formateurs à l'ESPE.

Un temps fort autour de la semaine de la laïcité (du 4 au 8 décembre 2017) : le séminaire « le sport, enjeu de citoyenneté » a été organisé par le rectorat et Canopé en partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, l'ESPE, le Musée d'Histoire de Marseille et la Ligue de l'enseignement.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE VIE SCOLAIRE

1 L'Équipe mobile académique de sécurité (EMAS)

Créée en 2009-2010, l'Équipe mobile académique de sécurité (EMAS) a réalisé plus de 2 200 interventions dans les établissements des premier et second degrés de l'académie en 2016-2017.

L'EMAS renforce son accompagnement des établissements et des équipes :

- dans les situations de crise. Parmi les interventions de gestion de crise, certaines font suite à des événements paroxystiques ayant un retentissement important au sein de la communauté éducative, notamment celles liées par exemple à des décès d'élèves ou de personnel, à des confinements, à des blocus... Ainsi, environ 20 situations de gestion de crise par an, nécessitent une mobilisation importante de l'EMAS ;
- par des actions de sensibilisation et de formation qui s'articulent autour de trois axes principaux : l'accompagnement, la sécurisation et la prévention auxquels s'ajoutent le travail en partenariat intra et interinstitutionnel.

Ateliers de prévention / sensibilisation proposés aux élèves en 2016-2017

Intitulé	Nombre	Élèves
Sensibilisation aux dangers d'internet, Ateliers philo, Incivilités, violence et harcèlement, Prévention des conduites addictives...	416	15 627

1 Le dispositif École ouverte

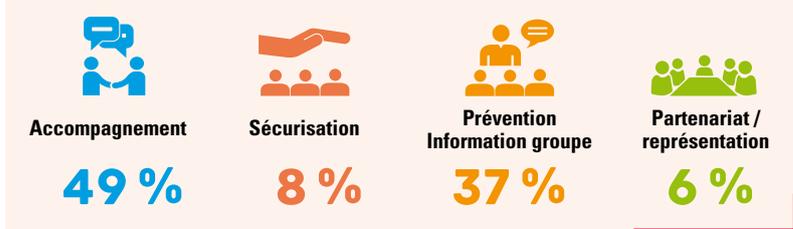
Basé sur le volontariat, le dispositif École ouverte offre aux élèves des activités pédagogiques, sportives, culturelles et de loisirs pendant les vacances scolaires.

École ouverte est l'un des dispositifs d'accompagnement au sein des établissements scolaires parmi de nombreux autres :

• Actions de sensibilisation et de formation

Répartition des interventions et public rencontré par l'EMAS en 2016-2017					
	Intitulé	Interventions		Public	
Accompagnement	Conseils aux établissements	206	49 %	1 575	8 %
	Évaluation/Planification	680			
	Assistance/Écoute et soutien	139			
	Entretien éducatif/Médiation	44			
	Autres	31			
Sécurisation	Sécurisation (abords...)	174	8 %	-	
Prévention	Diagnostics de sécurité	257	37 %	18 532	92 %
	Formation / information des adultes	153			
	Atelier élève	416			
	Information groupe, autres	20			
Partenariat / représentation		130	6 %	-	
Total		2 250		20 107	

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS



Formations proposées aux personnels en établissement en 2016-2017

Type de formation	Intitulé	Heures	Personnels
Plan académique de formation (PAF)	Gestion de crise	228	780
Hors plan académique de formation (PAF)	Professionnalisation Vie Scolaire - Formation théorique aux ateliers « ADER » - Climat scolaire et harcèlement, Sécurité des EPLE, radicalisation...	368,5	1 929
Total		596,5	2 709

- Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) ;
- Dispositifs relais ;
- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;
- Stages d'anglais en lycée ;
- Observatoire de prévention des ruptures scolaires (OPRS) ;

- Cordées de la réussite. Parcours d'excellence.
- Tous ces dispositifs s'adressent en premier lieu aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire. ■

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT : DEMI-PENSION ET INTERNAT



• Une répartition de l'hébergement (demi-pension, internat) en relation avec l'offre de formation

L'implantation géographique équilibrée des collèges sur le territoire académique se traduit par une très faible proportion d'élèves internes (0,2%).

Le service de demi-pension est en revanche beaucoup plus sollicité (68,5%).

Les lycées et lycées professionnels sont également caractérisés par une faible proportion d'élèves internes (respectivement 4,8% et 8,5%). Le régime externe prédomine dans ces établissements.

L'internat constitue un aspect important et singulier du fonctionnement du secteur éducatif des EREA (Établissement régional d'enseignement adapté). Ainsi,

près d'un élève sur 3 scolarisé dans les EREA de l'académie est interne.

Tous les internats, dans leur diversité, doivent proposer l'excellence aux élèves accueillis pour contribuer à l'égalité des chances et à la réussite de tous. ■

Effectifs d'élèves (sous statut scolaire) du second degré public à la rentrée 2017, répartis par mode d'hébergement

	Demi-pensionnaire		Externe		Interne		Total effectifs
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	
Collège*	77 381	68,5 %	35 310	31,3 %	269	0,2 %	112 960
EREA	240	62,7 %	19	5,0 %	124	32,4 %	383
Lycée	34 152	49,7 %	31 251	45,5 %	3 291	4,8 %	68 694
LP	7 791	39,7 %	10 186	51,9 %	1 660	8,5 %	19 637
Total	119 564	59,3 %	76 766	38,1 %	5 344	2,6 %	201 674

* y compris SEGPA (3 084 en CLG)

Lycées : y compris sections d'enseignement professionnel - SEP - et Post-bac

LP : y compris sections générales et technologiques (SGT) et Post-bac.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Les réseaux d'éducation prioritaire se déclinent et sont répartis de la façon suivante :

- Les Rep+ concernent les quartiers ou les secteurs qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales.

- Les Rep regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus importantes que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

Les réseaux sont composés d'écoles primaires dont les équipes travaillent ensemble et en étroite collaboration avec leur collège « tête de réseau ».

L'académie d'Aix-Marseille compte 33 Rep+ et 29 Rep. La majeure partie des

établissements et écoles concernés sont situés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

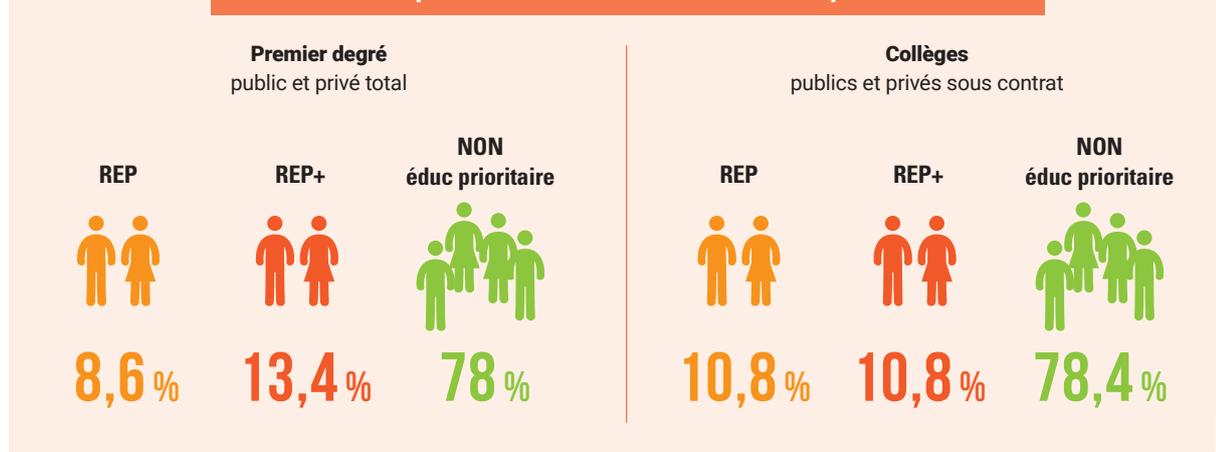
En 2017-2018 dans l'académie d'Aix-Marseille, 22% des écoliers, 21,6% des collégiens soit 95 446 élèves, étaient scolarisés en éducation prioritaire.

Effectifs d'élèves dans l'éducation prioritaire en 2017-2018

	Premier degré public (y compris enseignement spécial)			Collèges publics			Total 1 ^{er} degré et 2 nd degré
	REP+	REP	Total 1 ^{er} degré	REP+	REP	Total 2 nd degré	
Alpes de Haute-Provence		925	925		577	577	1 502
Hautes-Alpes		453	453		314	314	767
Bouches-du-Rhône	33 591	19 568	53 159	12 559	10 503	23 062	76 221
Vaucluse	5 986	4 454	10 440	2 687	3 829	6 516	16 956
Total général	39 577	25 400	64 977	15 246	15 223	30 469	95 446

Sources effectifs d'élèves : pour le 1^{er} degré, DASEN ; pour le 2nd degré, BEA

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (HORS ÉDUCATION ACCOMPAGNÉE) EN 2017-2018



Par ailleurs l'académie d'Aix-Marseille a développé le label « éducation accompagnée » qui bénéficie aux écoles et collèges qui ne sont pas labellisés éducation prioritaire mais dont les indicateurs sociaux témoignent de la nécessité de

disposer de moyens supplémentaires au droit commun. Ce label académique intègre l'allocation progressive des moyens et permet aux écoles et collèges concernés de bénéficier de tout ou partie des dispositions prévues dans l'éduca-

tion prioritaire. Il constitue une transition entre l'éducation prioritaire et le droit commun. En 2017-2018, il concernait 10 692 élèves, à savoir 6 894 dans les écoles et 3 798 dans les collèges.

Effectifs d'élèves dans l'éducation accompagnée publique et privée en 2017-2018

	Premier degré public et privé sous contrat (y compris enseignement spécial)			Second degré public et privé sous contrat			Total 1 ^{er} degré et 2 nd degré
	Éducation accompagnée		Total 1 ^{er} degré	Éducation accompagnée		Total 2 nd degré	
	Public	Privé		Public	Privé		
Alpes de Haute-Provence	1 331		1 331	657		657	1 988
Hautes-Alpes	1 224		1 224	701		701	1 925
Bouches-du-Rhône	3 223	427	3 650	501	742	1 243	4 893
Vaucluse	689		689	1 197		1 197	1 886
Total général	6 467	427	6 894	3 056	742	3 798	10 692

Sources effectifs d'élèves : pour le 1^{er} degré, DASEN ; pour le 2nd degré, BEA

Les 20 lycées préalablement classés en éducation prioritaire bénéficient désormais d'une **clause de sauvegarde**, garantissant notamment un accompagnement particulier. Ils scolarisaient 11 696 lycéens. Depuis la rentrée 2017, 3 autres lycées s'ajoutent à la liste de ces lycées.

Effectifs d'élèves des lycées publics bénéficiant de la clause de sauvegarde en 2017-2018

Département	LP	LEGT	Total 2 nd degré public
Bouches-du-Rhône	5 341	4 516	9 857
Vaucluse	1 839		1 839
Total général	7 180	4 516	11 696

Sources effectifs d'élèves : BEA - Clause de sauvegarde : liste d'établissements fournie par le corps d'inspection

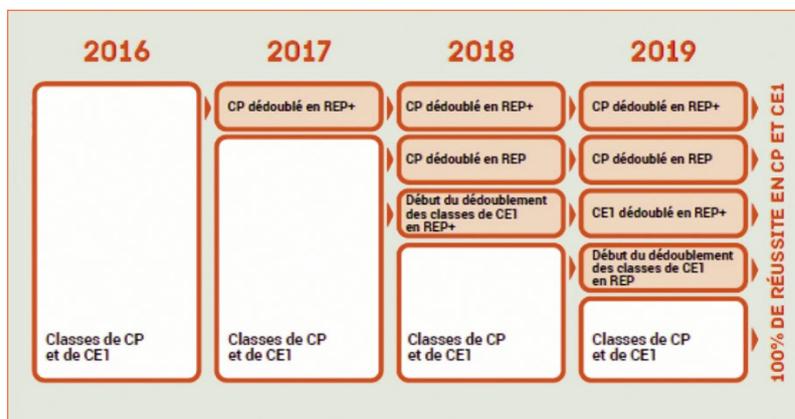
7 Dédoublage des classes de CP en REP+

Le Président de la République a fait le choix de combattre la difficulté scolaire en soutenant les élèves dès les premières années de l'école primaire. Ainsi, il s'est engagé à dédoubler les classes

de CP et CE1 dans l'éducation prioritaire. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est « 100 % de réussite en CP » : **garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui.** Pour y parvenir, tous les professeurs concernés reçoivent une formation spé-

cifique à ce nouveau contexte d'enseignement.

Le dédoublage des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) est progressivement effectué selon le calendrier suivant :



À la rentrée 2018, le dédoublage des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire bénéficie à 198 écoles.

Dédoublage des classes de CP en REP dans les Alpes-de-Haute-Provence à la rentrée 2018*				
Département	Commune dotée d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2018	
			12 élèves par classe	2 enseignants dans la classe
Alpes-de-Haute-Provence	Manosque	3	9	-
Total	1 commune	3	9	-

Source : DSDEN 04

* Le département des Alpes-de-Haute-Provence ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoublage des classes de CP en REP dans les Hautes-Alpes à la rentrée 2018**				
Département	Communes dotées d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2018	
			12 élèves par classe	2 enseignants dans la classe
Hautes-Alpes	EE Laragne	1	3	-
	EE Barret sur Méouge	1	1	-
	EE Val-Buech-Méouge Châteauneuf de chabre	1	1	-
	EE Le Pöet	1	1	-
	EE Upaix-Rourebeau	1	1	-
Total	5 communes	5	7	-

Source : DSDEN 05

À la rentrée scolaire 2018, en plus des dédoublages CP REP, 10 écoles hors REP du département bénéficieront d'un emploi d'adjoint qualitatif « plus de maître que de classes » qui sera spécifiquement affecté au dédoublage CP-CE1.

** Le département des Hautes-Alpes ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoulement des classes de CP REP et REP+ et CE1 REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2018

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2018		Nombre de classes de CP et CE1 en REP+ à la rentrée 2018	
				12 élèves par classe	2 enseignants dans la classe	12 élèves par classe	2 enseignants dans la classe
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	4	-	11	-	-	-
	Arles	6	4	13	-	13	6
	Aubagne	3	-	12	-	-	-
	Berre l'Etang	6	-	15	-	-	-
	Gardanne	3	-	7	-	-	-
	Graveson	1	-	4	-	-	-
	Istres	2	-	6	-	-	-
	Marseille	20	77	51	4	408	207
	Martigues	2	-	7	-	-	-
	Marignane	2	-	5	1	-	-
	Miramas	-	4	-	-	17	-
	Orgon	2	-	6	-	-	-
	Port de Bouc	3	3	9	-	7	6
	Port-Saint-Louis du Rhône	3	-	8	-	-	-
	Salon-de-Provence	3	-	9	-	-	-
	Septèmes-les-Vallons	1	-	2	-	-	-
	Tarascon	4	-	12	-	-	-
Vitrolles	2	4	8	-	21	-	
Total	18 communes	67	92	185	5	466	219

Source : DSDEN 13

Dédoulement des classes de CP REP et REP+ et CE1 REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2018

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2018		Nombre de classes de CP en REP+ à la rentrée 2018		Nombre de classes de CE1 en REP+ à la rentrée 2018	
				12 élèves par classe	2 enseignants dans la classe	12 élèves par classe	2 enseignants dans la classe	12 élèves par classe	2 enseignants dans la classe
Vaucluse	Avignon	3	12	11	0	30	16	16	28
	Bollène	2	-	6	0	-	-	-	-
	Carpentras	2	3	4	0	11	0	8	4
	Cavaillon	-	2	-	-	9	0	9	0
	Le Pontet	1	-	4	0	-	-	-	-
	Orange	2	-	8	0	-	-	-	-
	Sorgues	2	-	5	0	-	-	-	-
	Valréas	2	-	8	0	-	-	-	-
Total	8 communes	14	17	46	0	50	16	33	32

Sources : DSDEN 84

MIEUX FORMER LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION ET ENCOURAGER L'INNOVATION



Le plan de formation de l'académie d'Aix-Marseille participe activement à la consolidation de la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale.

▮ La formation initiale construite autour du partenariat avec l'ESPE

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) créées à la rentrée 2013 dont l'accréditation est reconduite à la rentrée scolaire 2018 permettent aux étudiants de préparer un master Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation tout en préparant les concours de recrutement de l'Éducation nationale.

L'EPL ou l'école support des stages d'observation et de pratique accompagnée (pour les étudiants) ou en responsabilité (pour les fonctionnaires stagiaires) sont des acteurs majeurs de cette formation en alternance qui articule des enseignements théoriques et pratiques pour une entrée progressive dans le métier.

Les futurs professionnels de l'éducation y apprennent également à développer des méthodes pédagogiques innovantes grâce à un lien permanent avec la recherche.

Les formations dispensées préparent à l'exercice spécifique d'un métier, elles visent également le développement d'une véritable culture partagée par les futurs enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation.

▮ La formation continuée et continue des personnels de l'Éducation nationale comme vecteur d'évolution des pratiques

La Délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) publie chaque année un plan de formation académique complété de ses volets départementaux. Certaines formations sont co-portées avec l'ESPE dans le cadre de l'accréditation :

- préparation aux certifications (CAFFA/ CAFIPEMF/CAPPEI) ;
- formations communes destinées aux néo-titulaires entrant dans le métier ;
- renforcement du protocole « Établissement formateur ».

Complémentaire, l'ensemble de la prescription fait l'objet d'un appel d'offre afin de répondre aux priorités nationales et académiques ainsi qu'aux besoins exprimés par les agents concernés.

Les actions de formation sont au service des priorités académiques :

- le volet formation du plan numérique national ;
- les prolongements du plan de formation « réforme du collège » ;
- le volet formation des personnels dans le cadre du redéploiement de l'éducation prioritaire ;
- le repérage et la valorisation des bonnes pratiques avec la Journée académique de la pédagogie (JAP) et la labellisation des expérimentations.

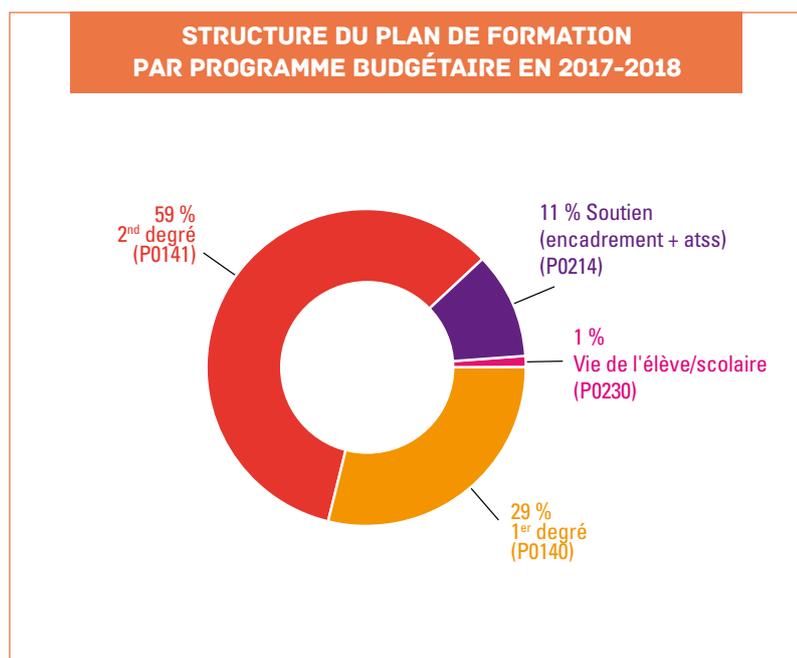
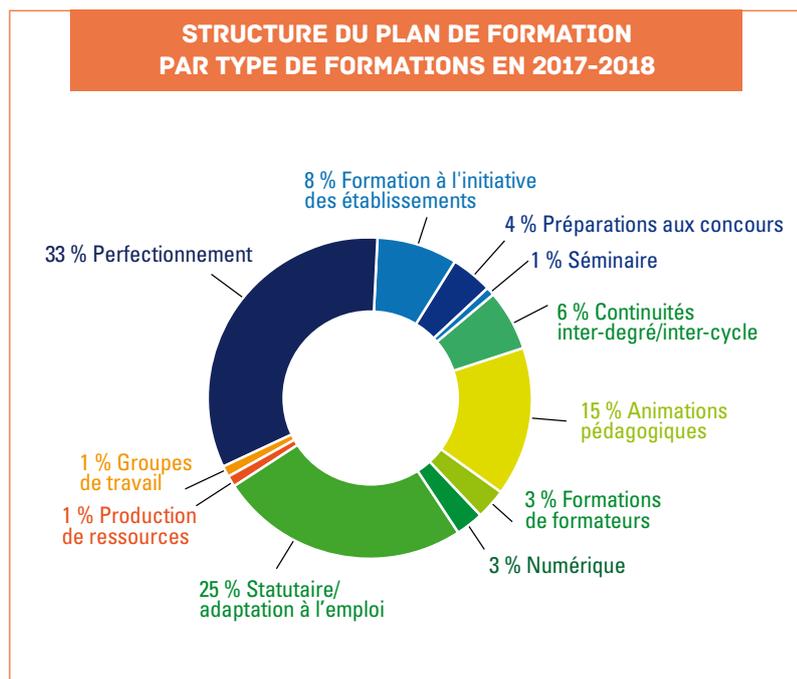
Enfin, le plan de formation académique décline les grandes priorités nationales de l'école : citoyenneté, éducation artistique et culturelle, parcours avenir, etc.

Conformément aux priorités ministérielles, des actions de recherche/terrain/formation sont également encouragées. En lien étroit avec les laboratoires de recherche, des actions conjointes se réalisent au plus près des équipes d'enseignants (école et EPLE).

Les actions de formation impulsées au

niveau académique peuvent mobiliser des modalités de mise en œuvre distinctes et complémentaires (de proximité, territoire académique ou de région académique, formation à distance, hybride, observations croisées, tutorat, groupe de travail...).

Véritable investissement dans la richesse des ressources humaines, la formation est valorisée et évaluée afin qu'elle apporte une réelle « plus-value » dans les classes au service de la réussite de tous les élèves. ■



LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE



▮ L'«écosystème numérique» de l'académie d'Aix-Marseille

Les 5 grands axes de la politique numérique académique permettent de fédérer l'ensemble des actions et des projets et de communiquer avec l'ensemble des partenaires.

- **Axe 1** : Apprendre autrement avec les ressources numériques nationales et académiques.
- **Axe 2** : Construire une culture numérique partagée.
- **Axe 3** : Travailler en réseau pour faciliter la coopération au sein de la communauté éducative.
- **Axe 4** : Responsabiliser les acteurs pour comprendre les médias numériques.
- **Axe 5** : Favoriser les innovations pédagogiques à l'ère du numérique.

Pour déployer la stratégie académique, la **Délégation académique au numérique éducatif (DANE)** s'appuie sur une organisation en réseau :

- **Le Délégué académique au numérique (DAN)**. Il est le conseiller du recteur pour l'élaboration et le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif. La DANE est rattachée à la Direction des systèmes d'information (DSI). **Un adjoint commun DAN-DSI** assure le lien entre les dimensions pédagogiques et techniques du numérique. Depuis la rentrée 2016, **un adjoint 1^{er} degré** permet de donner toute sa cohérence à la continuité entre le premier et le second degrés dans le domaine du numérique.
- **Quatre IEN-numérique**. Désignés par les IA-DASEN, ils travaillent en relation avec le DAN.

- **Les chargés de mission**. Ils interviennent au sein du pôle numérique académique ou comme animateurs pédagogiques dans le cadre des pôles départementaux de la DANE.

- **Les Interlocuteurs académiques au numérique (IAN) et les Interlocuteurs numériques des lycées professionnels (INLP)**. Ils assurent des missions d'information, d'impulsion et de coordination en matière d'usages du numérique dans leur discipline en lien avec la Direction du numérique éducatif du ministère.

- **Les groupes académiques** : inspecteurs, chefs d'établissements et cadres des autres services académiques accompagnent la mise en œuvre de la stratégie numérique académique.

- **Les webmasters des sites pédagogiques**. Ils sont un relais important du réseau numérique académique pour la diffusion des usages pédagogiques pertinents.

- **Le référent numérique de l'établissement**. Il est désigné par chaque chef d'établissement. Il aide à la mise en œuvre de la politique académique au niveau local.

▮ Les sites

- Le site académique « Le numérique éducatif » www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/numerique-educatif met en valeur les actions menées dans le domaine du numérique.

- Des ressources numériques sont proposées aux enseignants, aux élèves et aux familles dans le cadre du service public du numérique éducatif. Les ressources pédagogiques sont organisées en fonction des nouveaux cycles de la scolarité obligatoire.

▮ La formation et l'accompagnement

- **La formation des enseignants et des cadres**. Depuis 2016, le Plan académique de formation numérique (PAFN) a mis l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements, la prise en main des outils, l'intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, la

sensibilisation à la culture numérique et aux usages responsables du numérique ; il se poursuivra au cours de l'année 2018-2019.

• **La mise à disposition de ressources numériques pédagogiques.** Les banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) sont gratuitement mises à disposition des enseignants et des élèves du CM1 à la 3^e et sont organisées par cycles d'apprentissage ; elles sont accessibles par les enseignants depuis la rentrée 2016 avec l'adresse mel professionnelle.

- Les contenus et services associés couvrent les cycles 3 et 4 pour 5 enseignements disciplinaires : Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences, Langues vivantes étrangères (anglais, allemand, espagnol).

- Elles sont composées de contenus multimédias interactifs (textes, images, sons, vidéos, animation 2D et 3D, éléments de réalité augmentée et réalité virtuelle, jeux sérieux...) et d'outils-services de création d'activités, de parcours pédagogiques, de gestion de classe, de suivi et d'évaluation de groupes ou d'élèves au sein de chacune des plateformes d'apprentissage.

7 Les innovations pédagogiques

• **Les collèges laboratoires.** L'appel à projets 2017 a permis de sélectionner des « collèges laboratoires » qui ont vocation à expérimenter des usages collectifs du numérique susceptibles d'être transposés dans d'autres collèges.

Quatre collèges des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône ont été retenus :

- Hautes Vallées de Guillestre ;
- François Mitterrand de Veynes ;
- Jean de la Fontaine de Gémenos ;
- André Malraux de Marseille.

• **Projets e-FRAN. Deux projets de l'académie d'Aix-Marseille ont été retenus** (ARABESC et LEMON) sur les 22 projets sélectionnés au niveau national. La sélection a été effectuée sur la base de dix critères combinant l'intérêt pédagogique, la qualité du projet de recherche et le potentiel de diffusion des résultats. Ces projets visent un double objectif : conduire des expérimentations de terrain et organiser leur accompagnement par l'appui de la recherche.

7 Enseignement de l'informatique

Pour initier les élèves à la pensée informatique, les nouveaux programmes des cycles 2, 3 et 4 prévoient un apprentissage du code et de l'algorithmique. Dans le prolongement de la scolarité obliga-

toire, de nouveaux enseignements seront proposés en lycée à compter de la rentrée 2019 ; les enseignants seront formés au cours de l'année scolaire 2018-2019. Il s'agit de permettre à l'ensemble des élèves qui le souhaitent d'acquérir une meilleure maîtrise des logiques et des concepts mis en œuvre dans le domaine du numérique et de mesurer l'intérêt de cette science dans la formation qu'ils envisagent de suivre.

7 Le plan numérique « Écoles numériques innovantes et ruralité »

L'objectif de ce plan est de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. Les premiers projets ont été retenus lors du comité de pilotage du 29 mars 2018.

Dans cette première phase du plan, 23 écoles de communes rurales ont été retenues : dix pour les Hautes-Alpes (Châteauroux-les-Alpes, La Salle-les-Alpes, La Saulce, Le Monétier-les-Bains, Le Poët, Savines-le-Lac, Saint-André-d'Embrun, Tallard, Upaix, Villar-Saint-Pancrace) ; trois pour les Bouches-du-Rhône (Mouriès, Paradou, Vernègues) ; dix pour le Vaucluse (Cucuron, Lourmarin, Malemort-du-Comtat, Méthamis, Mormoiron, Puget, Puyvert, Saint-Pierre-de-Vassols, Vaugines, Villes-sur-Auzon). Ce plan se poursuivra au cours de la prochaine année scolaire. ■



FAVORISER UNE MEILLEURE OUVERTURE DE L'ÉCOLE

L'académie d'Aix-Marseille demeure mobilisée auprès des établissements scolaires dans le cadre de sa politique d'ouverture sur les bassins de vie. Ainsi, trois volets majeurs viennent s'ajouter au projet d'orientation et de formation de l'élève :

- les enjeux de l'insertion économique et professionnelle
- le volet culturel et artistique
- l'ouverture à l'international

LE LIEN ÉDUCATION-ÉCONOMIE



Le lien éducation-économie, renforcé par la circulaire du 22 novembre 2016, est développé par la création de nombreux partenariats avec les acteurs du monde économique.

Créé par l'arrêté du 21 juin 2107, le Comité régional éducation-économie (CREE) se substitue au Comité académique éducation-économie (CAEE) mis en place le 31 mars 2016 par l'académie d'Aix-Marseille. A l'instar du Comité national éducation-économie (CNEE), il est un lieu privilégié d'échange et de consultation avec les partenaires professionnels pour élaborer une réflexion

prospective au regard des missions, des priorités de l'Éducation nationale et des besoins exprimés par l'environnement économique.

La relation durable que l'académie construit avec les acteurs économiques contribue à :

- valoriser la voie professionnelle ;
- lutter contre le décrochage scolaire ;
- développer l'esprit d'entreprendre ;
- favoriser l'insertion professionnelle.

En 2017-2018, l'académie a poursuivi le développement des dispositifs existants, notamment les Comités Locaux

Éducation Économie (CLEE), les semaines thématiques et le championnat des mini-entreprises.

Le dispositif innovant, « Entreprises acteurs de l'éducation prioritaire » (EAEP) s'est étendu à treize collèges. Il permet d'offrir aux jeunes scolarisés dans les réseaux de l'éducation prioritaire des stages de qualité afin de développer leurs compétences sociétales et de permettre l'acculturation au monde économique. ■

• **Le développement des mini-entreprises dans la région académique**

La « Mini Entreprise-EPA » est un dispositif qui permet de découvrir très concrètement la vie en entreprise. En amont de la création de la « Mini Entreprise-EPA », le programme permet d'appréhender la gestion de projet et d'acquérir des réflexes pour concrétiser une idée. En aval, les mini-entrepreneurs découvrent l'organisation d'une entreprise et apprennent à respecter les objectifs qu'ils se sont fixés. Ce programme innovant s'intègre parfaitement dans le Parcours Avenir ainsi que dans les futurs Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

• **Le Parcours avenir**

Proposé depuis la rentrée scolaire 2015 à tous les élèves de la classe de 6^e à la classe de terminale, la mise en place du Parcours avenir se poursuit. La relation éducation-économie concourt à la découverte du monde économique et professionnel, au développement du sens de l'engagement et de l'initiative, à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et d'insertion professionnelle.

• **La mise en place des nouveaux Comités de liaison éducation-économie (CLEE)** qui visent à mettre en œuvre sur les territoires des réseaux et à coordonner l'ensemble des actions de partenariat avec le monde économique et les événements proposés aux jeunes et aux enseignants.

• **La prise en compte des élèves en situation de handicap**

Comme le prévoit la circulaire ministérielle du 30 novembre 2016 relative à la formation et à l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap, il appartient à l'Éducation nationale d'organiser le suivi de ces jeunes qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle et de les accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. La « passerelle handicap école-entreprise - PH2E » réunit les différents acteurs : rectorats de la région académique, associations, monde économique, communauté éducative, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH), Fonds pour l'insertion

des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHPFP) autour d'objectifs clairement définis :

- faciliter l'orientation des élèves et étudiants en situation de handicap ;
- contribuer à la prévention du décrochage scolaire, augmenter la qualification et l'employabilité des jeunes ;
- favoriser l'insertion professionnelle dans un emploi durable.

De nombreuses actions sont développées chaque année : livrets de suivi des CAP, attestations de compétences professionnelles, voyages au cœur de l'entreprise, découverte des métiers...

Afin de pouvoir orienter les jeunes vers les opérateurs de terrain en charge d'appliquer les dispositions du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), les services publics de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi et Mission locale) et les organisations locales, l'académie d'Aix-Marseille a développé un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour les lycéens en situation de handicap : la Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP). Cette plateforme est un lieu d'accompagnement en milieu ordinaire de travail, vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage y compris dans le secteur public. C'est aussi un lieu d'informations et de ressources s'adressant aux familles, aux enseignants, aux entreprises et collectivités publiques ainsi qu'à tout organisme de formation et d'insertion. (Voir aussi le chapitre sur « La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap (ASH) »).

• **Le pilotage et l'animation des campus des métiers et qualifications labellisés :**

- Le Campus des Métiers et Qualifications Henri-Fabre de l'Industrie du Futur en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le campus des métiers et des qualifications de la relation client ;
- le campus des métiers et des qualifications des agrosociétés, de l'agroalimentaire et de l'alimentation ;
- le campus des métiers des qualifications du développement culturel.

• **La mise en œuvre du nouveau campus des métiers et qualifications labellisé :**

- le campus des métiers et des qualifications Silver économie, bien vivre à domicile (en cours de labellisation).

• **Le développement des séquences d'immersion en entreprise** pour les enseignants du second degré.

• **Le développement des pôles de stages**

L'objectif est de garantir une plus grande équité dans l'accès aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel, de préparer l'insertion et d'améliorer l'orientation, dans le cadre du Parcours avenir.

• **La pérennisation du dispositif** « Entreprises Acteurs de l'éducation prioritaire ».

• **Le développement d'une connexion plus étroite** entre métiers, vie quotidienne et développement durable.



Le dispositif a déménagé :
 LEA-EREA Louis Aragon
 1831 avenue Paul Brutus
 13170 Les Pennes-Mirabeau

Contact :
ce.pafip@ac-aix-marseille.fr

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



L'Éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un levier d'épanouissement personnel, de réussite scolaire et d'insertion socio-professionnelle. Elle est placée au cœur de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ainsi qu'au sein du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'enjeu de cette démarche volontariste est de permettre l'accès de tous à la culture, en particulier de ceux qui en sont les plus éloignés, grâce à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire du 3 mai 2013, arrêté du 1^{er} juillet 2015, Charte nationale de l'éducation artistique et culturelle). Ce parcours, accompli par chaque élève, se construit de l'école maternelle au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des projets d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances

et des compétences que l'élève acquiert dans les domaines des arts et de la culture, des pratiques qu'il expérimente et des rencontres organisées avec des artistes et des œuvres.

L'académie est un territoire précurseur dans la mise en cohérence, à travers de nombreuses conventions, de ses actions et de ses ressources avec celles des différents partenaires culturels et institutionnels (en particulier la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) - ministère de la Culture et les collectivités territoriales). La définition d'une stratégie partagée avec la DRAC vise notamment à prioriser les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle.

En juillet 2016, l'académie a été la première en France à signer une convention cadre inter-académique Aix-Marseille-Nice avec la DRAC. En septembre 2017,

sous l'égide du Haut conseil de l'EAC, une convention État (DRAC, DRAAF, académies d'Aix-Marseille et de Nice) / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été signée afin de garantir la consolidation d'une offre culturelle et artistique en phase avec le rayonnement du territoire et l'épanouissement des populations et notamment de la jeunesse. L'objectif est de favoriser un développement culturel dynamique à même de favoriser une structuration raisonnée de l'offre culturelle par grands bassins de vie.

En 2017-2018, l'académie a poursuivi son accompagnement des équipes pédagogiques à travers :

- **la construction et le renforcement de nouveaux partenariats** avec les acteurs culturels du territoire : École régionale d'acteurs de Cannes-Marseille, Théâtre de la Criée, Pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, Festival Tous Courts, Maison du théâtre d'Aix-Marseille Université...
- **l'animation territoriale du réseau des professeurs** relais chargés d'une mission de service éducatif auprès des structures culturelles ;
- **les formations à destination des enseignants**, des référents « culture » des collèges et des lycées, des professeurs documentalistes ;
- **le lancement d'un appel à projets** auprès des écoles, collèges et lycées publics de l'académie permettant de structurer le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Parmi les 146 projets retenus, 83 sont portés par un réseau d'établissements associant

Nombre de services éducatifs* en 2017-2018 (par domaine culturel et par département)

	Patrimoine	Arts visuels	Musique	Cinéma et audiovisuel	Lecture Écriture	Théâtre	Danse	Total
Alpes-de-Haute-Provence	1	1	0	0	0	1	0	3
Hautes-Alpes	2	0	0	0	0	2	0	4
Bouches-du-Rhône	10	8	2	2	2	2	1	27
Vaucluse	6	1	2	1	1	2	1	14
Académie	19	10	4	3	3	7	2	48

* Professeurs relais chargés d'une mission de service éducatif auprès d'une structure culturelle.

le plus souvent un collège et les écoles de secteur. Ces projets en réseau sont un moyen de renforcement des points d'ancrage dans le territoire, notamment parce qu'ils favorisent le développement des partenariats avec les acteurs culturels de proximité.

- **La définition d'un nouveau projet pour le Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC)** « Patrimoine antique » qui associe la Région académique, CANOPE, la DRAC, la DRAAF, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et plusieurs collectivités.

L'action artistique et culturelle dans le premier et second degrés publics

Dispositifs culturels et projets de réseaux d'établissements

Constitués en réseaux, les écoles et établissements du second degré, sont désormais amenés à élaborer un projet éducatif partagé comprenant un volet dédié au parcours culturel des élèves. De façon expérimentale, l'académie a décidé de promouvoir d'idée d'un parcours culturel transversal, regroupant et articulant la culture artistique (PEAC) et la culture scientifique et technique (PCSTI). Ce parcours culturel transversal doit permettre de favoriser le déploiement d'une politique culturelle académique ambitieuse et de conforter les actions et dispositifs existants en renforçant les partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux : laboratoires de recherche, lieux culturels ou patrimoniaux, sites industriels, musées, parcs naturels, festivals, etc. Il constitue un point d'appui stratégique pour l'élaboration de projets de réseaux propices à l'ouverture et à l'émancipation, à la rencontre avec la création, la recherche et l'innovation, à la découverte des lieux, des acteurs, des métiers et des filières de formation.

Les équipes peuvent s'appuyer sur les dispositifs culturels académiques développés avec les nombreux partenaires de l'académie. Ces dispositifs sont systématiquement associés à une politique

d'accompagnement des équipes : formation continue et ressources pédagogiques. Ils ont pour objectif de proposer un cadre et de garantir une qualité des actions, pour faciliter les projets spécifiques de chaque équipe pédagogique.

Concernant le parcours d'éducation artistique et culturel, il existe en outre un grand nombre de dispositifs nationaux auxquels les élèves peuvent participer : « La classe, l'œuvre ! », « L'école en chœur », « La Fabrique à Chansons », « École et cinéma », « Collège, lycéens et apprentis au cinéma », « Dis-moi dix mots », « Une Rentrée en images », « Création en cours », etc. Les équipes peuvent également s'appuyer sur le référentiel du PEAC qui propose du cycle 1

au cycle 4 des repères de progression concernant les compétences de l'élève.

Accès à des disciplines artistiques par le biais d'enseignements optionnels facultatifs ou de spécialité

En dehors des projets menés dans le cadre des dispositifs, et en plus de l'enseignement de l'histoire des arts devenu obligatoire depuis 2008 à l'école, au collège et au lycée, les élèves peuvent être formés dans les domaines artistiques par le biais d'enseignements optionnels en lycée (enseignement d'exploration, facultatifs, de détermination et spécialité au cycle terminal de série littéraire) : théâtre, cinéma-audiovisuel, danse, musique, arts plastiques... ■

Options artistiques dans les lycées publics rentrée scolaire 2017												
	Arts plastiques		Cinéma Audiovisuel		Danse		Histoire des arts		Musique		Théâtre	
	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé
Réseaux d'établissements Alpes-de-H-P/ Hautes-Alpes (11 lycées ens. général et techno)												
La Bléone	1	1	1	1					1			
Giono	2								2	1		
Porte des Alpes	2	1							3		2	
Les Ecrins	1	1						1			1	1
Réseaux d'établissements Bouches-du-Rhône (38 lycées ens. général et techno)												
Camargue	1	1					1	1	1		1	
Côte Bleue	1	1	1		1		1		1		1	
La Crau	1				1				1		1	1
La Nerthe	2	1	2	1	1		1		2		1	
Le Garlaban	1		1	1	2		1		1		2	
Marseille Collines									1		2	
Marseille Calanques	2	1	1	1	1		1		2	1	1	1
Marseille Huveaune	2								2	1	1	
Marseille Madrague		1		1								
Marseille Étoile		1									2	1
Marseille Vieux-Port	2	2	1		1	1	1	1	2	1	2	
Salon-de-Provence	2		2	2							1	
Sainte-Victoire	5	3	1	1	4	1	2	2	3	1	4	1
Réseaux d'établissements Vaucluse (12 lycées ens. général et techno)												
Avignon	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Luberon	3	1	1						1		1	
Haut-Vaucluse	1		1	1	1						1	
Ventoux	3	1						1	2		2	

Source : DSM

Effectifs d'élèves en option arts dans l'enseignement public en 2017-2018								
	Seconde générale et technologique		Première générale et technologique			Terminale générale et technologique		
	Facultative	Total	Facultatif	Obligatoire	Total	Facultatif	Obligatoire	Total
Arts plastiques	351	351	482	222	704	498	196	694
Cinéma Audiovisuel	193	193	209	157	366	221	176	397
Danse	183	183	145	38	183	153	38	191
Histoire des Arts	98	98	76	132	208	98	112	210
Musique	129	129	206	46	252	258	48	306
Théâtre	323	323	283	81	364	285	66	351
Total général	1 277	1 277	1 401	676	2 077	1 513	636	2 149

Source : DEPP

OUVERTURE À L'INTERNATIONAL ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES



La politique académique d'ouverture à l'international

La politique académique développée vise à inclure l'ouverture à l'international dans le parcours de chaque élève afin de favoriser sa réussite et son insertion professionnelle.

L'action académique est conduite concomitamment dans différents domaines :

- un engagement renforcé, avec les partenaires, dans les dispositifs existants tels le nouveau programme Erasmus+ ou encore les coopérations bilatérales (franco-allemandes, britanniques, italiennes et marocaines) ;
- la consolidation de nouveaux partenariats académiques avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ;
- l'initiation de nouveaux partenariats avec le Portugal et le Sénégal ;
- la conduite d'actions structurelles pour faire évoluer les modalités de reconnaissance de compétences entre les pays et particulièrement dans les filières professionnelles. L'académie participe activement aux dispositifs européens Eirevet, Netinvet et Ecvet et initie également l'élargissement de cette démarche aux pays du pourtour méditerranéen ;
- l'enrichissement des pratiques de l'académie par celles mises en place par des pays partenaires dans les domaines de la persévérance scolaire, du climat scolaire, du numérique, de l'école inclusive.

Par ailleurs, l'académie œuvre à développer l'ouverture sur le monde dès le plus jeune âge en amenant les élèves à un apprentissage des langues le plus en amont possible et à favoriser leur connaissance de l'autre. La mise en place de classes d'immersion bilingue dès le CP est rendue possible grâce à des coopérations avec des pays familiers du bilinguisme. Cet axe se construit de pair avec le renforcement du recours aux technologies numériques, comme la plateforme eTwinning, qui permet à des publics très jeunes, dont la mobilité est limitée, de pouvoir facilement échanger avec des écoles étrangères.

Les relations internationales

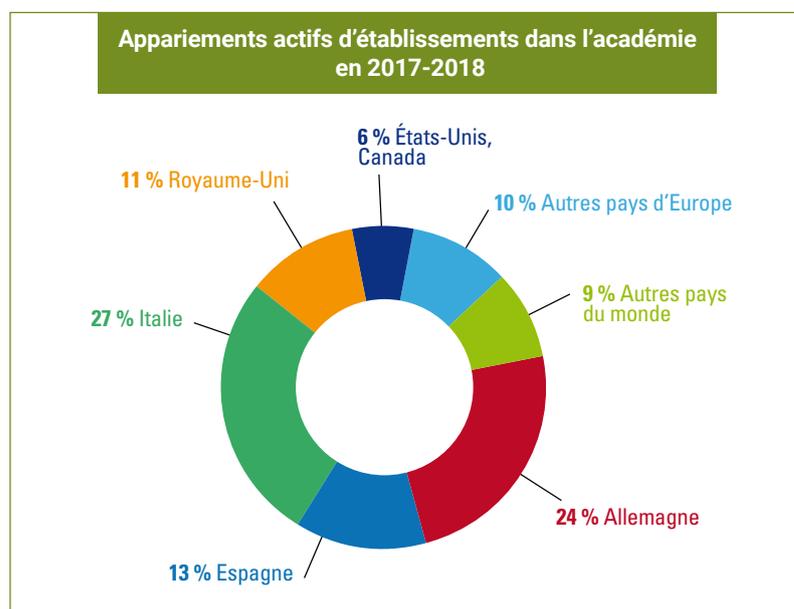
Elles reposent en partie sur des partenariats académiques avec :

- l'Algérie : Alger centre, Tipaza, Boumerdès ;
- l'Allemagne : Basse-Saxe, Hambourg, Rhénanie du Nord-Westphalie ;
- le Canada : Ottawa ;
- l'Écosse : Glasgow City Council ;
- l'Espagne : Andalousie ;
- les États-Unis : Wisconsin.
- l'Italie : Ligurie, Piémont, Vallée d'Aoste ;
- le Maroc : Tanger, Tétouan, Al Hoceima ;
- la Tunisie : Bizerte, Sousse.

Les appariements

L'acte administratif et élémentaire qui concrétise les échanges à l'international entre un établissement scolaire français et un établissement partenaire étranger est l'appariement. Il implique un lien fondé sur la réciprocité et non sur des relations circonstancielles établies à l'occasion d'un seul échange.

Dès lors qu'un établissement mène une action à l'international, mobilité physique avec réciprocité ou virtuelle par le biais des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), il convient de « pérenniser » ces échanges par un appariement.



• **Partenariats et mobilités dans les établissements en 2017-2018**

Nombre et proportion de collèges publics ayant au moins un partenariat scolaire actif avec un établissement étranger	120 (57,14 %)
Nombre et proportion de lycées publics (LGT + LP) ayant au moins un partenariat scolaire actif avec un établissement étranger	80 (72,73 %)

Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (public)	Individuelle	26
	Collective	11 024
	Total	11 050 (9,78 %)
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement général & lycées professionnels (public)	Individuelle	618
	Collective	6 225
	Total	6 843 (7,71 %)
Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (privé)	Individuelle	1
	Collective	4 194
	Total	4 195 (15,05 %)
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement général & lycées professionnels (privé)	Individuelle	114
	Collective	3 088
	Total	3 202 (11,95 %)

• **Les échanges**

Il existe une grande diversité d'échanges qui peuvent être à la fois collectifs, organisés par les établissements ou individuels. Il s'agit de programmes spécifiques à l'image de celui avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), le Secrétariat franco-allemand (SFA), ou encore le programme TransAlp avec l'Italie. Les élèves peuvent ainsi effectuer des périodes de scolarisation à l'étranger d'une durée pouvant varier entre quatre et quinze semaines.

français et le diplôme équivalent dans le pays dont la langue est étudiée, l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac), l'Italie (Esabac).

• Enfin, les sections bilingues permettent aux élèves qui ont commencé une langue dans le primaire de la poursuivre sans interruption au collège dès la sixième. La diversification linguistique est préservée par la présence de dispo-

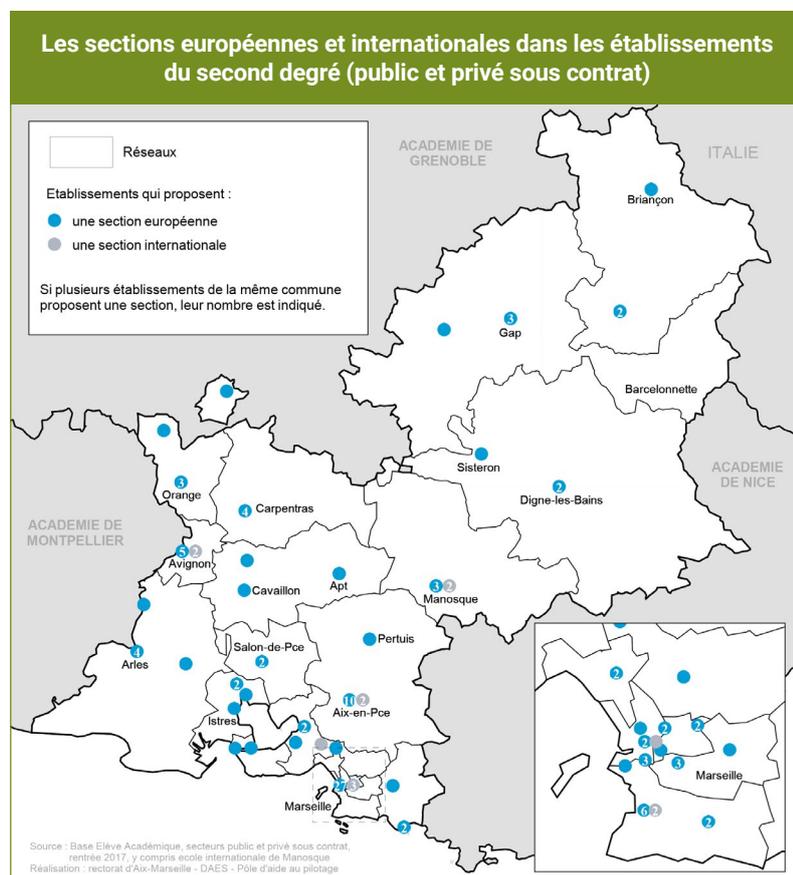
sitifs bilingues avec une autre langue moins courante.

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves constitue une priorité ministérielle. Cela se traduit notamment depuis la rentrée 2016 par l'apprentissage de la première langue vivante dès le CP par tous les élèves et l'apprentissage d'une seconde langue vivante dès la classe de 5^e.

7 **L'enseignement des langues**

La politique académique d'ouverture à l'international s'appuie, entre autres, sur le développement des dispositifs d'enseignement internationaux.

- Les sections européennes proposent un renforcement linguistique et culturel avec notamment un enseignement de certaines disciplines dans la langue de la section (Discipline non linguistique [DNL]) au lycée. Des échanges européens et des activités culturelles sont également prévus.
- Dans les sections internationales, le volume horaire d'enseignement dans la langue de la section est plus important que dans les sections européennes. Deux heures d'histoire-géographie sont enseignées en langue étrangère. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants français et étrangers. Ces sections préparent à l'obtention du DNB à option internationale (DNBI) et du bac à option internationale (OIB).
- Les sections binationales préparent à un double diplôme, le baccalauréat



Depuis la rentrée 2017, les collèges qui le souhaitent peuvent enrichir leur offre d'enseignement des langues et consolider la place des langues vivantes dans le projet d'établissement par le biais d'enseignements facultatifs : l'introduction d'une deuxième langue vivante à l'entrée en sixième et un enseignement de langues et cultures européennes au cycle 4, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étudiées. Il s'agit ainsi de renforcer les dispositifs bilangues en classe de sixième et de proposer un renforcement linguistique et culturel à partir de la classe de cinquième.

Au sein de l'académie, la mise en place des réseaux à la rentrée 2017 amène à conduire une réflexion sur les perspectives d'évolution de l'offre linguistique selon cette nouvelle organisation territoriale. Dans chacun des réseaux, une attention particulière est accordée à la continuité du parcours des élèves en langues et au développement des langues encore trop faiblement représentées dans notre académie. Afin de proposer une offre de formation en langues riche et variée aux élèves, la collaboration et le partenariat entre les établissements d'un même réseau sont également encouragés. ■

Sections internationales, binationales et européennes dans l'académie en 2017-2018 (public et privé sous contrat*)

	Sections internationales	Sections binationales	Nombre de sections européennes	
Allemand		4	LEGT	88
Anglais	4			
Arabe	2			
Chinois	4			
Espagnol	4	6	LP	38
Italien	2	8		

(*) Hors École Internationale PACA. Y compris premier degré - Source : DSM et IA-IPR de langue.

Effectifs des sections européennes par langue à la rentrée 2017 (public et privé sous contrat)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Chinois	Arabe	Total
Alpes-de-Haute-Provence	24	224		36			284
Hauts-Alpes	43	265	50	154			512
Bouches-du-Rhône	450	3 913	525	374	36	41	5 339
Vaucluse	162	1 327	289	129			1 907
Académie	679	5 729	864	693	36	41	8 042

Source : constat DEPP

Nombre d'élèves en « classe Abibac », classe « Bachibac », classe « Esabac » en 2017-2018 (public)

	Seconde	Première	Terminale	Total
Alpes-de-Haute-Provence	23	34	26	83
Hauts-Alpes	12	11	11	34
Bouches-du-Rhône	168	161	153	482
Vaucluse	81	68	77	226
Académie	284	274	267	825

Source : constat DEPP

Nombre de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) possédant une section européenne et orientale en 2017-2018 (public et privé sous contrat)

	Alpes-de-Haute-Provence		Hauts-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Académie		
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Anglais	4	0	4	0	38	17	11	4	57	21	78
Allemand	2	0	1	0	15	1	7	2	25	3	28
Espagnol	0	0	1	0	9	1	4	3	14	4	18
Italien	1	0	5	0	15	2	5	0	26	2	28
Chinois	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2
Arabe	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	2
Russe	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Japonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	0	11	0	79	22	29	9	126	31	157

Nombre de sections bi-langues en collège en 2017-2018 (public et privé sous contrat) Enseignement d'anglais plus une des langues ci-dessous											
	Alpes-de-Haute-Provence		Hautes-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Académie		
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Allemand	4	1	6	0	62	14	27	6	99	21	120
Italien	4	0	11	0	16	2	6	1	37	3	40
Espagnol	0	0	0	0	4	0	0	3	4	3	7
Russe	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	3
Arabe	0	0	0	0	6	2	2	0	8	2	10
Provençal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portugais	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Chinois	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	3
Total	8	1	17	1	92	20	35	10	152	32	184

Effectifs d'élèves suivant l'enseignement des langues moins courantes en LV1, LV2 et LV3 à la rentrée 2017							
	Privé sous contrat		Public		Total		Total général
	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	
Arabe	154	25	685	571	839	596	1 435
Chinois	401	292	166	646	567	938	1 505
Hébreu	225	224		17	225	241	466
Japonais		54	136	213	136	267	403
Russe		65	151	269	151	334	485

Source : BEA.

Remarques : des langues moins courantes sont enseignées en LV1, LV2 et LV3, mais les effectifs étant inférieurs à 5 élèves sur une occurrence, les données ne sont pas diffusables. Attention, ces données comportent des double comptes : un élève peut suivre l'enseignement de deux langues, par exemple le russe et le chinois...

L'EIPACA

L'école internationale (EIPACA) scolarise principalement, dans un programme d'enseignement bilingue, des enfants issus des familles du projet ITER ainsi que de nombreux élèves locaux de nationalités européennes et extra-européennes*. Le dispositif d'enseignement va de la maternelle au baccalauréat (une école primaire, un collège et un lycée).

6 sections linguistiques sont proposées : anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et japonais. Les enseignements sont dispensés selon le principe de la parité : 50% en langue française et 50% dans la langue de section. Par ailleurs, dès le niveau du collège, les élèves anglophones peuvent suivre un enseignement anglophone européen dispensant les cours à plus de 80 % en anglais.

Enfin, outre les langues de section, un vaste éventail de langues vivantes est offert : français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, japonais, russe, hindi et coréen.

* Rentrée 2018, l'effectif prévisionnel tous niveaux est de 800 élèves, soit une augmentation de 10 % par rapport à la rentrée 2017.

LES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

Effectifs d'élèves de collèges publics et privés sous contrat en latin, grec et ECLA* à la rentrée scolaire 2017									
	Latin			Grec			Latin et Grec		
	privé	public	total	privé	public	total	privé	public	total
Alpes-de-Haute-Provence	135	695	830	2	24	26		50	50
Hautes-Alpes		351	351		16	16		99	99
Bouches-du-Rhône	5 149	7 417	12 566	232	222	454	253	1 365	1 618
Vaucluse	901	1 822	2 723		42	42	103	259	362
Académie	6 185	10 285	16 470	234	304	538	356	1 773	2 129

Source : BEA - *ECLA : Enseignement conjoint des langues anciennes.

7 Enseignement conjoint des langues anciennes

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille a soutenu l'expérimentation d'un Enseignement conjoint des langues anciennes (ECLA).

Ainsi, dès la rentrée 2016, 22 collèges et 10 lycées ont été retenus pour la mise en place, à titre expérimental, d'un enseignement conjoint du latin et du grec.

Cette expérimentation a été renforcée à la rentrée 2017 avec l'entrée dans le dis-

positif de 21 collèges et 3 lycées supplémentaires. La mobilisation de 65 enseignants a permis cette progression.

L'enseignement conjoint des langues anciennes poursuit son développement à la rentrée 2018 avec l'entrée dans le dispositif de 42 collèges et 1 lycée supplémentaire. En 2018-2019, cet enseignement est ainsi mis en œuvre dans 85 collèges et 14 lycées grâce à la mobilisation de 89 professeurs de lettres classiques. ■

Répartition départementale des 99 établissements proposant l'Enseignement conjoint des langues anciennes à la rentrée 2018		
	Collèges	Lycées
Alpes-de-Haute-Provence	5	1
Hautes-Alpes	7	3
Bouches-du-Rhône	55	7
Vaucluse	18	3
Académie	85	14

NB : sur les 85 collèges bénéficiant de l'enseignement conjoint de latin et de grec, 21 sont en éducation prioritaire (12 REP et 9 REP+).



Afin de sensibiliser les collégiens aux apports des langues et cultures de l'Antiquité dans les différentes matières, l'académie d'Aix-Marseille a édité une publication téléchargeable sur son site Internet :

www.ac-aix-marseille.fr

> Action éducative > Les ressources pédagogiques > Les langues et cultures de l'antiquité



L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL



Effectifs d'élèves suivant l'enseignement du provençal en 2017-2018 dans le 2nd degré et nombre d'établissements (public et privé sous contrat)

	Collège	Lycée
Nombre d'établissements	31	24
Effectifs d'élèves	2 282	846

En 2017-2018, dans l'académie, 8901 élèves du premier degré et 3128 collégiens et lycéens ont suivi l'enseignement de la langue régionale « provençal ». Cet enseignement est dispensé dans 65 communes (premier degré) et dans 36 communes (second degré).

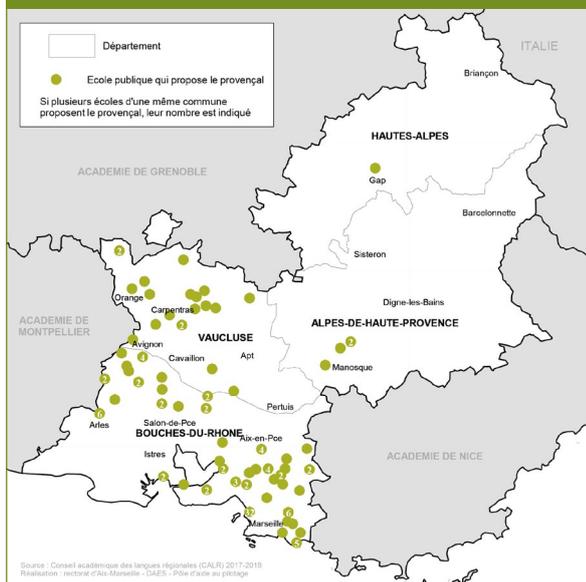
En classe de première, dans les séries ES, L et S, la langue régionale figure, au titre de la LV2, dans les enseignements communs et peut également être choisie, au titre de la LV3, comme enseignement facultatif ; en outre, dans la série L, elle peut être étudiée en tant qu'enseignement spécifique, comme LV3 ou LV2 approfondie. ■

Effectifs de collégiens et lycéens suivant l'enseignement du provençal en 2017-2018 (par département - public et privé sous contrat)

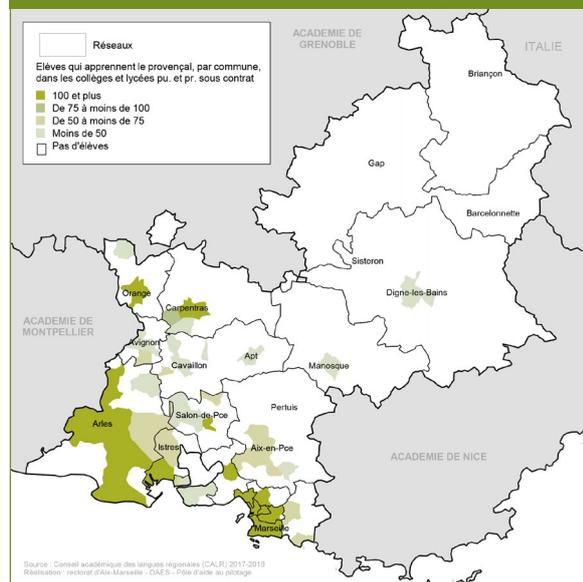
	Collège		Lycée		Total		Total
	public	privé	public	privé	public	privé	pu + pr
Alpes de Haute-Provence	-	-	32	-	32	-	32
Hautes-Alpes	-	-	-	-	-	-	-
Bouches-du-Rhône	1 833	-	594	30	2 427	30	2 457
Vaucluse	414	35	173	17	587	52	639
Académie	2 247	35	799	47	3 046	82	3 128

Sources : Conseil académique des langues régionales (CALR)

La carte du provençal dans les écoles publiques



La carte du provençal dans le 2nd degré (public et privé sous contrat)



L'OFFRE DE FORMATION EN SPORT DANS LE 2ND DEGRÉ



En tant que discipline d'enseignement, l'Éducation physique et sportive (EPS) comporte l'enseignement obligatoire, l'enseignement facultatif, l'option de détermination et de complément au lycée général et technologique. L'enseignement facultatif est proposé dans une quarantaine de lycées (une dizaine dans les Alpes et le Vaucluse, une trentaine dans les Bouches-du-Rhône).

Il concerne tous les sports. Les enseignants en choisissent deux, dont un qui sera retenu pour les épreuves du baccalauréat.

L'enseignement de détermination (en seconde) et complémentaire (en première et terminale), proposé dans quelques lycées, approfondit la pratique et la connaissance d'une diversité d'activités. Les élèves apprennent à définir et

conduire un projet d'entraînement en vue de réaliser la meilleure performance, tout en bénéficiant de mises en relation de l'activité physique avec un ensemble de connaissances issues d'autres disciplines permettant de l'expliquer et de la comprendre. En cela, cet enseignement se rapproche d'une pré-professionnalisation aux métiers du sport. ■

Les sections sportives sont regroupées par type de compétences éducatives :

- Compétence 1** : mesure d'une performance
- Compétence 2** : adaptation à l'environnement
- Compétence 3** : dimension artistique ou acrobatique
- Compétence 4** : affronter un adversaire

Répartition des 121 sections sportives en 2017-2018 (public et privé SC)

	Sport	Sections	Total
Compétence 1	Athlétisme	6	12
	Aviron	3 (1*)	
	Bike and run	1	
	Natation	2	
	Triathlon	-	
Compétence 2	Course d'orientation	2	39
	Équitation	2	
	Escalade	13 (1*)	
	Ski (alpin, de fond...)	8	
	Sports de glisse	1	
	VTT	8	
	Canoë-kayak	2	
	Voile	3	
Compétence 3	Gymnastique	4 (1*)	11
	Gym. rythmique synchronisée	2	
	Natation synchronisée	1	
	Danse	3	
	Patinage	1	
Compétence 4	Basket-ball	5	59
	Football	9 (1*)	
	Football féminin	3	
	Arbitrage football	-	
	Hand-ball	14	
	Rugby	8 (1*)	
	Volley-ball	6	
	Waterpolo	1 (1*)	
	Hockey sur glace	1	
	Badminton	2	
	Tennis	7	
	Tennis de table	3	

(*) Dont nombre de sections dans le privé

Nombre de sections proposées par ville et par type de compétence dans les établissements du 2nd degré en 2017-2018 (public et privé SC)

	Compétence			
	1	2	3	4
Alpes-de-Haute-Provence				
Barcelonnette		4		
Château Arnoux		1		1
Digne	1		1	1
Forcalquier				1
La Motte du Caire				1
Manosque	1			3
Oraison		1		
Riez		1		
Sainte Tulle				1
Volx		1		
Hautes-Alpes				
Briançon		2		1
Embrun	1	1		
Gap		3	1	2
Guillestre		2		
L'Argentière la Bessée		2		
St Bonnet en Champsaur		1		
St André les Alpes		1		
Veynes		1		
Bouches-du-Rhône				
Aix-en-Provence				1
Aries		1		3
Aubagne		1		
Auriol		1		
Châteaurenard				1
Châteauneuf les Martigues				1
Eyguières				1
Gardanne		1		1
Gémenos				1
Gignac		1		
Istres				2
La Ciotat		2	1	1
Les Pennes	1			
Marignane				2
Marseille	4	7	2	17
Martigues				1
Miramas				1
Peyrolles				1
Plan de Cuques			1	
Puyricard				1
Rognac				1
Rognes				1
Roquevaire			1	
Saint Victoret				1
Saint-Chamas		1		
Salon-de-Provence	1		1	1
Vitrolles				2
Vaucluse				
Avignon		1		3
Cadenet		1		
Carpentras			1	2
Cavaillon	2		1	
Montfavet		1		
Morières-les-Avignon		1		
Orange				1
Sault				1
Sorgues	1			1

Sources : DSM et DEEP

Crédits photographiques :

Couverture : X. Schwebel/MEN-MESRI, p3 : rectorat d'Aix-Marseille, p7 : M. Constantini/PhotoAlto, p22 : rectorat d'Aix-Marseille, p26 : P. Devernay/MEN-MESRI, p28 : L. Mouton/PhotoAlto, p33 : M. Genel/MEN-MESRI, p34 : B. Fert/MEN-MESRI, p36 : P. Devernay/MEN-MESRI, p37 : M. Delporte/MEN-MESRI, p39 et 43 : X. Schwebel/MEN-MESRI, p45 : rectorat d'Aix-Marseille, p47 : L. Mouton/PhotoAlto, p51 : P. Gaillardin/MEN-MESRI, p53 : P. Devernay/MEN-MESRI, p59 : rectorat d'Aix-Marseille, p60 : M. Genel/MEN-MESRI, p64 : Pixabay, p66 : M. Genel/MEN-MESRI, p69 : J-R. Dantou/MEN-MESRI, p70 : Pixabay, p72 : C. Lucas/MEN-MESRI, p74 : M. Constantini/PhotoAlto, p79 : Pixabay, p80 : S. Lacombe/MEN-MESRI.



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



L'ÉTAT DE L'ACADÉMIE 2018-2019

Rectorat

Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Directeur de publication

Bernard Beignier

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Rédaction

Les services académiques

Coordination rédactionnelle, mise en page

Cabinet du recteur - pôle communication

ISSN

1953 - 1087

Publication gratuite

Dépôt légal à parution (septembre 2018)

Impression

900 exemplaires

Une version numérique de *L'état de l'académie*
est disponible sur le site académique :

www.ac-aix-marseille.fr